



Société anonyme au capital de 1.790.000 €
Siège social : 5 rue Saint-Simon – Parc d'Activité du Vert Galant - 95310 Saint-Ouen-l'Aumône
RCS Pontoise 387 452 576

DOCUMENT DE BASE



En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du Code monétaire et financier et des dispositions de son règlement général, notamment de ses articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de base le 20 octobre 2006 sous le numéro I.06-168. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document de base a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Cet enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'Autorité des marchés financiers a vérifié "*si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes*". Il n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du Document de Base sont disponibles sans frais auprès de TRILOGIQ (5 rue Saint-Simon – Parc d'Activité du Vert Galant - 95310 Saint-Ouen-l'Aumône) et d'Industrie Bourse International. Le Document de Base peut également être consulté sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et sur celui d'Industrie Bourse International (www.ibi.fr).

SOMMAIRE

1.	PERSONNES RESPONSABLES	p. 5
1.1.	Dénomination du responsable du Document de Base	p. 5
1.2.	Attestation du responsable du Document de Base	p. 5
2.	CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES	p. 5
2.1.	Commissaires aux Comptes titulaires	p. 5
2.2.	Commissaires aux Comptes suppléants	p. 5
2.3.	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés	p. 5
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	p. 6
4.	FACTEURS DE RISQUE	p. 7
4.1.	Risques liés à l'organisation de la Société	p. 7
4.2.	Risques liés à l'activité de la Société	p. 7
4.3.	Risques liés à la propriété intellectuelle	p. 10
4.4.	Risques de marché	p. 10
4.5.	Faits exceptionnels et litiges	p. 11
4.6.	Assurance et couverture des risques	p. 11
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	p. 12
5.1.	Histoire et évolution de la Société	p. 12
5.1.1.	<i>Raison sociale et nom commercial de la Société</i>	p. 12
5.1.2.	<i>Lieu et numéro d'enregistrement de la Société</i>	p. 12
5.1.3.	<i>Date de constitution et durée de vie de la Société</i>	p. 12
5.1.4.	<i>Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités</i>	p. 12
5.1.5.	<i>Événements importants dans le développement des activités de la Société</i>	p. 12
5.2.	Investissements	p. 15
5.2.1.	<i>Principaux investissements réalisés</i>	p. 15
5.2.2.	<i>Principaux investissements en cours</i>	p. 15
5.2.3.	<i>Politique d'investissements future</i>	p. 15
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS	p. 16
6.1.	Présentation générale de l'activité de la Société	p. 16
6.1.1.	<i>L'offre</i>	p. 16
6.1.2.	<i>La clientèle</i>	p. 23
6.1.3.	<i>L'organisation commerciale</i>	p. 26
6.1.4.	<i>L'organisation interne</i>	p. 29
6.1.5.	<i>Les fournisseurs</i>	p. 32
6.1.6.	<i>Le système d'information</i>	p. 32
6.2.	Présentation générale du marché de la Société	p. 33
6.2.1.	<i>Le marché</i>	p. 33
6.2.2.	<i>Les principaux acteurs</i>	p. 35
6.2.3.	<i>Agréments et certifications</i>	p. 35
7.	ORGANIGRAMME	p. 36
7.1.	Description du Groupe	p. 36
7.2.	Filiales de l'émetteur	p. 36
8.	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	p. 37
8.1.	Propriétés immobilières louées	p. 37
8.2.	Question environnementale	p. 37
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RESULTAT	p. 38
9.1.	Chiffres consolidés comparés entre le 31 mars 2005 et le 31 mars 2006	p. 38
9.1.1.	<i>Chiffre d'affaires</i>	p. 38
9.1.2.	<i>Résultat d'exploitation</i>	p. 38
9.1.3.	<i>Résultat financier</i>	p. 38
9.1.4.	<i>Résultat net</i>	p. 38
9.2.	Chiffres consolidés comparés entre le 31 mars 2004 et le 31 mars 2005	p. 39
9.2.1.	<i>Chiffre d'affaires</i>	p. 39
9.2.2.	<i>Résultat d'exploitation</i>	p. 39

9.2.3.	<i>Résultat financier</i>	p. 39
9.2.4.	<i>Résultat net</i>	p. 39
10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	p. 40
10.1.	Capitaux propres de l'émetteur	p. 40
10.2.	Sources et montants des flux de trésorerie	p. 40
10.3.	Conditions d'emprunts et structure de financement	p. 41
10.4.	Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux	p. 41
10.5.	Sources de financements attendues, nécessaires pour honorer les engagements	p. 41
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES, MARQUES	p. 41
11.1.	Développements technologiques	p. 41
11.2.	Brevets, licences et marques	p. 42
12.	INFORMATION SUR LES TENDANCES	p. 43
12.1.	Principales tendances constatées depuis le 1 ^{er} avril 2006	p. 43
12.2.	Tendance connue, incertitude, demande, engagement ou évènement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société	p. 43
13.	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	p. 43
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	p. 44
14.1.	Dirigeants et administrateurs de la Société	p. 44
14.1.1.	<i>Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs</i>	p. 44
14.1.2.	<i>Autres mandats sociaux et fonctions exercés</i>	p. 45
14.1.3.	<i>Biographie des dirigeants et des administrateurs</i>	p. 45
14.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	p. 45
15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	p. 46
15.1.	Rémunération des administrateurs et dirigeants	p. 46
15.2.	Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages	p. 46
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	p. 47
16.1.	Composition du Conseil d'Administration	p. 47
16.2.	Contrats entre les administrateurs et la Société	p. 47
16.3.	Comités d'audit et de rémunération	p. 47
16.4.	Gouvernement d'entreprise	p. 47
16.5.	Contrôle interne	p. 47
16.6.	Composition de l'Equipe de Direction	p. 49
17.	SALARIÉS	p. 50
17.1.	Evolution des effectifs consolidés moyens depuis la création de la Société	p. 50
17.2.	Effectifs par société	p. 50
17.3.	Organisation des effectifs du Groupe	p. 50
17.4.	Participations et options de souscription et / ou d'achat d'actions des administrateurs et dirigeants	p. 51
17.5.	Participation des salariés dans le capital de la Société	p. 51
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	p. 52
18.1.	Répartition connue du capital et des droits de vote de la Société	p. 52
18.2.	Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'Administration	p. 52
18.3.	Droits de vote des principaux actionnaires	p. 52
18.4.	Contrôle de la Société	p. 52
18.5.	Accords pouvant entraîner un changement de contrôle, pacte d'actionnaires, action de concert	p. 52
18.6.	Nantissement, garantie et sûreté des actions TRILOGIQ	p. 52
18.7.	Nantissement, garantie et sûreté des actifs TRILOGIQ	p. 52
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	p. 53
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	p. 54
20.1.	Informations financières historiques consolidées	p. 54
20.1.1.	<i>Comptes consolidés au 31 mars 2005 et 2006</i>	p. 54
20.1.2.	<i>Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés 2005 et 2006</i>	p. 70
20.2.	Informations financières historiques consolidées proforma	p. 71
20.2.1.	<i>Comptes consolidés proforma au 31 mars 2005 et 2006</i>	p. 71
20.2.2.	<i>Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés proforma 2005 et 2006</i>	p. 79

20.3.	Informations financières historiques sociales	p. 80
20.3.1.	<i>Comptes sociaux au 31 mars 2006</i>	p. 80
20.3.2.	<i>Comptes sociaux au 31 mars 2005</i>	p. 92
20.3.3.	<i>Comptes sociaux au 31 mars 2004</i>	p.101
20.4.	Vérification des informations financières historiques sociales	p. 110
20.4.1.	<i>Rapport général et rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les comptes au 31 mars 2006</i>	p. 110
20.4.2.	<i>Rapport général et rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les comptes au 31 mars 2005</i>	p. 114
20.4.3.	<i>Rapport général et rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les comptes au 31 mars 2004</i>	p.117
20.5.	Date des dernières informations financières	p. 120
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	p. 120
20.6.1.	<i>Informations financières intermédiaires</i>	p. 120
20.6.2.	<i>Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres du réseau pris en charge par l'émetteur</i>	p. 120
20.7.	Politique de distribution des dividendes	p. 120
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	p. 120
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	p. 121
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	p. 121
21.1.	Capital social	p. 121
21.1.1.	<i>Montant du capital social</i>	p. 121
21.1.2.	<i>Capital autorisé non émis</i>	p. 121
21.1.3.	<i>Titres non représentatifs du capital</i>	p. 121
21.1.4.	<i>Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société ou pour son compte</i>	p. 121
21.1.5.	<i>Capital potentiel</i>	p. 121
21.1.6.	<i>Valeurs mobilières complexes</i>	p. 121
21.1.7.	<i>Options ou accords portant sur le capital de la Société</i>	p. 121
21.1.8.	<i>Evolution du capital social depuis la création de la Société</i>	p. 122
21.2.	Acte constitutif et statuts	p. 123
21.2.1.	<i>Objet social</i>	p. 123
21.2.2.	<i>Exercice social</i>	p. 123
21.2.3.	<i>Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction</i>	p. 123
21.2.4.	<i>Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existante</i>	p. 126
21.2.5.	<i>Modalités de modification des droits des actionnaires</i>	p. 129
21.2.6.	<i>Assemblées générales d'actionnaires</i>	p. 129
21.2.7.	<i>Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle</i>	p. 130
21.2.8.	<i>Franchissements de seuils</i>	p. 130
21.2.9.	<i>Acquisition d'un bloc conférant la majorité du capital ou des droits de vote de la Société – Garantie de cours</i>	p. 130
21.2.10.	<i>Stipulations particulières régissant les modifications du capital</i>	p. 131
22	CONTRATS IMPORTANTS	p. 131
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS	p. 131
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	p. 131
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	p. 132

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Dénomination du responsable du Document de Base

Monsieur Eric Courtin, Président Directeur Général de TRILOGIQ (ci-après "TRILOGIQ" ou "la Société").

1.2. Attestation du responsable du Document de Base

"J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de Base ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de Base."

A Saint-Ouen-l'Aumône, le 20 octobre 2006
Eric Courtin
Président Directeur Général

2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1. Commissaires aux Comptes titulaires

ALCIDE CPM représenté par Sonia Olejnik
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles,
Adresse : 160 boulevard Jean Allemane – 95100 Argenteuil
Date de première nomination : 30/09/1998
Date du dernier renouvellement : 30/09/2004
Echéance : AGO statuant sur l'exercice clos au 31/03/2010

BECOM AUDIT & CONSEILS représenté par Régis Revel
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles,
Adresse : 11 rue Jules Parent – 92500 Rueil-Malmaison
Date de première nomination : 24/04/2006
Date du dernier renouvellement : néant
Echéance : AGO statuant sur l'exercice clos au 31/03/2011

La durée du mandat des Commissaires aux Comptes titulaires est de six exercices.

2.2. Commissaires aux Comptes suppléants

Jean-François Dauron
Adresse 160 boulevard Jean Allemane – 95100 Argenteuil
Date de première nomination : 30/09/1998
Date du dernier renouvellement : 30/09/2004
Echéance : AGO statuant sur l'exercice clos au 31/03/2010

Paul Charreau
Adresse : 11 rue Jules Parent – 92500 Rueil-Malmaison
Date de première nomination : 24/04/2006
Date du dernier renouvellement : néant
Echéance : AGO statuant sur l'exercice clos au 31/03/2011

La durée du mandat des Commissaires aux Comptes suppléants est de six années.

2.3. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés

Néant.

3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Les informations financières historiques sélectionnées par la Société et figurant ci-dessous sont basées sur les comptes consolidés intégrant la société – mère TRILOGIQ S.A. et ses filiales TRILOGIQ USA, TRILOGIQ MEXICO, TRILOGIQ DEUTSCHLAND, TRILOGIQ AUSTRALIA, TRILOGIQ DO BRASIL et TRILOGIQ SOUTH AFRICA.

En milliers d'euros	31/03/2004	31/03/2005	31/03/2006
Chiffre d'affaires	9.173	11.015	19.414
<i>Evolution</i>	<i>nc</i>	<i>+ 20%</i>	<i>+ 76%</i>
Résultat d'exploitation	2.120	2.077	4.110
<i>Marge d'exploitation</i>	<i>23,1%</i>	<i>18,9%</i>	<i>21,2%</i>
Résultat courant avant IS	2.055	2.012	4.298
Résultat net part du Groupe	1.278	1.266	3.075
<i>Marge nette</i>	<i>13,9%</i>	<i>11,5%</i>	<i>15,8%</i>
Capitaux propres Groupe (1)	4.609	5.886	9.018
Dettes financières (2)	805	602	391
Trésorerie (3)	1.402	2.538	5.051
Endettement net (2)-(3) = (4)	<597>	<1.936>	<4.660>
<i>Gearing (4) / (1)</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>

La notion de proforma prend en compte sur les trois exercices un pourcentage de détention du capital de 90% de la filiale TRILOGIQ USA par TRILOGIQ S.A. alors que ce pourcentage de détention a évolué de la manière suivante :

- 0% avant le 28 février 2005,
- 70% le 28 février 2005,
- 90% le 1^{er} avril 2006.

En milliers d'euros	31/03/2004 proforma	31/03/2005 proforma	31/03/2006 proforma
Chiffre d'affaires	10.345	12.829	19.414
<i>Evolution</i>	<i>nc</i>	<i>+ 24%</i>	<i>+ 51%</i>
Résultat d'exploitation	2.087	2.157	4.110
<i>Marge d'exploitation</i>	<i>20,2%</i>	<i>16,8%</i>	<i>21,2%</i>
Résultat courant avant IS	2.022	2.092	4.298
Résultat net part du Groupe	1.365	1.411	2.834
<i>Marge nette</i>	<i>13,2%</i>	<i>11,0%</i>	<i>14,6%</i>
Capitaux propres Groupe (1)	4.697	6.115	9.009
Dettes financières (2)	806	651	441
Trésorerie (3)	1.552	2.538	5.051
Endettement net (2)-(3) = (4)	<746>	<1.887>	<4.610>
<i>Gearing (4) / (1)</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>

4. FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Document de Base, y compris les risques décrits dans le présent chapitre, avant de se décider à acquérir des actions de la Société. Les risques présentés dans le présent chapitre sont ceux que la Société considère, à la date du présent Document de Base, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

4.1. Risques liés à l'organisation de la Société

4.1.1. Risques liés à un éventuel départ de collaborateurs clés

La Direction du Groupe est assurée par Eric Courtin (Président Directeur Général), Ludovic Ott (Directeur Général Délégué) et Arnaud Dias (Directeur Commercial Groupe).

Les succès futurs du Groupe dépendent de sa capacité à fidéliser et à motiver ses collaborateurs clés. Si le Groupe venait à perdre les services d'un ou plusieurs collaborateur(s) clé(s), il estime qu'une grande partie des tâches effectuées par le(s) collaborateur(s) quittant le Groupe pourrait être effectuée par d'autres collaborateurs clés. Toutefois, étant donné que le succès du Groupe est notamment lié à la collaboration passée et présente de son dirigeant et de ses collaborateurs clés, le Groupe ne peut pas garantir que le départ ou l'indisponibilité de l'un d'entre eux n'entraînerait pour lui aucun impact négatif significatif. En particulier, le départ ou l'indisponibilité prolongée d'un ou plusieurs collaborateur(s) clé(s) pourrait avoir un effet négatif non négligeable sur la stratégie, les résultats, la situation financière du Groupe ainsi que la mise en oeuvre de nouveaux projets nécessaires à son développement et à sa pérennité. Aucune assurance homme clé n'a été souscrite.

4.1.2. Risques sociaux spécifiques

Le Groupe TRILOGIQ comptait 103 personnes au 31 mars 2006 et considère ne pas être exposé de manière significative à des risques de type sociaux. Aucun jour de grève n'a été constaté lors des trois dernières années.

La Société a fait l'objet d'un contrôle de la part de l'URSSAF au mois de juin 2006 qui a conduit à un redressement de 427 euros.

4.2. Risques liés à l'activité de la Société

4.2.1. Risques commerciaux

Les principaux clients du Groupe TRILOGIQ comprennent plusieurs sites de production qui sont généralement autonomes en terme de choix de fournisseurs, ce qui diminue le risque de dépendance vis-à-vis d'eux. De plus, le poids des vingt principaux clients dans le chiffre d'affaires consolidé diminue progressivement, passant de 81,1% en 2004 à 71,3% en 2006 :

Poids des vingt principaux clients sur les trois derniers exercices dans le chiffre d'affaires consolidé proforma

	31.03.2004	31.03.2005	31.03.2006
1 ^{er} client	35,5%	25,3%	17,2%
5 premiers clients	56,5%	46,9%	43,9%
10 premiers clients	69,0%	60,7%	57,4%
20 premiers clients	81,1%	74,3%	71,3%

TRILOGIQ réalise environ 90% de son chiffre d'affaires avec l'industrie automobile. Une des particularités de ce secteur est que TRILOGIQ se doit d'obtenir différents niveaux de référencement pour approvisionner un site d'un grand compte : l'homologation, l'accord sur politique d'achats puis le contrat cadre. Au total, pour parvenir au niveau 3 (contrat cadre), chaque fournisseur doit faire ses preuves entre cinq et huit ans, ce qui constitue une barrière à l'entrée significative, d'autant plus que l'opération doit être répétée pour chaque site.

La perte d'un référencement auprès d'un site industriel significatif entraînerait vraisemblablement une diminution du chiffre d'affaires qui serait susceptible d'influer directement sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de TRILOGIQ.

4.2.2. Risques d'impayés

Le risque d'impayés est faible eu égard au ratio provisions sur créances clients T.T.C. qui s'est élevé à 1,54% en 2004, 4,36% en 2005 et 2,47% en 2006.

4.2.3. Risques liés aux fournisseurs

TRILOGIQ a recours à une cinquantaine de fournisseurs réguliers appartenant à cinq principales familles : les fabricants de composants en acier, les fabricants de composants en plastique, les fournisseurs de prestations techniques (traitement de surface, fabricants d'outillages, transporteurs...), les fournisseurs d'emballages et d'accessoires, les fournisseurs de matériel informatique et en frais généraux.

Le choix des fournisseurs est effectué par la Direction Générale. Chaque nouveau fournisseur significatif fait l'objet d'une vérification de ses principaux éléments financiers de la part de la Direction Générale avant d'être référencé. Les filiales de TRILOGIQ étant essentiellement des sociétés de distribution, la mesure de la dépendance du Groupe vis-à-vis de ses fournisseurs est appréhendée au niveau de la société-mère :

Poids des vingt principaux fournisseurs sur les trois derniers exercices dans les achats et les charges externes de TRILOGIQ S.A.

	31.03.2004	31.03.2005	31.03.2006
1 ^{er} fournisseur	12,3%	15,1%	12,8%
5 premiers fournisseurs	46,0%	41,1%	38,4%
10 premiers fournisseurs	67,7%	56,4%	58,0%
20 premiers fournisseurs	85,5%	75,0%	80,0%

Pour chaque type de prestations, TRILOGIQ dispose de plusieurs fournisseurs qu'elle est à même de mobiliser rapidement. Il n'existe pas d'engagement d'achat sur des volumes ou des prix signé avec les fournisseurs.

4.2.4. Risques concurrentiels

D'après la Société, TRILOGIQ est aujourd'hui le numéro un européen et numéro deux mondial en systèmes tubulaires au service de la productivité. Le Groupe TRILOGIQ est soumis à deux types de concurrents :

- les concurrents directs que sont le groupe japonais YAZAKI, numéro un mondial, et l'américain FASTUBE, ainsi que plusieurs petits intervenants locaux, situés dans tous les pays du monde,
- les concurrents indirects que sont les technologies alternatives au système tubulaire, à savoir la technique du mécano-soudé et le profilé aluminium carré.

Pour faire face à ses compétiteurs, TRILOGIQ dispose de plusieurs avantages fondamentaux :

- une pénétration avancée des marchés déjà existants et à fort potentiel (automobile, électronique),
- une clientèle diversifiée, prestigieuse et solvable,
- une présence internationale, sur quatre continents, pour accompagner les grands groupes dans leur stratégie de duplication homogène de la production dans le monde entier,
- une expérience variée et approfondie du Lean-Manufacturing (méthode de production dont l'objectif est d'augmenter la productivité de la fabrication en éliminant les gaspillages) afin d'identifier rapidement les besoins du client en optimisation des résultats et de la trésorerie,
- une équipe d'ingénieurs experts de la mise en place du Lean-Manufacturing sur des sites industriels,
- des produits de qualité particulièrement bien adaptés aux marchés occidentaux, notamment en terme de robustesse qui est le critère de choix de référence,
- une gamme unique de services indispensables à la bonne utilisation du Lean-Manufacturing,
- une politique de stock permettant la mise à disposition des produits sous deux à dix jours.

Cependant, TRILOGIQ ne peut exclure que de nouveaux acteurs entrent sur le marché et adoptent un positionnement pertinent ou que des acteurs déjà présents modifient leur stratégie actuelle et prennent des parts de marché significatives, ce qui pourrait avoir pour effet de diminuer celles du Groupe.

4.2.5. Risques liés à l'apparition d'une nouvelle technologie concurrentielle.

Dans les pays où TRILOGIQ est présent, le système tubulaire est un produit dont la généralisation débute à peine tout en représentant le stade le plus avancé connu à ce jour en terme de flexibilité.

Afin de prévenir l'apparition d'une nouvelle technologie concurrentielle, le Groupe a mis en place un système de veille technologique qui intègre :

- l'observation des sites des clients et des prospects par les technico-commerciaux et les monteurs Hoshin,
- les informations transmises par les filiales et les distributeurs,
- la visite des salons professionnels dans le monde entier.

A ce jour, la Société n'a pas connaissance de l'apparition d'une nouvelle technologie qui serait susceptible de concurrencer le système tubulaire développé par TRILOGIQ. Cependant, l'apparition d'une telle nouvelle technologie concurrentielle serait susceptible d'influer directement sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de TRILOGIQ.

4.2.6. Risques liés à l'environnement économique

Le marché de l'industrie automobile, qui correspond à environ 90% du chiffre d'affaires consolidé proforma de TRILOGIQ au 31 mars 2006, est fortement corrélé aux évolutions du cycle économique mondial. Cependant, la mise en place des systèmes TRILOGIQ est davantage associée à la diversité des nouveaux modèles automobiles mis sur le marché qu'au volume brut de production de véhicules. Dans un environnement concurrentiel exacerbé, l'ensemble des constructeurs cherche actuellement à couvrir l'intégralité des segments et niches par la multiplication de nouveaux modèles à une vitesse accélérée. Or, la mise en production de nouveaux modèles implique autant de traitements logistiques adaptés sur toute la chaîne de production, de l'équipementier au constructeur.

De plus, afin de réduire ce risque lié à l'environnement économique du secteur automobile, un des axes prioritaires de la direction de TRILOGIQ est de diversifier les domaines d'activité de la clientèle, notamment vers l'électronique, les produits blancs, le luxe, l'aéronautique et l'agroalimentaire, et ceci dans l'ensemble des pays où TRILOGIQ est présent.

Cependant, un ralentissement économique ou une récession entraînerait vraisemblablement une diminution des investissements qui serait susceptible d'influer directement sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de TRILOGIQ.

4.2.7. Risques liés aux cas de force majeure

Au même titre que les autres agents économiques du secteur, TRILOGIQ reste soumis aux cas de force majeure que peuvent être les guerres, les épidémies, les phénomènes climatiques et sismiques.

4.2.8. Risques liés à la réglementation

TRILOGIQ n'est soumis à aucun risque spécifiquement lié à la réglementation actuelle.

4.2.9. Risques industriels liés à l'environnement

Les activités de TRILOGIQ n'ont pas le caractère d'activité polluante. TRILOGIQ exerce ses activités avec ses meilleurs efforts pour obtenir de ses fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services qu'ils prennent l'engagement d'exercer leurs activités en évitant ou limitant, autant que les techniques disponibles le permettent, les atteintes à l'environnement.

4.2.10. Risques liés à la croissance

TRILOGIQ anticipe une forte croissance de son activité pour les prochaines années et l'équipe de direction pourrait avoir des difficultés à maîtriser une telle croissance, même si elle y est déjà parvenue par le passé, le chiffre d'affaires étant passé de 0,6 million d'euros en 1996 à près de 20 millions d'euros en 2006. Ces difficultés seraient susceptibles d'influer directement sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de TRILOGIQ.

4.2.11. Risques liés aux acquisitions potentielles

Dans le cadre de son développement, TRILOGIQ pourrait être amené à procéder dans les années à venir à des acquisitions de sociétés spécialisées dans les mêmes secteurs d'activité que les siens ou détenant des compétences complémentaires à celles développées en interne. Ces acquisitions seraient susceptibles d'influer directement sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de TRILOGIQ.

4.3. Risques liés à la propriété intellectuelle

La Société exploite actuellement trois brevets qui concernent des produits spécifiques à TRILOGIQ.

A compter du 1^{er} avril 2006, la société-mère a signé un contrat de concession exclusive avec les concédants pour la durée de validité des brevets.

A compter du 1^{er} octobre 2006, la société-mère est devenue propriétaire des brevets en application de deux contrats de cession signés le 2 octobre 2006. Le prix de cession comprend une part fixe de 653.000 euros et une part proportionnelle estimée de 747.000 euros qui :

- a été calculée à partir des prévisions de chiffres d'affaires réalisés par les produits concernés entre la date de signature des contrats et la clôture de l'exercice 2011-2012,
- sera ajustée chaque année en fonction des ventes effectives.

4.4. Risques de marché

4.4.1. Risques de liquidité

Au 31 mars 2006, le montant des emprunts et dettes contractés auprès des établissements bancaires s'élevait à 390.583 euros. Ce montant correspond au solde de l'emprunt contracté en juillet 2003 pour le financement du bâtiment de Saint-Ouen-l'Aumône. Cet emprunt possède les caractéristiques suivantes :

Caractéristiques des titres émis ou des emprunts contractés	Date	Taux fixe ou taux variable	Nominal	Capital restant dû au 31.03.2006	Echéances	Existence ou non de couvertures
HSBC - BANQUE HERVET	07/2003	Fixe	1.000.000	390.583	12/2007	Non

Ce contrat de prêt contient des clauses d'exigibilité anticipée classiques, à savoir notamment :

- liquidation judiciaire, cessation d'exploitation, plan de cession de l'entreprise, décès de l'emprunteur,
- non-paiement à son échéance d'une somme quelconque devenue exigible,
- en cas de modification importante de la nature, de la capacité ou du patrimoine de l'emprunteur, ainsi que de sa structure juridique, actionnariale, financière, industrielle ou commerciale sauf accord express de la banque,
- non respect des engagements pris auprès des établissements financiers...

Dans ce contrat, il n'existe pas de clauses d'exigibilité anticipée fondées sur des ratios financiers.

4.4.2. Risques de taux

Le seul emprunt contracté par TRILOGIQ étant à taux fixe, la Société n'est soumise à aucun risque de taux.

4.4.3. Risque de change

L'euro est la monnaie utilisée par TRILOGIQ pour établir ses comptes, et les facturations entre les filiales sont toutes établies en euros. Le risque de change est donc essentiellement porté par les filiales implantées hors de la zone euro. TRILOGIQ réalise environ 70% de ses ventes en Euros et 30% en devises autres. Le Groupe n'a pas développé de politique de couverture de change sur les filiales implantées hors de la zone euro, ce qui pourrait impacter, positivement ou négativement, leurs résultats en cas de fluctuations significatives de change.

Au 31 mars 2006, les comptes bancaires en devises de TRILOGIQ étaient dans la situation suivante :

Au 31/03/2006 – En milliers	Dollars américains	Dollars australiens	Reals brésiliens	Rands sud-africains
Passifs financiers	-	-	-	-
Actifs financiers	2.542	152	491	1.973
Position nette avant gestion	2.542	152	491	1.973
Hors bilan	-	-	-	-
Position nette après gestion	2.542	152	491	1.973

4.5. Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de la Société, il n'existe pas à ce jour de fait exceptionnel ou de litige pouvant avoir, ou ayant eu dans le passé, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de TRILOGIQ et de ses filiales.

4.6. Assurance et couverture des risques

TRILOGIQ S.A. souscrit plusieurs assurances relatives :

- aux dommages aux biens de l'entreprise et aux pertes d'exploitation (montant garanti à hauteur de 1.510.223 euros),
- à la Responsabilité Civile (montant garanti à hauteur de 8.200.000 euros avant livraison des produits / ou achèvement des travaux et de 1.500.000 euros après livraison des produits / ou achèvement des travaux),
- à la responsabilité civile sur les sites de deux clients, comprenant notamment les montants couverts suivants :
 - . 3.800.000 euros pendant les travaux et 3.800.000 euros après livraison / réception pour l'un,
 - . 5.000.000 euros pendant les travaux, 5.000.000 euros après livraison / réception pour l'autre.
- à la flotte automobile.

Les filiales internationales de TRILOGIQ possèdent leurs propres contrats d'assurance.

En matière d'assurance, la politique générale de TRILOGIQ est de couvrir systématiquement tous les risques inhérents aux métiers lorsqu'ils peuvent l'être. Le poste de charges correspondant s'est élevé à 38.000 euros en 2004, 38.000 euros en 2005 et 55.000 euros en 2006.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. Histoire et évolution de la Société

5.1.1. Raison sociale et nom commercial de la Société

La raison sociale et le nom commercial de l'émetteur est TRILOGIQ.

5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

TRILOGIQ est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro 387 452 576.

5.1.3. Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 7 avril 1992 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise le 19 mai 1992. La Société a été constituée pour une durée de 99 ans, sauf prorogation ou dissolution anticipée, soit jusqu'au 19 mai 2091.

5.1.4. Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

Le siège social de la Société est 5 rue Saint-Simon – Parc d'Activité du Vert Galant - 95310 Saint-Ouen-l'Aumône. Son numéro de téléphone est le 01 34 30 74 74.

TRILOGIQ est une société anonyme à conseil d'administration régie par le droit français et soumise pour son fonctionnement aux articles L. 225-1 et suivants du Code de commerce.

5.1.5. Événements importants dans le développement des activités de la Société

En 1989, étudiant en deuxième année à l'Ecole de Management de Lyon (E.M.L.), Eric Courtin réalise son stage de deuxième année chez RENAULT qui prépare le lancement de la SAFRANE et se trouve confronté aux risques d'erreurs de conformité découlant de la complexité du modèle. À l'époque, la recherche de RENAULT s'orientait vers un système découvert au Japon par ses ingénieurs lors de voyages d'études, qui était composé de casiers équipés de voyants lumineux permettant de réduire les erreurs de prélèvements des opérateurs mais qui s'avérait très onéreux et non industrialisable. Dans le cadre de son stage, Eric Courtin imagine une version moins coûteuse et plus modulaire du système, notamment en remplaçant l'automate en charge de la gestion des prélèvements par un ordinateur. Ce rack, baptisé DYNAPRO, dont les casiers sont reliés entre eux par réseau informatique, repose sur trois grands principes :

- indication par un voyant allumé de l'emplacement où se trouve la pièce recherchée,
- validation du choix de la pièce par un système de capteurs, le prélèvement de la bonne pièce provoquant l'extinction de la lampe alors qu'une sonnerie retentit si l'opération n'est pas conforme,
- comptage automatique des stocks de pièces après validation informatique du choix résultant de l'extinction de la lampe.

Cette version restera au stade de projet jusqu'en 1992, date à laquelle Eric Courtin, qui a complété ses études à l'E.M.L. par un Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (D.E.S.S.) de Gestion de la Technologie et de l'Innovation de l'université de Paris – Dauphine en 1991, propose à RENAULT de financer le développement du DYNAPRO. Fort d'un précontrat signé avec RENAULT pour la réalisation de prototypes, Eric Courtin fonde la société TRILOGIQ en mai 1992.

Entre 1992 et 1995, TRILOGIQ ne commercialise que le DYNAPRO, d'abord chez RENAULT, puis chez PEUGEOT, et, à partir de 1993, chez SEVELNORD (filiale commune de FIAT et PEUGEOT). En 1995 est lancé le DYNAPICK, version plus modulaire du DYNAPRO du fait de la suppression du câblage et de l'intégration de l'innovation technologique directement dans les voyants lumineux. En juillet 1997, TRILOGIQ installe un rack DYNAPICK dans une des usines belges de VOLKSWAGEN qui l'interroge sur la possibilité de lui fournir différents systèmes modulaires utilisés au Japon pour équiper ses lignes de fabrication. Simultanément, PEUGEOT et RENAULT expriment la même attente vis-à-vis de TRILOGIQ.

Entre 1992 et 1997, TRILOGIQ réalisait un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 400.000 à 500.000 euros en commercialisant une trentaine de systèmes DYNAPRO / DYNAPICK par an, et la demande simultanée de ces deux intervenants majeurs du secteur automobile conduit TRILOGIQ à modifier substantiellement son offre en intégrant la fabrication d'une gamme de produits modulaires destinés à améliorer la productivité des lignes de production. En septembre 1997, TRILOGIQ décide d'investir dans des outillages destinés à la fabrication de joints connecteurs qui seront utilisés pour l'assemblage des systèmes modulaires.

- **1998**
 - . Début de l'intégration du Lean-Manufacturing dans la démarche commerciale de TRILOGIQ.
 - . En janvier, lancement des premières fabrications de systèmes modulaires appelés FLEXO et composés des joints connecteurs, de tubes et de rails en acier achetés à l'extérieur.
 - . En mars, premières commandes en systèmes modulaires de FAURECIA (équipementier automobile), PEUGEOT et RENAULT (constructeurs automobiles). Suivent celles des équipementiers automobiles VALEO, DELPHI et CANON.
 - . Chiffre d'affaires de 0,5 million d'euros au 31 mars, date de clôture de l'exercice.

- **1999**
 - . Chiffre d'affaires de 1,8 million d'euros au 31 mars.
 - . Signature d'un contrat de distribution avec un partenaire américain.
 - . Conquête de nouveaux grands comptes : SAUNIER DUVAL (chaudières et radiateurs), BOURBON (équipementier automobile), PLASTIC OMNIUM (équipementier automobile), BEHR (équipementier automobile), CROUZET (composants électriques et électroniques), LEAR (équipementier automobile) et WAGON (équipementier automobile).

- **2000**
 - . En février, recrutement de Ludovic Ott en qualité de Directeur Général.
 - . En mars, arrivée de Arnaud Dias en tant que Directeur Commercial.
 - . Chiffre d'affaires de 3,6 millions d'euros au 31 mars.
 - . En septembre, création de la filiale TRILOGIQ USA à Livonia (Michigan).
 - . Signature d'un contrat de distribution avec des partenaires allemand, anglais et espagnol.
 - . Mise en place des premiers camions Hoshin en charge d'installer sur place les systèmes Lean-Manufacturing.
 - . Lancement sur plusieurs années d'une campagne d'investissements dans des outils de production afin d'intégrer progressivement et verticalement les différents métiers nécessaires à la fourniture de systèmes modulaires.
 - . Premières commandes effectuées par FRANCAISE DE MECANIQUE (équipementier automobile) et TOYOTA (constructeur automobile) pour l'usine d'Onnaing dans le Nord.
 - . Equipement de l'intégralité de l'usine HONDA de Swindon en Angleterre.

- **2001**
 - . Lancement de la gamme LeanTek® issue de l'automatisation de la production des joints connecteurs qui permet :
 - l'amélioration de la qualité des produits,
 - la hausse des quantités fabriquées,
 - la diminution significative du prix de revient.
 - . Chiffre d'affaires de la S.A. TRILOGIQ de 5,6 millions d'euros au 31 mars.
 - . Signature d'un contrat de distribution avec des partenaires australien, slovaque et tchèque.
 - . Ouverture du premier Tech Center et de l'école de montage LeanTek® chez TRILOGIQ.
 - . Gain de nouveaux clients : ASTON MARTIN (constructeur automobile), CLASS (constructeur de tracteurs), SIEMENS (équipementier automobile), SONY (produits électriques et électroniques Grand Public), VANPRO (sièges automobiles, joint-venture entre JOHNSON CONTROLS et FAURECIA) et VISTEON (équipementier automobile).

- **2002**
 - . En janvier, création de la filiale TRILOGIQ Brésil.
 - . Signature d'un contrat de distribution avec un partenaire italien.
 - . Chiffre d'affaires de la S.A. TRILOGIQ de 6,3 millions d'euros au 31 mars.
 - . Ouverture d'un bureau de représentation au Mexique.
 - . En novembre, ouverture de la filiale TRILOGIQ Allemagne.
 - . Premières commandes de SCHNEIDER (composants électriques et électroniques), SUZUKI (constructeur automobile), KOYO (équipementier automobile), COCKPIT (équipementier automobile), BOSCH (équipementier automobile), JOHNSON CONTROLS (équipementier automobile) et OXFORD (équipementier automobile).
 - . Equipement intégral de l'usine PORSCHE (constructeur automobile) de Leipzig dédiée à la fabrication du modèle CAYENNE.

- **2003**
 - . En janvier, ouverture de la nouvelle usine à Saint-Ouen-l'Aumône.
 - . Elargissement de la gamme de produits vers des accessoires à forte valeur ajoutée (portes étiquette, guides de descente, pieds réglables, platines de renfort...).
 - . Poursuite de la campagne d'investissements destinés à augmenter la qualité et les quantités fabriquées tout en abaissant les coûts de production.
 - . Chiffre d'affaires de la S.A. TRILOGIQ de 9 millions d'euros au 31 mars.
 - . En septembre, ouverture de la filiale TRILOGIQ Afrique du Sud.
 - . Conquête de nouveaux clients : FORD (constructeur automobile), GENERAL MOTORS (constructeur automobile), JAGUAR (constructeur automobile), NISSAN (constructeur automobile), VOLKSWAGEN (constructeur automobile), HELLA (équipementier automobile), WILO SALMSON COMPONENTS (composants électriques pour le chauffage), ALCOA (producteur d'aluminium) et FERRAZ (composants électriques et électroniques).

- **2004**
 - . Lancement des sessions d'initiation au Lean-Manufacturing.
 - . Réalisation d'un investissement de production pour la filiale américaine.
 - . Ouverture d'un second bureau de représentation au Mexique.
 - . Chiffre d'affaires consolidé proforma de 10,3 millions d'euros au 31 mars.
 - . Premières commandes de BMW (constructeur automobile), BOS AUTOMOTIVE (équipementier automobile), BOSTON SCIENTIFIC (dispositifs médicaux), PRODEL (conception de machines spéciales) et WHIRLPOOL (produits électriques et électroniques Grand Public).

- **2005**
 - . Chiffre d'affaires consolidé proforma de 12,8 millions d'euros au 31 mars.
 - . En avril, ouverture de la filiale TRILOGIQ Australie.
 - . En novembre, ouverture de la filiale TRILOGIQ Mexique.
 - . Elargissement de la clientèle : CARRIER (solutions de climatisation), BEL M (matériel pour le bâtiment), LOUIS VUITTON (luxe), AIRCELLE (aéronautique), AREVA (production d'énergie nucléaire), APRILIA (constructeur de motos), AUDI (constructeur automobile), COLLINS & AIKMAN (équipementier automobile), DETROIT DIESEL (constructeur de camions), KTM (constructeur de motos).

- **2006**
 - . Chiffre d'affaires consolidé proforma de 19,4 millions d'euros au 31 mars.
 - . Arrivée de Thierry Rolland en qualité de Directeur Commercial Export.
 - . Signature d'un contrat de fourniture avec AUDI pour l'équipement de l'ensemble de ses sites de production français.
 - . Obtention des homologations de BMW, DAIMLER – CHRYSLER et VOLKSWAGEN pour la France.
 - . Conquête de nouveaux clients : BOEING (aéronautique), ELECTROLUX (produits électroménagers), GETRAG (équipementier automobile), IVECO (constructeur de camions), PANASONIC (produits électriques et électroniques Grand Public), ROLLS-ROYCE (fabricant de moteurs d'avion), SMITH MANUFACTURING (équipementier automobile), SOLECTRON (sous-traitance électronique).
 - . Ouverture en avril d'une filiale en Hongrie.
 - . Prévisions d'ouverture de filiales en Pologne, République Tchèque et en Slovaquie.

5.2. Investissements

5.2.1. Principaux investissements réalisés

Au cours des trois derniers exercices, les investissements réalisés par TRILOGIQ ont été les suivants :

Par nature d'investissement :

En milliers d'euros	31.03.2004 social	31.03.2005 consolidé	31.03.2006 consolidé
Investissements incorporels	18	10	119
Matériel et outillage	383	132	217
Matériel de transport	26	219	191
Matériel de bureau et informatique	17	21	48
Autres	67	58	7
Total	511	440	582

Par zone géographique :

En milliers d'euros	31.03.2004 social	31.03.2005 consolidé	31.03.2006 consolidé
France	506	257	304
Europe hors France	-	63	70
Amériques	2	13	151
Autres zones	3	47	57
Total	511	440	582

Pour l'exercice clos au 31 mars 2004, les investissements ont principalement porté sur la ligne de production de tubes pour la filiale américaine et de l'outillage.

Pour l'exercice clos au 31 mars 2005, les investissements ont principalement porté sur divers outillages et matériels pour la société-mère et les filiales américaine et sud-africaine, et sur des véhicules commerciaux pour la France et l'Allemagne.

Pour l'exercice clos au 31 mars 2006, les investissements ont principalement porté sur divers outillages et matériels pour la société-mère et les filiales américaine et brésilienne, et sur des véhicules commerciaux pour la France, l'Allemagne, l'Australie et les Etats-Unis.

5.2.2. Principaux investissements en cours

Les principaux investissements en cours et prévus pour l'année 2007 concernent :

- l'acquisition des trois brevets détenus par les dirigeants pour un montant composé d'une partie fixe de 653.000 euros et d'une partie variable estimée de 747.000 euros, soit un total de 1.400.000 euros,
- des outillages destinés à réduire les coûts de production sur les produits existants pour un montant de 140.000 euros : à ce jour, la commande a déjà été passée et une partie de la livraison a déjà été effectuée,
- des outillages complémentaires destinés au développement de nouveaux produits pour un montant de 40.000 euros : à ce jour, une commande de 10.000 euros a déjà été passée.

5.2.3. Politique d'investissements future

Le plan d'investissements prévu pour les exercices 2008 et 2009 intègre :

- une ligne de production pour un montant de 650.000 euros pour l'exercice 2008,
- des outillages complémentaires destinés au développement de nouveaux produits pour un montant de 200.000 euros par an.

A ce jour, TRILOGIQ n'a contracté aucun engagement pour ces investissements à venir.

6. APERÇU DES ACTIVITÉS

6.1. Présentation générale de l'activité de la Société

Depuis sa création en 1992, TRILOGIQ s'est progressivement positionné comme intégrateur de systèmes Lean-Manufacturing. A ce titre, TRILOGIQ a développé l'offre LeanTek®, combinaison de produits et de services adaptés aux demandes de mise en place des clients, dont la vocation est de fiabiliser les process, améliorer la qualité, réduire les coûts et les délais au niveau de la ligne de production.

Du fait de son très haut niveau de modularité et d'accessibilité, le système tubulaire s'impose comme l'outil indispensable à l'accroissement de la productivité.

Dans un environnement de mondialisation accrue où la nécessité d'une rentabilité optimisée est accentuée, cette solution, qui consiste à diminuer les coûts par la réduction des gaspillages, remplace progressivement la stratégie de recherche systématique d'économies d'échelle dont la conquête de nouvelles parts de marché n'est destinée qu'à absorber les coûts fixes de l'entreprise.

LeanTek® est l'outil incontournable pour la mise en œuvre effective de la méthode Lean-Manufacturing élaborée et mise en place par TOYOTA après la seconde guerre mondiale dans le prolongement des évolutions enregistrées par l'industrie manufacturière depuis la fin du dix-neuvième siècle.

6.1.1. L'offre

6.1.1.1. Contexte de l'offre TRILOGIQ

Du Taylorisme au LeanTek® (Source : Système Lean de James Womack et Daniel Jones - 1996)

Dès 1890, Frederick Winslow Taylor réalise une analyse du management scientifique du travail qui aboutit à la formalisation de l'étude des temps et à l'établissement des standards. Frank Gilbreth y ajoute ensuite la décomposition du travail en temps élémentaires. Ainsi apparaissent les premiers concepts d'élimination du gaspillage et les études du mouvement. En 1913, Henry Ford invente la ligne de montage de produit standard pour la Ford T. Puis Alfred P. Sloan améliore le système FORD en introduisant chez GENERAL MOTORS le concept de diversité aux lignes de montage. Après la seconde guerre mondiale, Taiichi Ohno et Shigeo Shingo inventent pour TOYOTA les concepts de "juste à temps", "réduction des gaspillages", "flux tirés" qui, ajoutés à d'autres techniques, créent le TOYOTA PRODUCTION SYSTEM (TPS). Depuis cette période, le TPS n'a jamais cessé d'évoluer et de s'améliorer. En 1990, James Womack synthétise les concepts du TPS en les intitulant "Lean-Manufacturing".

Aujourd'hui, le contexte de concurrence internationale impose aux industriels de repenser leur méthode de production. Depuis trente ans, certains industriels japonais ont pu compenser les coûts élevés de main-d'œuvre au Japon en pratiquant le Lean-Manufacturing, alors que l'Europe et les Etats-Unis restaient majoritairement fidèles au système traditionnel de production de masse, où la productivité est réalisée via les économies d'échelles. Dans l'industrie automobile, les voyages d'études des constructeurs occidentaux au Japon depuis dix ans leur ont permis de constater que les usines japonaises étaient productives dans le monde entier, quels que soient les coûts salariaux et la complexité du modèle fabriqué. Contraints par l'environnement concurrentiel de rechercher les mêmes niveaux de productivité et de qualité, les constructeurs automobiles occidentaux et leurs équipementiers dans un premier temps, puis l'ensemble des industries manufacturières dans un second temps, se sont dotés ou sont actuellement en train de créer des départements dédiés à la mise en œuvre de la méthode Lean-Manufacturing.

Afin de parvenir aux ratios de productivité des industriels japonais, ces départements doivent disposer d'éléments pour :

- comprendre la méthode : pour ce faire, les grands cabinets de conseil internationaux mettent en place des structures dédiées au Lean-Manufacturing, des sociétés de conseil spécialisées apparaissent, de très nombreux livres s'écrivent, des conférences et séminaires se tiennent dans le monde entier...
- appliquer la méthode : lors de leurs voyages au Japon, les ingénieurs européens et américains ont observé que pour appliquer le Lean-Manufacturing, il fallait équiper les usines d'un outil très flexible et radicalement nouveau : le système tubulaire d'aménagement des lignes de production. En effet, le Lean-Manufacturing intègre des concepts liés au mouvement, à la fluidité, à la flexibilité, au changement, tels que la fabrication au juste nécessaire, la réduction des espaces utilisés, la personnalisation des bords de ligne de production, l'amélioration continue, l'ergonomie optimisée, l'implication des opérateurs... Or, les usines occidentales équipées de systèmes rigides non modulaires doivent aujourd'hui investir dans un système tubulaire associé à une gamme de services indispensables à sa bonne utilisation. TRILOGIQ, intégrateur de systèmes Lean-Manufacturing avec son offre LeanTek®, se positionne au cœur de ce marché qu'il a déjà commencé à approvisionner.

6.1.1.2. La vision Lean

"Il y a des centaines de personnes dans le monde qui sont capables d'augmenter la productivité en augmentant les quantités produites, mais bien peu de gens savent améliorer la productivité lorsque le volume de production diminue. Les gens aiment travailler moins pour produire plus et répugnent à travailler plus pour produire moins."

Taiichi Ohno, auteur du livre L'esprit Toyota.

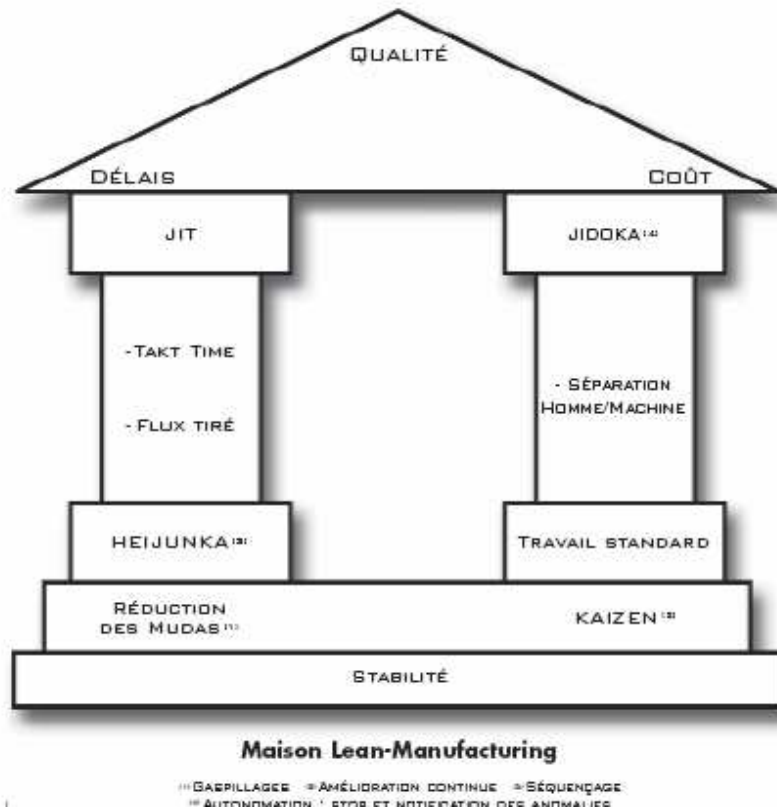
Le Lean-Manufacturing consiste à créer une dynamique d'élimination des gaspillages et de maximisation de la valeur ajoutée dans les usines.

La compréhension du clivage entre la valeur ajoutée et le gaspillage est essentielle pour appréhender l'esprit du Lean-Manufacturing et ses techniques. La valeur ajoutée représente ce que paye le client, c'est-à-dire en général l'acte de fabrication ou d'assemblage. Les autres composants de l'activité industrielle ne génèrent pas de valeur ajoutée et ne sont de fait pas valorisables pour un client : on les appelle gaspillages ou "Muda" en japonais. Il existe sept principaux Mudas : le Muda de traitement, le Muda de rebuts, le Muda de déplacement, le Muda de stock, le Muda d'attente, le Muda de transport et le Muda de surproduction.

La réduction des gaspillages permet de dégager bénéfices et trésorerie. Ces ressources financières supplémentaires peuvent être affectées à des objectifs plus stratégiques, comme la R&D, le marketing, et surtout l'action commerciale, plutôt qu'à un financement de stocks, d'en cours ou d'usines surdimensionnées.

6.1.1.3. Le monument Lean

La volonté d'accroître la productivité par élimination des gaspillages étant au cœur du Lean-Manufacturing, ses concepteurs ont déployé et constamment amélioré les outils et méthodes d'organisation afin d'y parvenir. Le monument Lean est le symbole utilisé pour synthétiser l'ensemble des techniques du Lean-Manufacturing :



La **stabilité** est la fondation du monument Lean. Appliquée à l'organisation, elle regroupe la stabilité des équipes, la standardisation des méthodes, la stratégie suivie dans le temps...

Le socle du monument est constitué de deux éléments qui mettent le système en mouvement d'amélioration permanente :

- la **réduction des Mudas**,
- la dynamique "**Kaizen**", qui consiste à réaliser continuellement des améliorations initiées par les utilisateurs dans le cadre de la lutte contre les Mudas. Cette démarche implique une volonté quotidienne de réduire les gaspillages et d'améliorer sa productivité dans le cadre d'un processus formalisé en trois étapes : (i) identifier le Muda, (ii) l'isoler et (iii) l'éliminer. L'amélioration continue consiste à créer un standard de travail, puis à l'améliorer sans cesse. Par sa flexibilité et sa facilité de mise en œuvre, le système tubulaire LeanTek® constitue l'outil indispensable à la mise en place de la dynamique permanente de changement Kaizen dans l'usine.

Les deux piliers du monument Lean "**JIT**" et "**JIDOKA**" reposent sur :

- le lissage – séquençage de la production, ou "**Heijunka**",
- une variabilité réduite du rythme et des processus de travail, ou **Travail standard**.

Les outils utilisés dans les murs du monument pour soutenir le toit, ou objectif de la méthode, sont :

- pour le pilier JIT : le **flux tiré** et le **Takt time** (temps qui doit être accordé à la fabrication de chaque unité en respectant les exigences du client en matière de délai et de quantité),
- pour le pilier JIDOKA : la **séparation homme – machine** (un opérateur gère plusieurs machines) et l'autonomie (des machines autonomes détectant leurs propres erreurs).

Le **toit**, ou objectif de la méthode, est résumé par le CQD, à savoir :

- baisse des **Coûts** de production,
- amélioration du niveau de **Qualité**,
- adaptation des **Délais** des processus aux besoins du client.

6.1.1.4. *Technique Lean-Manufacturing et applications LeanTek®*

Le principal objectif de la méthode Lean-Manufacturing est d'augmenter la productivité du site de fabrication par élimination des sept principaux gaspillages identifiés :

❶ **Le Muda de traitement**

L'utilisation de boîtes de taille réduite contenant les composants nécessaires associée au système LeanTek® comme support personnalisé pour approvisionner la ligne de production permet la diminution de la longueur de la ligne, source d'économie de frais généraux, de réduction des coûts et des temps d'écoulement.

❷ **Le Muda de rebuts**

Les rebuts génèrent des coûts et des pertes de temps pour l'entreprise. Ils nécessitent la mise en place d'un système de retouches particulièrement improductif, et se débarrasser des rejets est encore plus coûteux. L'élimination des rebuts passe donc par leur non-production, ce qui revient à créer un environnement et une ergonomie adaptés à la fabrication : pièces et outillages à leur place, et à portée immédiate des opérateurs. Ceci réduit les risques de chocs, de chutes et de malfaçons. La conception de structures personnalisées pour les opérateurs avec LeanTek® permet une limitation du volume de rebuts générés et une gestion naturelle et évolutive des rejets résiduels.

❸ **Le Muda de déplacement**

Déplacements et mouvements inutiles au poste de travail accroissent la pénibilité du travail, consomment de l'énergie et de l'espace. L'architecture modulaire de LeanTek® permet la configuration de postes de travail autorisant la prise de pièces au plus près de la main de l'opérateur. La productivité opérateur s'en trouve augmentée et les contraintes de travail diminuées : l'activité de l'opérateur est concentrée sur des tâches productives.

❹ **Le Muda de stock**

Stockés, les produits finis, semi-finis et matières premières piègent la valeur ajoutée. Les stocks excessifs augmentent les coûts du fait des investissements nécessaires à leur manutention. Le Muda de stock est lié au Muda de surproduction. L'utilisation du système LeanTek® associé aux petits conditionnements et à l'augmentation de la fréquence des livraisons génère la réduction des stocks. Ceci s'effectue par la mise en place de rayonnages dynamiques de type supermarché au plus près de la ligne : le manutentionnaire peut saisir directement les produits dans les flowracks (convoyeurs gravitaires permettant d'acheminer les composants à la main de l'opérateur) pour approvisionner la ligne de production.

⑤ Le Muda d'attente

Ce Muda est généré lorsque l'opérateur n'a plus à sa disposition les pièces nécessaires à l'exécution de sa tâche : les mains sont inoccupées. La mise en place du système LeanTek® avec petits emballages supprime le risque de rupture d'approvisionnement. Ceci s'opère par la mise en place d'une nouvelle logistique fondée sur un flux continu et les approvisionnements à fréquence régulière. Les opérateurs peuvent se concentrer sur les opérations à valeur ajoutée alors que la logistique approvisionne les pièces en petits trains.

⑥ Le Muda de transport

Le déplacement d'un endroit à l'autre des produits gaspille la valeur et les transports consomment espace et capitaux. La méthode Lean-Manufacturing propose que les circuits logistiques soient les plus courts possibles dans l'usine, entre le quai et le supermarché, puis entre le supermarché et le bord de ligne. Ceci s'opère par la mise en place de la nouvelle logistique reposant sur des trains flexibles permettant de distribuer plusieurs fois par équipe et en un seul passage l'ensemble des composants nécessaires à la production. La flexibilité de LeanTek® permet de dessiner des wagons spécifiques à chaque pièce. La mise en place de ce type de système divise par 3 le Muda de transport.

⑦ Le Muda de surproduction

La mise en place d'un système Kanban (demande du client générant la production ou organisation en flux tendus) permet de lutter contre les gaspillages liés à la surproduction. La contribution de LeanTek® est la confection de supermarchés JIT (just in time) personnalisables au plus près de la ligne.

L'élimination de ces sept gaspillages permet d'améliorer la productivité à trois niveaux :

- industriel :
 - . réduction des investissements pour une production équivalente ou accroissement de la production à investissement constant : à l'entrée d'une usine de production, on trouve les ressources humaines, les installations et les matières premières. A la sortie se trouvent les produits finis. La productivité s'accroît lorsque des ressources identiques à l'entrée génèrent davantage de produits finis à la sortie, ou lorsqu'à volume de produits finis identiques, les moyens à l'entrée diminuent,
 - . usines plus compactes du fait des gains de place : les entreprises utilisent souvent plus d'espace et de personnel que nécessaire. La pratique du Lean-Manufacturing associée au système LeanTek® élimine les convoyeurs inutiles, réduit la longueur des lignes, incorpore les postes de travail précédemment séparés dans la ligne principale et réduit les stocks, donc les frais de logistique. Toutes ces améliorations ont pour effet de réduire le besoin en surface et de réserver les espaces dégagés pour une expansion future,
 - . production respectant davantage l'environnement : moins de ressources sont nécessaires pour un volume de production identique,
 - . amélioration de la qualité : diminution du nombre d'erreurs, de retouches et de rejets. D'où une moindre utilisation des ressources de l'entreprise, et donc une réduction du coût total des opérations,
- commercial :
 - . production en phase avec la demande client, réduction des délais de livraison, meilleure satisfaction client : le temps d'exécution se définit par l'intervalle de temps entre la réception des matières premières et la réception par l'entreprise du paiement des produits vendus. La réduction de cet intervalle signifie davantage de produits fabriqués dans le même temps, une meilleure rotation des ressources et une plus grande réactivité et flexibilité à la satisfaction du besoin des clients,
- financier :
 - . réduction des actifs circulants (stocks et en-cours) : réduction des capitaux utilisés, accroissement de trésorerie, amélioration du retour sur investissements (ROI). Les stocks occupent de l'espace, augmentent considérablement les frais logistiques et consomment des actifs financiers significatifs. Ces actifs pourraient être mieux employés ailleurs. Les supermarchés LeanTek® au plus près de la ligne et les flowracks LeanTek® en ligne, associés à une politique systématique de boîtes de taille réduite et de trains d'approvisionnement, restituent à l'entreprise la valeur détruite par l'ancien système gestion des stocks par conteneurs, transpalettes et manutention par chariots élévateurs,
 - . travail sur la productivité et la rentabilité : amélioration du compte de résultat par réduction des coûts de production.

En lui permettant d'évoluer dans un environnement de standardisation de l'amélioration, le Lean-Manufacturing renforce la pérennité de l'entreprise et contribue à la progression continue et régulière des bénéfices : l'opérateur qui a appris à optimiser son poste de travail via le système tubulaire peut continuer à le faire de lui-même et de manière permanente. Dans un contexte de concurrence accrue, où la conquête des parts de marché nécessite aux économies d'échelle est plus complexe, le Lean-Manufacturing apparaît comme la seule solution pour augmenter la rentabilité de manière significative.

Les résultats commerciaux et financiers du fondateur de la méthode, TOYOTA, et du premier constructeur européen ayant mis en place le Lean-Manufacturing dans ses usines, PORSCHE, sont significatifs.

Trente ans après avoir créé le TPS, TOYOTA a enregistré un bénéfice de 9,7 milliards d'euros au 31 mars 2006 pour un chiffre d'affaires de 148 milliards d'euros. TOYOTA est aujourd'hui en passe de devenir en 2006 le premier constructeur automobile du monde en nombre de véhicules produits, supplantant l'américain GENERAL MOTORS (source : www.toyota.com).

En 1992, alors que la situation économique de PORSCHE s'était fortement dégradée, son nouveau président, le Docteur Wiedeking recrute deux experts du TPS pour restructurer sa production. Après avoir résolu ses problèmes de flexibilité et de productivité de manière rapide, PORSCHE est actuellement le constructeur le plus rentable du monde (avec un résultat net de 779 millions d'euros pour un chiffre d'affaires de 6,57 milliards d'euros) et vient d'acquiescer 18,5% du capital de VOLKSWAGEN. Parallèlement, eu égard aux résultats de la méthode, PORSCHE a créé sa propre société de conseil en Lean-Manufacturing en 1994, PORSCHE CONSULTING, qui compte aujourd'hui 85 consultants et réalise près de 20 millions d'euros de chiffre d'affaires en Europe, aux Etats-Unis et en Asie (source : Christophorus – Février/Mars 2005 et www.porsche.com).

De nombreuses autres entreprises manufacturières diversifiées, comme par exemple PRATT & WHITNEY (construction de moteurs d'avion), ont mis en place une stratégie Lean-Manufacturing ayant permis dans tous les cas une progression significative de la productivité.

Le Lean-Manufacturing se positionne aujourd'hui comme le successeur indiscutable et incontournable dans l'avenir des méthodes de production de masse de type FORD.

Des exemples d'intégration de systèmes Lean-Manufacturing par TRILOGIQ sont décrits au § 6.1.1.7.

6.1.1.5. *TRILOGIQ : intégrateur de systèmes Lean-Manufacturing*

Depuis 1992, TRILOGIQ accompagne les industriels qui mettent en œuvre la méthode Lean-Manufacturing.

L'objectif de TRILOGIQ est d'offrir une combinaison de produits et de services destinés à intégrer le système Lean-Manufacturing sur les lignes de production, en totale interactivité avec le donneur d'ordres et en s'appuyant sur l'expertise acquise depuis près de dix ans auprès d'une clientèle diversifiée. Cette combinaison doit permettre au client de changer son mode de production afin d'accroître les quantités tout en augmentant sa trésorerie et ses résultats.

Les systèmes TRILOGIQ s'inscrivent dans :

- l'intégration de l'outil LeanTek® dont :
 - . l'utilisation pour la construction de matériels dimensionnés au juste nécessaire réduit les Mudras de transport et de stocks,
 - l'association avec la mise en flux des pièces en petits emballages permet la compression requise des espaces et l'élimination des Mudras les plus pénalisants, à savoir l'attente et le déplacement,
- une gamme de services facilitant le déploiement des applications personnalisées sur les lignes de production des clients.

L'objectif de LeanTek® est d'améliorer la productivité de la ligne de montage car celle-ci est le lieu :

- où se crée la valeur,
- le plus dense en terme de main-d'œuvre,
- le plus coûteux en termes de frais de production et d'investissements.

La méthode LeanTek® va donc consister à éloigner les gaspillages le plus possible du point de valeur ajoutée, à savoir cette ligne de montage, et de les déplacer vers l'amont du process où ils seront progressivement réduits. Le principe est de remplacer les composants présents au bord de ligne (conteneurs de grande capacité, transpalettes, chariots élévateurs) par un ensemble de supermarchés (ou shopstocks) intégrant des boîtes de taille plus réduite, en plus grand nombre, modulaires et alimentés de manière plus fréquente par un système de petits trains polyvalents qui circulent entre les supermarchés et les bords de ligne.

Aujourd'hui, les systèmes LeanTek® peuvent être regroupés en quatre grandes familles :

- les flowracks,
- les chariots / les servantes,
- les postes de travail,
- les shopstocks Lean-Manufacturing.

La personnalisation des lignes de production et de ses composants est l'essence même du LeanTek®. Ainsi, la mission des Tech Center TRILOGIQ (bureaux d'études) est de traduire en dessins et plans le besoin spécifique de chaque client à partir d'objectifs d'amélioration définis (place, ergonomie...) qui sont autant de sources de gains potentiels. Le donneur d'ordres précise les éléments que doit contenir le système Leantek® en termes de taille de pièces, de conditionnement... ainsi que les fonctions qu'il doit remplir (flexibilité, réglage rapide...) et TRILOGIQ réalise le système. Dans les systèmes imaginés par les Tech Center, tout est paramétrable : longueur, largeur, hauteur, architecture... TRILOGIQ peut également proposer une ergonomie sur-mesure et de nombreux équipements optionnels.

❶ Les flowracks

Le flowrack TRILOGIQ est un type de chariot modulaire, composé de boîtes de conditionnement de taille réduite, facilement transportable et installé au plus près de la ligne de montage. Il s'agit de l'élément essentiel de LeanTek®. TRILOGIQ ne propose que des flowracks personnalisés intégrant différentes fonctions (système de réglage rapide, tablette de dépose, système de guidage...).

❷ Les chariots / les servantes

Les chariots sont un domaine d'application naturel pour LeanTek® et le Lean-Manufacturing. La complexité des pièces à transporter augmente sans cesse, de même que le besoin de sécurité. Seule une structure très modulaire et flexible permet de répondre à ces besoins sans accroître les coûts de conception.

❸ Les postes de travail

Les applications de LeanTek® en poste de travail traitent le Muda de déplacement. En mettant à portée immédiate des opérateurs pièces et accessoires, les postes de travail LeanTek® facilitent l'optimisation des gestes et la réduction des déplacements pour se concentrer vers la création de valeur.

❹ Les shopstocks Lean-Manufacturing

Les supermarchés polyvalents sont essentiels pour la mise en place du Lean-Manufacturing. Le respect du principe du conditionnement portable à la main permet l'élimination des stocks de masse et des chariots élévateurs, remplacés par des petits trains. Les supermarchés permettent notamment le traitement des Mudas de transport et de déplacement. Ils sont l'unique interface entre le quai de livraison et le bord de ligne. En déplaçant progressivement les supermarchés vers le bord de ligne, le Muda de transport se réduit encore.

6.1.1.6. Les services TRILOGIQ

Travaillant en étroite collaboration avec ses clients, TRILOGIQ propose une large gamme de services de proximité qui vont de l'initiation au montage LeanTek® à l'apprentissage du Lean-Manufacturing. Cette gamme de services permet à TRILOGIQ d'assister le client dans l'intégration du Lean-Manufacturing sur ses lignes de production, en s'adaptant à ses besoins spécifiques tout en conservant son objectif de réalisation de gains.

❶ La visualisation des gains issus du Lean-Manufacturing par modélisation informatique

A partir d'une idée ou d'un concept identifié par le client, TRILOGIQ réalise un plan en deux ou trois dimensions avant que l'application ne soit physiquement créée. Cette application peut ainsi être mise en mouvement 3D sous tous ses angles et placée dans son environnement avec les caractéristiques (taille, couleur...) désirées. Cette modélisation permet de valider la faisabilité, les contraintes de charge et les aspects pratiques, et donne au client une visualisation claire des gains qu'il est possible de réaliser avec l'intégration du Lean-Manufacturing. La conception de systèmes LeanTek® est assurée dans les Tech Center TRILOGIQ et leur système de Conception Assistée par Ordinateur. Le CAD Center TRILOGIQ est également chargé de l'élaboration de tous les nouveaux produits LeanTek®.

❷ La réalisation de prototypes au Tech Center

A la demande de ses clients, le Tech Center TRILOGIQ fabrique dans les meilleurs délais les prototypes des systèmes Lean-Manufacturing imaginés et proposés par TRILOGIQ. Le client se présente avec ses contraintes au Tech Center et se voit ensuite remettre un prototype opérationnel apportant des gains mesurés (en espace, temps de déplacement, amélioration des flux, diminution des stocks...) par rapport à l'existant.

③ Le camion Hoshin

Solution la plus réactive, le camion Hoshin est le mode de livraison le plus adapté lorsque les applications doivent être réalisées dans des délais réduits. Le client contacte TRILOGIQ qui délègue une équipe spécialisée sur son site. Expérimentés, créatifs, capables de trouver rapidement une solution opérationnelle adaptée à la problématique du client, les monteurs Hoshin commencent par s'entretenir avec les équipes techniques du client afin de déterminer leurs besoins puis fabriquent un prototype sur le site. Après validation et installation du prototype, l'équipe TRILOGIQ monte dans l'environnement du client l'ensemble des applications mentionnées dans le cahier des charges. Equipée de son camion Hoshin, cette équipe est capable de répondre rapidement à toute demande de modification du client.

④ L'école de montage LeanTek®

L'école de montage reçoit les clients et les forme aux règles de montage. Ces sessions de formation ont pour objectif de familiariser les opérateurs à l'utilisation adéquate des composants LeanTek® dans une optique de gains quantifiés.

⑤ Les modes de livraison

En fonction du besoin de ses clients, TRILOGIQ propose principalement trois modes de livraison du système LeanTek® :

- les composants à l'unité : ce mode de livraison est principalement destiné aux clients ayant suivi une session au sein de l'école de montage LeanTek®. Les commandes peuvent être adressées à TRILOGIQ par support traditionnel (télécopie, courrier postal, courrier électronique),
- le camion Hoshin,
- les systèmes assemblés : le Tech Center TRILOGIQ commence par concevoir un prototype en fonction du cahier des charges défini par le client. Lorsque le client a accepté le prototype, les systèmes sont assemblés dans les usines TRILOGIQ puis livrés sur le site du client. TRILOGIQ dispose d'unités de fabrication de fortes capacités à même d'assembler de grandes séries adaptées à la demande.

⑥ Sessions Lean-Manufacturing

Les clients assistent à des présentations relatives aux avantages de l'utilisation des produits LeanTek® dans le cadre de la démarche d'installation du Lean-Manufacturing, pilotées par des partenaires consultants.

⑦ Les services à distance

A) Le site www.trilogiq.com fournit l'ensemble des informations relatives aux applications LeanTek®, aux modes de livraison et aux services TRILOGIQ. Chaque client peut s'inscrire et ainsi accéder aux services suivants :

- informations relatives à la gamme de produit TRILOGIQ, fiches techniques des systèmes et utilisations,
- présentation des nouveaux produits et de leurs utilisations,
- service de commande en ligne avec suivi en temps réel,
- accès aux événements TRILOGIQ,

B) L'assistance téléphonique.

6.1.1.7. Exemples d'intégration réalisée par TRILOGIQ

Exemple 1 : intégration d'une ligne de montage pour une nouvelle usine d'un constructeur automobile généraliste :

- collecte des objectifs stratégiques du client et définition des charges fonctionnelles de la ligne de montage : visites d'ingénieurs et de chefs de projets TRILOGIQ sur les sites du client et dans ses centres techniques pour collecter les informations, définition technique des besoins, intégration des concepts Lean-Manufacturing dans l'offre proposée, définition des étapes du projet,
- réalisation et validation des prototypes : conception et assemblage des différents prototypes LeanTek® en temps réel au Tech Center TRILOGIQ, modifications et ajustements, livraison et validation définitive des prototypes dans l'environnement du client, tests fonctionnels, validation des gains de productivité des systèmes,
- fabrication et livraison en série des systèmes selon la montée du plan de charge du client.

Exemple 2 : réalisation d'un chantier de productivité Hoshin chez un fabricant de produits électroménagers :

- définition des objectifs de gains de productivité et étude de la situation existante sur le site de production, notamment au niveau des sources de non-valeur ajoutée,
- analyse de l'usine du client au Tech Center en étroite coordination avec les départements Montage et Logistique du client,
- livraison des produits LeanTek® et montage des systèmes sur le site du client par l'équipe Hoshin TRILOGIQ selon les principes du Lean-Manufacturing.

Exemple 3 : déploiement progressif du Lean-Manufacturing chez un constructeur mondialisé d'équipements électriques.

- explication des principes fondamentaux du Lean-Manufacturing aux différents services du client via les supports films et livres Lean-Manufacturing TRILOGIQ,
- validation de la faisabilité de l'implantation Lean-Manufacturing et de l'acceptabilité du changement par les différents services du client,
- sur recommandation TRILOGIQ issue de son expérience, choix d'un déploiement progressif et continu du Lean-Manufacturing par chantiers Hoshin, usine par usine, ligne par ligne.

Exemple 4 : développement d'un chariot de transport à inverseur de poussée pour un équipementier aéronautique :

- modélisation en trois dimensions de la pièce à transporter, fragile et très coûteuse,
- intégration informatique de cette pièce dans une modélisation identique 3D du système LeanTek® conçu autour de la pièce,
- fabrication du chariot et essais de l'ensemble pour vérifier la concordance théorie 3D/ réalité,
- validation puis duplication du système dans l'environnement client.

Exemple 5 : intégration de supermarchés Lean-Manufacturing pour un laboratoire pharmaceutique en Irlande :

- identification de la taille des lots, des flux et des capacités de stock souhaitées,
- conception de supermarchés LeanTek® selon les objectifs définis de gain de place et de flexibilité,
- pré-assemblage des systèmes à l'usine TRILOGIQ,
- finitions et réglages dans l'environnement client par les services Hoshin TRILOGIQ.

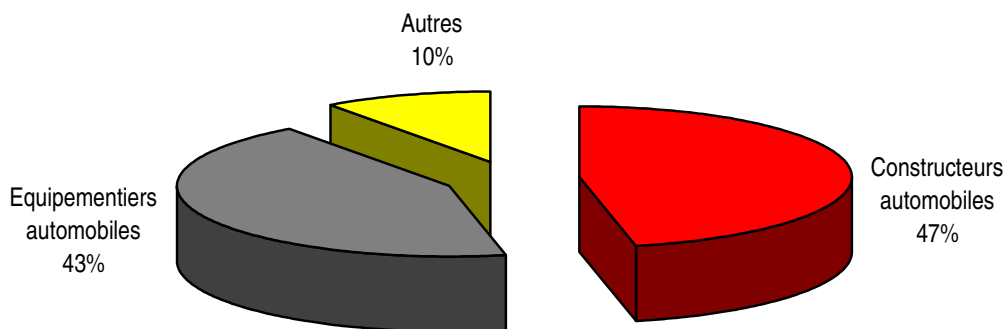
6.1.2. La clientèle

TRILOGIQ compte environ 350 clients, essentiellement des grands groupes internationaux, qui se répartissent en quatre grands domaines d'activité :

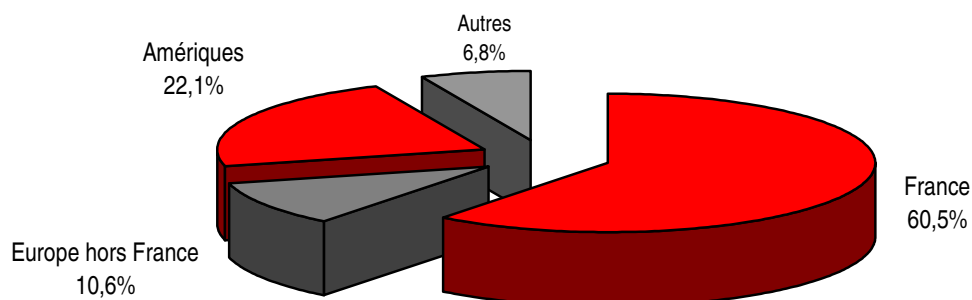
- les constructeurs automobiles, motos et camions comme APRILIA, ASTON MARTIN, AUDI, BMW, FORD, DAIMLER – CHRYSLER, GENERAL MOTORS, HONDA, IVECO, JAGUAR, KTM, NISSAN, PEUGEOT, PORSCHE, RENAULT, SEVELNORD (filiale commune de FIAT et PEUGEOT), SUZUKI, TOYOTA,
- les équipementiers automobiles comme BEHR, BOS AUTOMOTIVE, BOSCH, BOURBON, CANON, COCKPIT, COLLINS & AIKMAN, DELPHI, FAURECIA, FRANCAISE DE MECANIQUE, GETRAG, HELLA, JOHNSON CONTROLS, KOYO, LEAR, OXFORD, PLASTIC OMNIUM, SIEMAR, SIEMENS, SIETO, VALEO, VANPRO, VISTEON, WAGON,
- les groupes des industries électrique et électronique, comme CROUZET, FERRAZ, NEC, PANASONIC, SCHNEIDER, SOLECTRON, SONY, WILO SALMSON COMPONENTS, WHIRLPOOL,
- les autres secteurs comme AIRCELLE (aéronautique), ALCOA (production d'aluminium), AREVA (production d'énergie nucléaire), BEL M (matériel pour le bâtiment), BOEING (aéronautique), BOSTON SCIENTIFIC (dispositifs médicaux), CARRIER (solutions de climatisation), ELECTROLUX (produits électroménagers), LOUIS VUITTON (luxe), PRODEL (conception de machines spéciales), ROLLS-ROYCE (moteurs d'avion), SAUNIER DUVAL (chaudières, chauffe-bains, radiateurs, climatiseurs).

L'étude des vingt premiers clients du Groupe permet d'établir la répartition du chiffre d'affaires consolidé proforma par type de client suivante :

Répartition du chiffre d'affaires consolidé proforma 2006 par type de client



Répartition du chiffre d'affaires consolidé proforma 2006 par zone de facturation



TRILOGIQ réalise son chiffre d'affaires principalement en Europe (71,1%) et dans les Amériques (22,1%). Entre 2004 et 2006, le chiffre d'affaires réalisé à l'export est passé de 22,6% à 39,5% du chiffre d'affaires consolidé proforma.

Répartition du chiffre d'affaires consolidé proforma 2004 – 2005 – 2006 par zone de facturation

En milliers d'euros	31 mars 2004		31 mars 2005		31 mars 2006		Evolution 2004-2006
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
France	8.010	77,4%	9.014	70,3%	11.752	60,5%	+ 47%
Europe hors France	1.009	9,8%	1.234	9,6%	2.051	10,6%	+ 103%
Amériques	1.289	12,5%	2.147	16,7%	4.296	22,1%	+ 233%
Reste du monde	37	0,3%	434	3,4%	1.315	6,8%	x 35
Total	10.345	100,0%	12.829	100,0%	19.414	100,0%	+ 88%

En France, les sites industriels clients sont essentiellement répartis dans le nord de l'hexagone et en région lyonnaise.

Aujourd'hui, TRILOGIQ commercialise ses produits et services dans 15 pays sur quatre continents :

- Europe : Allemagne, Espagne, France, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Pologne, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie,
- Amériques : Brésil, Etats-Unis et Mexique,
- Afrique : Afrique du Sud,
- Pacifique : Australie.

Les pays à fort potentiel que TRILOGIQ a détecté et a commencé à adresser sont la Belgique, le Canada, l'Irlande, le Portugal, la Roumanie, la Suède, la Slovénie et la Suisse.

Les principaux clients du Groupe TRILOGIQ comprennent plusieurs sites de production qui sont généralement autonomes en terme de choix de fournisseurs, ce qui diminue le risque de dépendance vis-à-vis d'eux. De plus, le poids des vingt principaux clients dans le chiffre d'affaires consolidé diminue progressivement, passant de 81,1% en 2004 à 71,3% en 2006 :

Poids des vingt principaux clients sur les trois derniers exercices dans le chiffre d'affaires consolidé proforma

	31.03.2004	31.03.2005	31.03.2006
1 ^{er} client	35,5%	25,3%	17,2%
5 premiers clients	56,5%	46,9%	43,9%
10 premiers clients	69,0%	60,7%	57,4%
20 premiers clients	81,1%	74,3%	71,3%

Cette clientèle est adressée soit directement par le Groupe, via TRILOGIQ S.A. ou ses filiales, soit indirectement, par l'intermédiaire de ses distributeurs.

En observant la clientèle des trois dernières années, il apparaît que les clients sont relativement fidèles à TRILOGIQ :

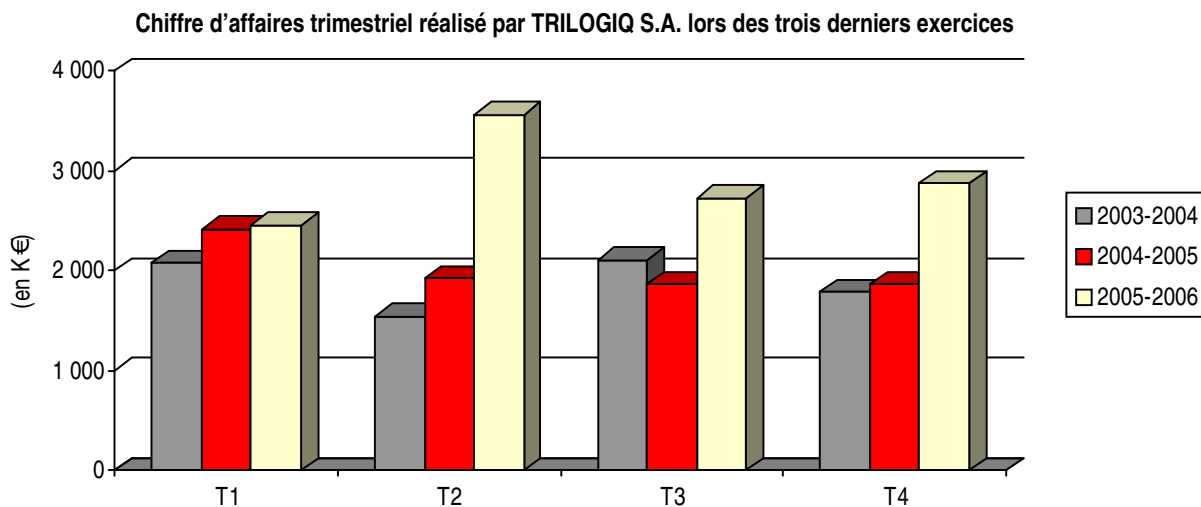
	Rang des 10 premiers clients 2004		Rang des 10 premiers clients 2005
	En 2005	En 2006	En 2006
1 ^{er}	1	2	2
2 ^{ème}	3	1	3
3 ^{ème}	8	4	1
4 ^{ème}	10	13	6
5 ^{ème}	2	3	19
6 ^{ème}	6	5	5
7 ^{ème}	-	-	7
8 ^{ème}	11	-	4
9 ^{ème}	12	10	12
10 ^{ème}	5	19	13

Ce tableau illustre la fidélité des clients de TRILOGIQ puisque :

- sur les dix premiers clients en 2004, sept étaient présents dans le dix premiers clients 2005 et six étaient présents dans le dix premiers clients 2006,
- sur les dix premiers clients en 2005, sept étaient présents dans le dix premiers clients 2006.

Evolution de la taille moyenne des commandes de TRILOGIQ S.A.

En euro	31.03.2004	31.03.2005	31.03.2006
Montant moyen	5.600	5.080	6.750



A l'exception du mois d'août qui est structurellement plus faible que les autres, l'activité de TRILOGIQ n'est pas particulièrement saisonnière.

Le délai moyen de règlement client est de l'ordre de 90 jours de chiffre d'affaires T.T.C. fin de mois.

Le risque d'impayés est faible eu égard au ratio provisions sur créances clients T.T.C. qui s'est élevé à 1,54% en 2004, 4,36% en 2005 et 2,47% en 2006.

6.1.3. L'organisation commerciale

6.1.3.1. Le service commercial

Les missions du service commercial sont de trois ordres :

- définir, en concertation avec la Direction Générale, les orientations stratégiques commerciales du Groupe portant plus particulièrement sur la méthode de vente et la sélection de la clientèle,
- animer les ventes en France et à l'Export,
- traiter les commandes.

En France, la force commerciale est structurée autour du Directeur Commercial Groupe, du Directeur Commercial Export, de technico-commerciaux et de l'administration des ventes. Chaque technico-commercial est dédié soit à un grand compte, soit à un secteur d'activité (automobile, électronique...). Titulaires d'un baccalauréat suivi de deux ou trois années d'études supérieures sans spécialisation particulière, âgé de 30 à 35 ans, ils ont tous été recrutés par le Directeur Commercial Groupe. Ils font l'objet d'un programme de formation spécifique, prospectent à partir des plans d'actions commerciales globaux et individuels définis à chaque début d'exercice et sont rémunérés sous la forme d'un salaire fixe.

L'Export est géré par le Directeur Commercial Export en collaboration avec les Directeurs des Opérations des filiales étrangères. Son objectif à court terme est de centraliser les actions commerciales au niveau européen.

L'administration des ventes (ADV) est en charge du traitement des commandes France et Export, et gérée via un serveur informatique externe dédié qui intègre un logiciel spécifiquement développé pour TRILOGIQ sur lequel les commerciaux peuvent se connecter à tout moment pour vérifier l'état d'avancement de la commande.

L'approche commerciale de TRILOGIQ s'articule autour de la capacité des technico-commerciaux à déployer les compétences d'intégration des systèmes de la Société.

Cette approche commerciale est développée sur le long terme, notamment au niveau du secteur automobile. En effet, pour être référencé par un site d'un grand compte TRILOGIQ doit obtenir l'homologation du client pour se voir attribuer un numéro de vendeur. La durée moyenne d'obtention de cette homologation, qui constitue le niveau 1 du référencement et un véritable droit d'entrée, se situe entre 12 et 18 mois. Le niveau 2 de référencement est l'accord sur politique d'achats, obtenu généralement deux à trois ans après la demande, qui stipule que toute commande de produits liés au Lean-Manufacturing est passée en exclusivité à TRILOGIQ. Enfin, le niveau 3 du référencement est le contrat cadre qui définit les conditions contractuelles entre le client et TRILOGIQ, sans exclusivité, mais avec une taille de marché globale indicative qui se vérifie généralement dans les faits. Avant l'obtention, cet accord cadre fait en moyenne l'objet de 2 à 3 ans de négociations. Au total, pour parvenir au niveau 3, chaque fournisseur doit faire ses preuves entre cinq et huit ans, ce qui constitue une barrière à l'entrée très significative, d'autant plus que l'opération doit être réitérée pour chaque site. Par exemple, TRILOGIQ est actuellement fournisseur pour les bords de ligne d'un des principaux équipementiers automobiles français suite à la signature d'une dizaine de contrats cadres.

Au niveau marketing opérationnel, TRILOGIQ se concentre sur deux axes :

- le site Internet www.trilogiq.com associé à l'achat de mots clés en relation avec ses activités, comme "Lean-Manufacturing", "Kaizen", "Hoshin", sur les principaux moteurs de recherche (GOOGLE, MSN...),
- la création et l'édition de supports de vente et de communication :
 - . le livre TRILOGIQ, diffusé auprès de tous les clients et des prospects, traduit en cinq langues (Français, Anglais, Allemand, Espagnol et Portugais), qui présente notamment le Groupe, l'offre LeanTek®, le Lean-Manufacturing, les applications, les composants, les services et les modes de livraison,
 - . le livre dédié au Lean-Manufacturing expliquant le lien entre les systèmes TRILOGIQ et la méthode Lean-Manufacturing,
 - . un manuel technique sous format électronique qui reprend tous les détails techniques de montage.

Par ailleurs, TRILOGIQ a fait réaliser un film d'animation à caractère pédagogique montrant la transformation d'une usine traditionnelle en usine Lean et les gains de productivité consécutifs à l'application de la méthode Lean-Manufacturing au niveau de la ligne. Ce film constitue un véritable outil d'aide à la vente.

Enfin, TRILOGIQ organise chaque année :

- un séminaire de motivation de quatre jours pour les effectifs de la France,
- une convention réunissant au niveau mondial les commerciaux, l'administration des ventes et les Directeurs des Opérations.

Au total, le budget marketing (publicité, séminaires, supports de vente et de communication, brochures...) s'est élevé à 185.000 euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2006, à comparer à 264.000 euros en 2005 et 131.000 euros en 2004.

6.1.3.2. Les partenaires distributeurs

TRILOGIQ dispose aujourd'hui de distributeurs dans quatre pays : l'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Ils ont été choisis en fonction de leur capacité à mettre en place rapidement une politique commerciale d'envergure au niveau national via une équipe existante, déjà bien implantée et couvrant l'ensemble du territoire.

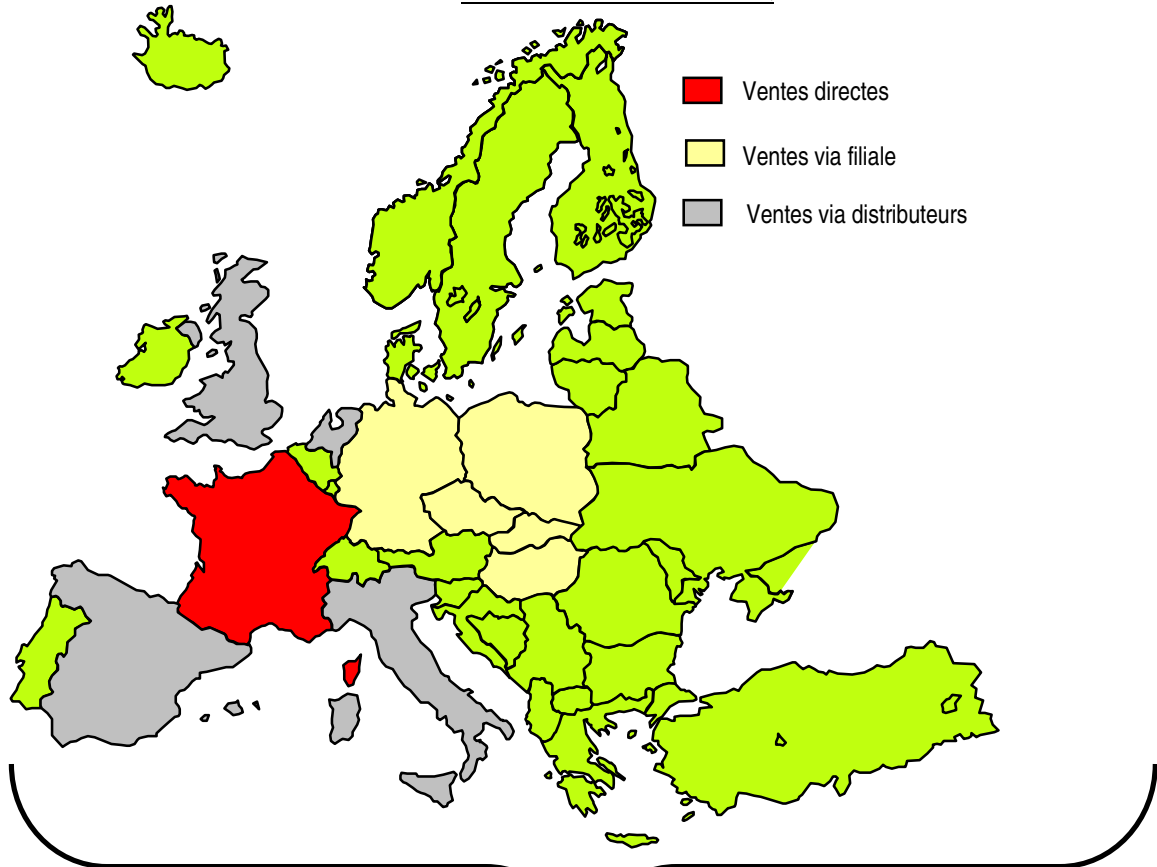
Après une période d'essai d'une durée d'un an, ils signent un contrat de deux ans renouvelable par tacite reconduction. Les contrats ne contiennent pas de clause d'exclusivité territoriale mais chaque commande destinée à l'un des quatre pays d'implantation est adressée par TRILOGIQ à son distributeur pour traitement de celle-ci. Et réciproquement, si un des clients d'un distributeur souhaite élargir la prestation à d'autres pays ou signer un contrat cadre directement avec le fabricant, le distributeur transmet l'information à TRILOGIQ qui entre en relation avec le client. Les contrats ne comprennent pas d'engagement d'achat de volumes de la part des distributeurs mais ces derniers s'engagent à mettre les moyens commerciaux nécessaires pour vendre les produits TRILOGIQ. Les distributeurs bénéficient d'accords commerciaux spécifiques intégrant des conditions tarifaires et de délais de règlement privilégiés.

La stratégie de TRILOGIQ est de dupliquer son offre d'intégration de systèmes Lean-Manufacturing en s'appuyant sur les capacités propres des distributeurs. Le distributeur est propriétaire de son propre stock afin d'approvisionner rapidement ses clients.

Chiffre d'affaires réalisé avec les distributeurs en 2004, 2005 et 2006.

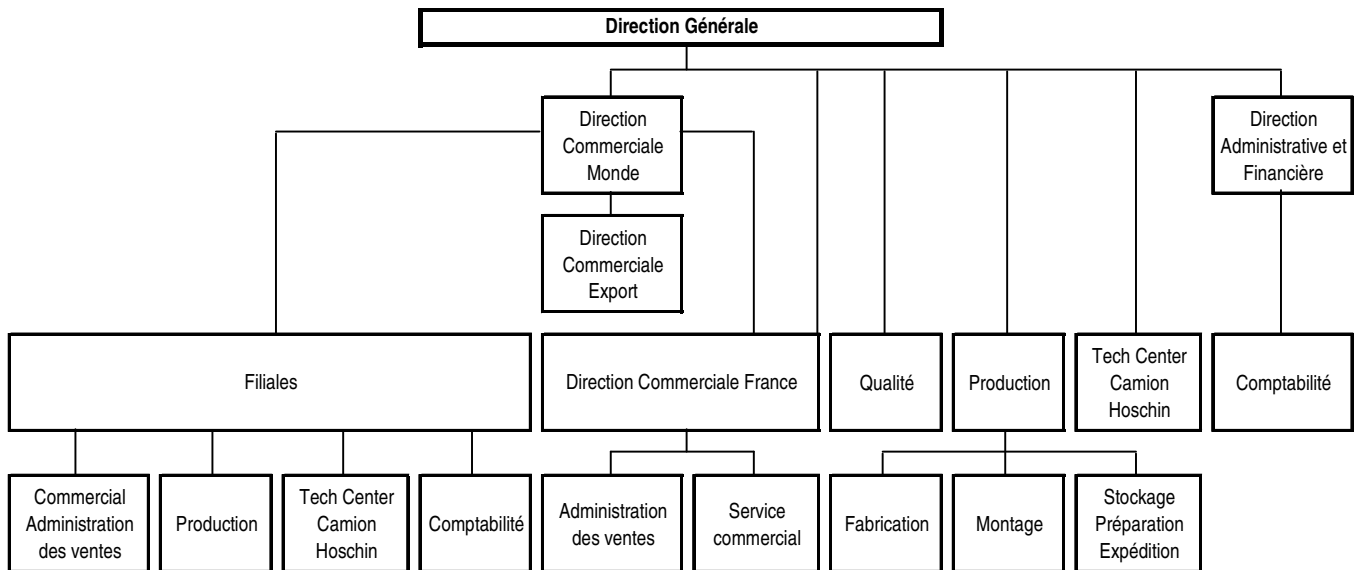
En milliers d'euros	31 mars 2004		31 mars 2005		31 mars 2006	
	Montant	% chiffre d'affaires consolidé proforma	Montant	% chiffre d'affaires consolidé proforma	Montant	% chiffre d'affaires consolidé proforma
Total	1.453	14,0%	1.680	13,1%	2.245	11,6%

Le réseau mondial de TRILOGIQ



● Ventes via filiale

6.1.4. L'organisation interne



L'équipe de Direction est constituée de trois personnes :

Eric Courtin, 41 ans, Président Directeur Général et Administrateur.

Diplômé de l'EM Lyon et d'un DESS de Gestion de la Technologie et de l'Innovation à Paris - Dauphine. Créateur de TRILOGIQ en 1992.

- Missions :
- définition de la stratégie globale du Groupe,
 - développement des nouveaux produits : définition du produit et de son cahier des charges en fonction des éléments recueillis par les commerciaux chez les clients, recherche puis sélection des fournisseurs, suivi de la fabrication,
 - suivi des fournisseurs de produits techniques,
 - établissement des prix des produits en fonction du marché et des concurrents,
 - relations commerciales avec certains grands comptes,
 - veille technologique sur le Lean-Manufacturing afin de trouver de nouvelles applications et de nouvelles méthodes de vente destinées à sensibiliser les industriels au Lean-Manufacturing,
 - gestion financière : relations bancaires, suivi de la trésorerie, arbitrage final des bilans,
 - communication institutionnelle (livres, plaquettes, manuels, film) et financière,
 - supervision des filiales allemande, australienne et sud-africaine dont il est le Président,
 - suivi du distributeur anglais.

Ludovic Ott, 44 ans, Directeur Général Délégué

Etudes de droit. Intègre un groupe international japonais spécialisé dans les solutions de productivité pour l'assemblage en tant que responsable du marché français. Il en devient ensuite Directeur Commercial Europe puis Directeur général. Il rejoint TRILOGIQ en février 2000 en qualité de Directeur Général.

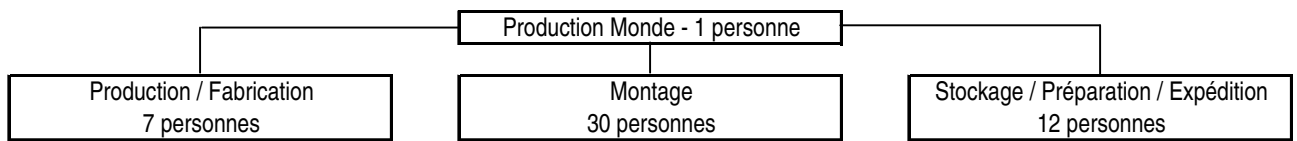
- Missions :
- définition de la stratégie du Groupe aux niveaux de la clientèle à cibler, des marchés à adresser, des actions de communication et de marketing à mener,
 - élaboration et mise à jour des méthodes de management et de vente,
 - mise en place des procédures aux niveaux du traitement des commandes et de la production,
 - formation au management des Directeurs des Opérations des filiales,
 - supervision des filiales américaine et mexicaine dont il est le Président,
 - suivi du contrôle de gestion des filiales américaine, mexicaine, brésilienne et d'Europe de l'Est,
 - gestion des ressources humaines : recrutements, plan de carrière, formation,
 - juridique et social : rédaction et mise en place des contrats clients, fournisseurs et distributeurs, des contrats de travail des collaborateurs, suivi juridique du Groupe en collaboration avec un cabinet externe.

Arnaud Dias, 40 ans, Directeur Commercial Groupe.

Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) en génie mécanique et productique, puis diplôme universitaire en commerce international. Intègre un groupe spécialisé dans la fabrication de produits de collage en qualité de technico-commercial automobile, puis en devient responsable de la division automobile et enfin Directeur Commercial. Rejoint ensuite TRILOGIQ en mars 2000 en qualité de Directeur Commercial afin de réorganiser l'ensemble du service commercial, via notamment le recrutement d'une nouvelle force de vente.

Missions : - élaboration et mise à jour des méthodes de vente en collaboration avec Ludovic Ott,
- définition, mise en application et suivi de la stratégie commerciale et des objectifs assignés aux commerciaux à chaque début d'exercice, en collaboration avec la Direction Générale,
- suivi de l'ensemble des grands comptes,
- responsable Système d'Assurance Qualité et certification ISO 9001,
- supervision de la filiale brésilienne avec validation du plan d'actions établi par le Directeur des Opérations local et suivi mensuel de l'activité commerciale et des performances financières de la filiale.

Le service production regroupe trois départements comprenant 50 personnes :



- 1 la production / fabrication comprend sept personnes (cinq en France et deux aux Etats-Unis), dont un responsable par pays :
 - revêtement des tubes :
 - . moyens de production : deux lignes de production de tubes (France et Etats-Unis),
 - . process : réception du tube brut en provenance du fournisseur, passage du tube dans la machine, transmission du tube soit au montage, soit à l'expédition, soit au stock pour compléter le stock de sécurité,
 - rails à galet :
 - . moyens de production : deux lignes de production de rails (France),
 - . process : réception des composants en provenance des fournisseurs, passage en machine pour assemblage des composants entre eux, transmission du rail à galets soit au montage, soit à l'expédition, soit au stock pour compléter le stock de sécurité,
 - joints : leur fabrication est réalisée par des sous-traitants à partir d'outillages appartenant à TRILOGIQ. Ces outillages sont répartis chez quatre fournisseurs,
 - porte étiquettes : leur extrusion est réalisée par des sous-traitants à partir d'outillages appartenant à TRILOGIQ,
 - guides centraux et latéraux, en plastique ou en fibre de verre : leur fabrication est réalisée par des sous-traitants à partir d'outillages appartenant à TRILOGIQ.

L'organisation de la production est gérée par un cabinet de consultants externe. Chaque poste de production a sa procédure de fabrication qui intègre :

- le protocole de fabrication qui reprend l'intégralité des étapes à suivre,
- les réglages de la machine,
- la maintenance préventive et curative avec son planning,
- les éléments de sécurité (masque, bouchon à oreille...) à porter.

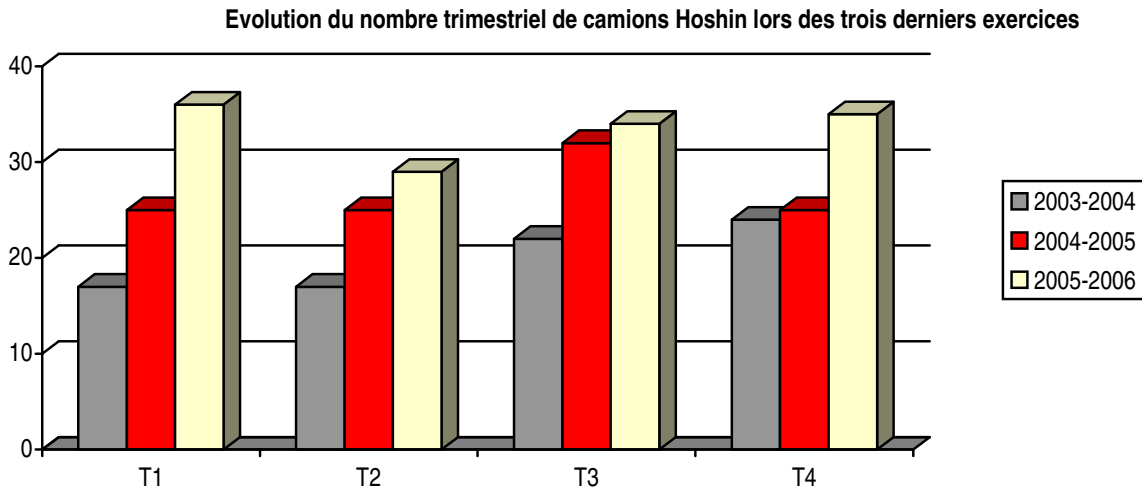
Le responsable du département effectue un contrôle qualité quatre à cinq fois par fabrication par prélèvement,

- 2 le montage, qui comprend trente personnes expérimentées, dont deux responsables (France et Etats-Unis), hors monteurs Hoshin. Le montage comprend :
 - la réception des plans de montage élaborés par le Tech Center,
 - l'intégration du système chez le client.

- 3 le stockage, la préparation et l'expédition, qui comprennent douze personnes.

TRILOGIQ dispose d'un stock de sécurité pour les produits bruts (rails nus, roulettes, galets, tubes) et les produits finis (tubes recouverts, rails finis, joints, porte étiquettes...). Les stocks, qui sont gérés informatiquement au niveau des entrées et des sorties, font l'objet d'un contrôle physique une fois par semaine. Lorsque le plancher du stock de sécurité est atteint, un ordre de réapprovisionnement est transmis automatiquement à l'acheteur. Chaque filiale TRILOGIQ dispose d'un stock à rotation rapide permettant de livrer les clients dans un délai compris entre 48 heures et une semaine.

Le service camion Hoshin : en France, il comprend six personnes qui dépendent directement du Directeur Commercial Groupe et dispose de trois véhicules utilitaires. Chaque filiale a mis en place son propre service de camion Hoshin.



Le service Qualité comprend une personne qui :

- effectue les audits de reconduction de la norme ISO 9001 version 2000,
- met à jour et gère le Système d'Assurance Qualité :
 - . audit des services TRILOGIQ pour s'assurer que les procédures sont toujours d'actualité et appliquées correctement,
 - . collecte et traitement des réclamations des clients,
 - . collecte et traitement des anomalies décelées en interne (au niveau des collaborateurs) et en externe (au niveau des fournisseurs),
 - . préparation de la revue de direction biannuelle du Système d'Assurance Qualité.

La Direction Administrative et Financière est assurée par Eric Courtin. Le recrutement d'un Directeur Financier est prévu pour le second semestre de l'exercice.

Le service administratif et comptable comprend cinq personnes en charge :

- de l'enregistrement des comptes en comptabilité générale,
- de l'établissement des tableaux de bords mensuels reprenant le chiffre d'affaires réalisé et les charges d'exploitation détaillées pour chaque société du Groupe,
- du suivi des règlements clients et des fournisseurs,
- de la gestion de la trésorerie,
- de la paye.

Chaque filiale dispose d'une assistante à même de transmettre les données comptables à la société-mère.

Les comptes sociaux, consolidés et consolidés proforma sont établis par un cabinet d'expertise comptable.

6.1.5. Les fournisseurs

TRILOGIQ a recours à une cinquantaine de fournisseurs réguliers appartenant à cinq principales familles :

- les fabricants de composants en acier comme les tubes bruts (acier galvanisé), les joints (produits à partir des outillages TRILOGIQ), les barres de rail (acier galvanisé), les rivets (destinés à solidariser les rails et les galets),
- les fabricants de composants en plastique comme le polypropylène (destiné à l'enrobage des tubes bruts), les galets, les guides plastiques (produits à partir des outillages TRILOGIQ), les petits accessoires comme les porte étiquettes (produits à partir des outillages TRILOGIQ),
- les fournisseurs de prestations techniques, comme les spécialistes du traitement de surface des joints, les fabricants d'outillages, les transporteurs et logisticiens...
- les fournisseurs d'emballages (cartons, caisses bois, lamiflex) et d'accessoires (visserie, fil cintré pour tablette de picking, roulettes...),
- les fournisseurs en matériel informatique (serveurs, unités centrales, écrans, imprimantes...) et en frais généraux (électricité, eau, fournitures de bureaux, conseils extérieurs, locations diverses...).

Le choix des fournisseurs est effectué par la Direction Générale suivant des critères de :

- taille d'entreprise,
- niveau de stock tampon,
- délais de livraison,
- qualité de la prestation : les fournisseurs sont sélectionnés soit sur une liste d'entreprises déjà homologuées via un audit Qualité réalisé par TRILOGIQ, soit en fonction de certifications officielles obtenues.

Chaque nouveau fournisseur significatif fait l'objet d'une vérification de ses principaux éléments financiers de la part de la Direction Générale avant d'être référencé. Le Groupe effectue quasiment l'intégralité de ses achats en Euros.

Pour chaque type de prestations, TRILOGIQ dispose de plusieurs fournisseurs qu'elle est à même de mobiliser rapidement.

Les filiales de TRILOGIQ étant essentiellement des sociétés de distribution, la mesure de la dépendance du Groupe vis-à-vis de ses fournisseurs est appréhendée au niveau de la société-mère :

Poids des vingt principaux fournisseurs sur les trois derniers exercices dans les achats consolidés et les charges externes de TRILOGIQ S.A.

	31.03.2004	31.03.2005	31.03.2006
1 ^{er} fournisseur	12,3%	15,1%	12,8%
5 premiers fournisseurs	46,0%	41,1%	38,4%
10 premiers fournisseurs	67,7%	56,4%	58,0%
20 premiers fournisseurs	85,5%	75,0%	80,0%

Il n'existe pas d'engagement d'achat sur des volumes ou des prix signé avec les fournisseurs.

Au 31 mars 2006, le délai moyen de paiement fournisseurs était de 105 jours d'achats T.T.C.

6.1.6. Le système d'information

Toutes les filiales peuvent accéder au serveur informatique TRILOGIQ qui est physiquement basé chez le fournisseur d'accès Internet. Ce serveur inclut les éléments de l'administration des ventes et la base de données de schémas techniques produits par les Tech Center. Chaque Tech Center peut ainsi étudier les dessins déjà réalisés quand il a une demande spécifique d'un client.

Par ailleurs, TRILOGIQ dispose d'un logiciel 3D qui permet au Tech Center d'effectuer une simulation en conditions réelles du comportement des boîtes de pièces et des racks en bord de ligne, offrant ainsi au client une visualisation des gains qu'il est possible de réaliser avec l'intégration du Lean-Manufacturing. TRILOGIQ est le seul intervenant du secteur à proposer ce type de simulation.

Enfin, le logiciel de comptabilité est spécifique à chaque pays.

6.2. Présentation générale du marché de la Société

6.2.1. Le marché

Les systèmes proposés par TRILOGIQ sont destinés à l'ensemble des industries manufacturières, soit :

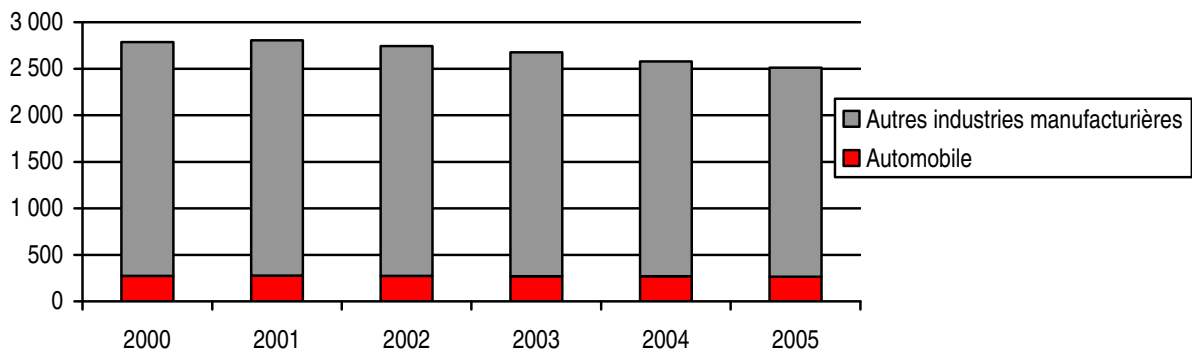
- les industries des biens de consommation,
- l'industrie automobile,
- les industries des biens d'équipement,
- les industries des biens intermédiaires.

En effet, seules les industries nécessitant la présence de main-d'œuvre autour d'une ligne de fabrication ou d'assemblage sont susceptibles d'avoir recours au système tubulaire.

De même, les clients et prospects de TRILOGIQ ne comportent que des entreprises disposant d'un effectif supérieur à vingt personnes.

6.2.1.1. Aperçu du marché français

En France, les effectifs des industries manufacturières des entreprises de plus de vingt personnes ont diminué de près de 10% entre 2000 et 2005, passant de 2,8 à 2,5 millions de personnes. Durant la même période, les effectifs de l'industrie automobile n'ont baissé que de 2,6%, de 272.500 à 265.500 personnes :

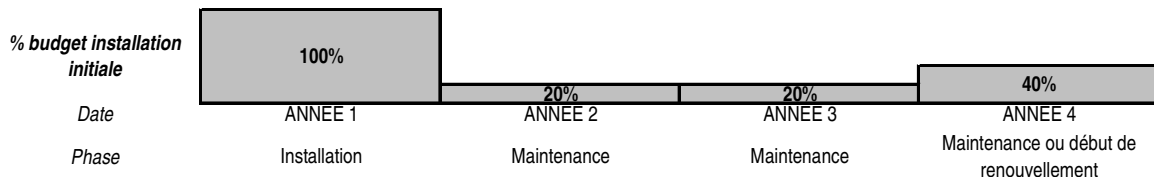


Source : Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie - SESSI

Dans l'édition 2005 de son étude L'industrie de l'équipement automobile en chiffres, le MINEFI estime que les ouvriers qualifiés et non qualifiés, soit les personnels directement impliqués dans la production, représentent 54,4% des effectifs totaux de l'industrie. Eu égard à cette donnée, le nombre d'ouvriers qualifiés et non qualifiés travaillant dans les entreprises de plus de vingt personnes en France au 31 décembre 2005 peut être estimé à 1,37 million de personnes.

Forte de son expérience sur un échantillon de cinq sites industriels équipés, la Société a constaté que, pour un premier équipement, le coût de l'intégration d'un système tubulaire est de l'ordre de 430 euros par opérateur de production. Le potentiel du marché français en premier équipement peut donc être estimé à près de 590 millions d'euros. La Société estime qu'environ 15% de ce marché peuvent être concernés par la mise en place de son système LeanTek®, soit un marché adressable de l'ordre de 88 millions d'euros.

Au niveau de la maintenance, le schéma budgétaire est le suivant :



A l'issue de la quatrième année, l'entreprise peut soit totalement renouveler son équipement, soit continuer à augmenter son niveau de maintenance. Le marché de la maintenance peut être estimé à un minimum de 18 millions d'euros par an.

6.2.1.2. Aperçu du marché européen

D'après l'INSEE, l'industrie française employait au total 22% de la population active en 2004, soit près de 5,5 millions de personnes. Les 1,37 million d'ouvriers qualifiés et non qualifiés travaillant dans les entreprises de plus de vingt personnes en France représentent donc environ 25% des effectifs totaux employés par l'industrie française. En appliquant ces mêmes ratios aux dix pays industriels européens dans lesquels TRILOGIQ est présent, le nombre estimé d'ouvriers qualifiés et non qualifiés susceptibles d'utiliser les systèmes tubulaires peut être estimé à plus de 10,4 millions, soit un marché potentiel de 4,5 milliards d'euros répartis de la manière suivante :

Pays industrialisé	(1) : Population active (milliers de personnes)	(2) : % de l'industrie	(3) = (1) x (2) Population Industrie (milliers de personnes)	(4) = 25% x (3) Utilisateurs potentiels (milliers de personnes)	(5) = 430 € x (4) Marché potentiel (milliards d'euros)
Allemagne	38.439	26,7%	10.263	2.566	1,10
Espagne	16.998	29,0%	4.929	1.232	0,53
France	24.859	22,0%	5.469	1.367	0,59
Hongrie	3.901	32,8%	1.279	320	0,14
Italie	24.496	29,0%	7.104	1.776	0,76
Pays-Bas	8.190	18,9%	1.548	387	0,17
Pologne	13.086	27,0%	3.533	883	0,38
République Tchèque	4.704	39,1%	1.839	460	0,20
Royaume-Uni	28.437	17,9%	5.090	1.273	0,55
Slovaquie	2.056	34,3%	705	176	0,08
Total 10 pays	165.164		41.760	10.440	4,49

Source : INSEE / Eurostat

La Société estime qu'environ 10% de ce marché peuvent être concernés par la mise en place de son système LeanTek®, soit un marché adressable de l'ordre de 450 millions d'euros.

6.2.1.3. Aperçu du marché mondial de TRILOGIQ

La Société estime le marché japonais du système tubulaire à environ 250 millions d'euros par an, pour une production manufacturière de l'ordre de 1.800 milliards d'euros. En rapportant ce ratio de 0,014% à l'ensemble des pays dans lesquels est présent TRILOGIQ, on obtient le marché adressable suivant :

Pays	Production manufacturière (milliards d'euros)	Marché adressable par TRILOGIQ (millions d'euros)
Allemagne	1.015	142,1
Espagne	303	42,5
France	727	101,7
Hongrie	42	5,8
Italie	624	87,4
Pays-Bas	159	22,3
Pologne	93	13,0
République Tchèque	54	7,6
Royaume-Uni	510	71,4
Slovaquie	14	2,0
Total Europe	3.541	495,7
Afrique du Sud	54	7,6
Australie	132	18,4
Brésil	146	20,4
Etats-Unis	3.263	456,9
Mexique	146	20,0
Total général	7.173	1.019,4

Source : OCDE

La Société estime à un milliard d'euros son marché potentiel dans les pays où le Groupe est actif, sachant qu'elle ambitionne une part de marché de l'ordre de 5% d'ici 2009.

6.2.2. Les principaux acteurs

Il existe deux types de concurrents :

- les concurrents directs,
- les concurrents indirects.

Les concurrents directs de TRILOGIQ sont :

- le groupe japonais YAZAKI (chiffre d'affaires de 158 millions d'euros réalisé dans les systèmes tubulaires en 2005), numéro un mondial, dont la principale marque est CREFORM,
- la société américaine FASTUBE (chiffre d'affaires 2005 de l'ordre de 2,5 millions d'euros),
- plusieurs petits intervenants locaux (chiffre d'affaires annuel compris entre 0,5 et 2,5 millions d'euros), situés dans tous les pays du monde.

Les concurrents indirects de TRILOGIQ sont les technologies alternatives au système tubulaire, à savoir :

- la technique du mécano-soudé, qui consiste à souder deux éléments métalliques entre eux sans joint. Cette solution non modulaire implique des délais de fabrication plus importants et des coûts de livraison plus élevés. Les groupes allemands SCHAEFFER et BITO, ainsi que l'espagnol MECALUX, sont les principaux acteurs sur ce marché où les autres compétiteurs sont des petites structures locales,
- le profilé aluminium carré, produit plus souple que le mécano-soudé mais plus rigide que le tube, dont la caractéristique principale est d'avoir un coût de fabrication très élevé. Le groupe allemand BOSCH est le numéro un de ce marché où il est confronté à une multitude d'intervenants de petite taille.

Pour faire face à ses compétiteurs, TRILOGIQ dispose de plusieurs avantages fondamentaux :

- une pénétration avancée des marchés déjà existants et à fort potentiel (automobile, électronique),
- une clientèle diversifiée, prestigieuse et solvable,
- une présence internationale, sur quatre continents, pour accompagner les grands groupes dans leur stratégie de duplication homogène de la production dans le monde entier,
- une connaissance approfondie du Lean-Manufacturing afin d'identifier rapidement les besoins du client en optimisation des résultats et de la trésorerie,
- une équipe d'ingénieurs experts de la mise en place du Lean-Manufacturing sur des sites industriels,
- des produits de qualité particulièrement bien adaptés aux marchés occidentaux, notamment en terme de robustesse qui est le critère de choix de référence,
- une gamme unique de services indispensables à la bonne utilisation du Lean-Manufacturing,
- une politique de stock permettant la mise à disposition des produits sous deux à dix jours.

D'après la Société, TRILOGIQ est aujourd'hui le numéro un européen et numéro deux mondial en systèmes tubulaires au service de la productivité, et se distingue par son offre intégrée de services.

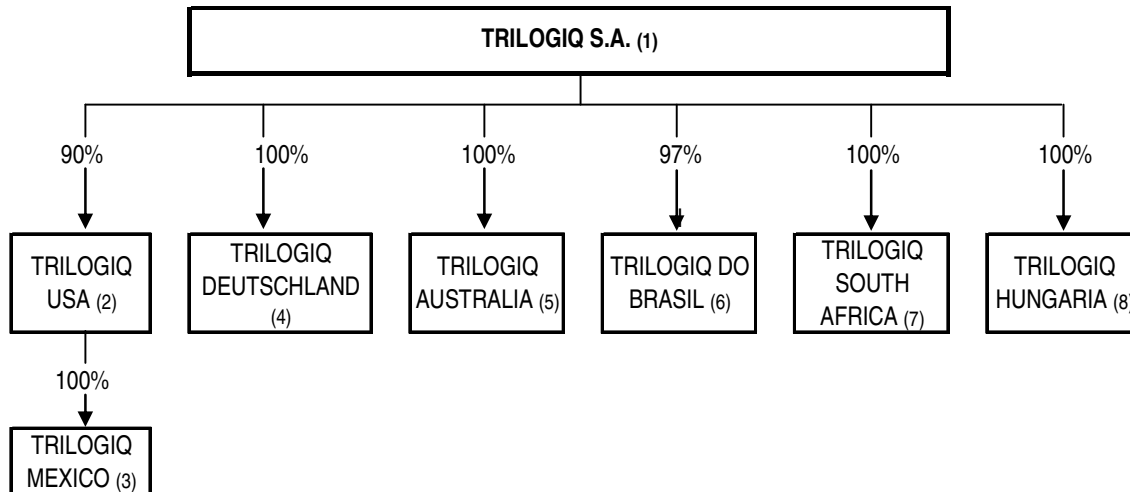
6.2.3. Agréments et certifications

Aucun agrément officiel ni aucune certification ne sont nécessaires à TRILOGIQ pour exercer son activité.

Par ailleurs, TRILOGIQ a obtenu la certification ISO 9001 version 2000 en avril 2002, renouvelée en décembre 2005.

7. ORGANIGRAMME

7.1. Description du Groupe



7.2. Filiales de l'émetteur

- (1) : société anonyme créée en mai 1992, située à Saint-Ouen-l'Aumône (95), au capital de 500.000 euros.
- (2) : société de droit américain de type Corporation créée en septembre 2000 à Livonia (Michigan), au capital de 100 dollars américains.
- (3) : société de droit mexicain de type SA créée en novembre 2005 à Saltillo, au capital de 50.000 pesos.
- (4) : société de droit allemand de type GmbH (Sarl) créée en novembre 2002 à Landshut (Bavière), au capital de 25.000 euros.
- (5) : société de droit australien de type Pty Limited créée en avril 2005 à Victoria, au capital de 1.095 dollars australiens.
- (6) : société de droit brésilien de type LTDA créée en janvier 2002 à Valinhos (Sao Paolo), au capital de 50.000 reais.
- (7) : société de droit sud-africain de type Limited créée en septembre 2003, située à Port Elizabeth, au capital de 1.000 rands.
- (8) : société de droit hongrois de type Kft créée en mai 2006 à Budapest, au capital de 3.000.000 de forints.

Les filiales sont exclusivement des sociétés de distribution, à l'exception de TRILOGIQ USA qui a également une activité de production. Il s'agit de centres de profits à part entière dont la gestion est décentralisée. Les filiales achètent les produits à TRILOGIQ S.A. qui contrôle ainsi les prix de transfert. Aucun management fees n'est versé à la société-mère par les filiales.

Par ailleurs, comme indiqué dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, la société-mère accorde des avances de trésorerie sans intérêt aux filiales, dans la limite de 500.000 euros par filiale, ainsi que des facilités au niveau du délai de facturation.

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. Propriétés immobilières louées

Le Groupe TRILOGIQ dispose de huit implantations, dont sept sont louées à des tiers extérieurs au Groupe :

Adresse	Surface	Propriétaire	Montant du loyer annuel HT
TRILOGIQ S.A. 5 rue Saint-Simon Parc d'Activités Vert Galant 95310 Saint-Ouen-l'Aumône	8.125 m ² de terrain (1) dont 780 m ² de bureaux dont 600 m ² fabrication dont 400 m ² montage dont 1.000 m ² stockage / expédition	TRILOGIQ S.A.	- €
TRILOGIQ USA Corp 35522 Industrial Road Livonia – Michigan 48150	1.500m ²	Extérieur	69.141 €
TRILOGIQ DO BRASIL LTDA Rua Sao Carlos, 363 Vila Ramacciotti 13.270 Valinhos – Sao Paolo	500 m ²	Extérieur	11.370 €
TRILOGIQ DEUTSCHLAND GmbH Landshuter Strasse 36 84051 Altheim/Esenbach	850 m ²	Extérieur	49.200 €
TRILOGIQ RSA 61 York Road – North End 6000 Port Elizabeth	535 m ²	Extérieur	12.080 €
TRILOGIQ AUSTRALIA Pty Ltd Unit 2 – 63-71 Bayfield Road Bayswater – Victoria 3153	568 m ²	Extérieur	29.510 €
TRILOGIQ MEXICO S.A. DE C.V. : Blvd Adolfo Lopez Mateos – Num 369 Piso 3 – Alpes Norte – 25253 Saltillo	500 m ²	Extérieur	8.594 €
TRILOGIQ HUNGARIA KFT : Kaszino koz 40 – 1171 Budapest	ns	Extérieur	-

(1) : le Groupe dispose d'un permis autorisant la construction de 1.000 m² supplémentaires si nécessaire.

8.2. Equipements industriels

Dans le cadre de son activité de production, le Groupe TRILOGIQ dispose des équipements industriels suivants :

- deux lignes de production de tubes situées en France et aux Etats-Unis,
- deux lignes de production de rails situées en France,
- divers outillages.

Au 31 mars 2006, les installations techniques, matériels et outillages du Groupe étaient amortis à hauteur d'environ 80%.

8.3. Question environnementale

La nature des activités de la Société TRILOGIQ n'entraîne pas de risques significatifs pour l'environnement. TRILOGIQ n'est donc pas confronté à des contraintes environnementales significatives.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RESULTAT

Les informations financières historiques figurant ci-dessous sont basées sur les comptes consolidés intégrant la société – mère TRILOGIQ S.A. et ses filiales TRILOGIQ USA, TRILOGIQ MEXICO, TRILOGIQ DEUTSCHLAND, TRILOGIQ AUSTRALIA, TRILOGIQ DO BRASIL et TRILOGIQ SOUTH AFRICA.

La notion de proforma prend en compte un pourcentage de détention du capital de 90% de la filiale TRILOGIQ USA par TRILOGIQ S.A. alors que ce pourcentage de détention a évolué de la manière suivante :

- 0% avant le 28 février 2005,
- 70% le 28 février 2005,
- 90% le 1^{er} avril 2006.

Principaux facteurs déterminant le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires des sociétés du Groupe est constaté dès la livraison des produits chez les clients.

9.1. Chiffres consolidés comparés entre le 31 mars 2005 et le 31 mars 2006

9.1.1. Chiffre d'affaires

Au 31 mars 2006, le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 19,414 millions d'euros, en progression de 76% par rapport à 2005 (11,015 millions d'euros). Cette évolution s'explique notamment par :

- la montée en puissance d'un constructeur automobile français, dont le chiffre d'affaires a été multiplié par 4,6 entre 2005 et 2006, et des distributeurs italien (chiffre d'affaires en hausse de 208%), espagnol (+ 93%) et britannique (+ 50%),
- l'acquisition de 70% de la filiale américaine dont le chiffre d'affaires a doublé sur la période,
- le développement soutenu des filiales sud-africaine et australienne.

Au 31 mars 2006, le chiffre d'affaires consolidé est réalisé à hauteur de 60,5% en France (81,8% en 2005) et 39,5% à l'export (18,2% en 2005).

Au 31 mars 2006, le chiffre d'affaires consolidé proforma s'est élevé à 19,414 millions d'euros (dont 60,5% en France et 39,5% à l'export), en progression de 51% par rapport à 2005 (12,829 millions d'euros dont 70,3% en France et 29,7% à l'export).

9.1.2. Résultat d'exploitation

Au 31 mars 2006, le résultat d'exploitation s'est élevé à 4,11 millions d'euros, en progression de 98% par rapport à 2005 (2,077 millions d'euros), faisant ressortir une marge d'exploitation de 21,2% en 2006, à comparer à 18,9% en 2005. Cette performance provient principalement de l'amélioration sensible de la marge brute, de 68,2% du chiffre d'affaires consolidé en 2005 à 71,2% en 2006.

Au niveau proforma, le résultat d'exploitation 2006 s'est élevé à 4,11 millions d'euros, en progression de 90% par rapport à 2005 (2,157 millions d'euros), faisant ressortir une marge d'exploitation de 21,2% en 2006, à comparer à 16,8% en 2005.

9.1.3. Résultat financier

Le résultat financier comprend principalement des gains de change et le produit des placements financiers réalisés. Au 31 mars 2006, le résultat financier est positif de 188.000 euros, soit 1% du chiffre d'affaires consolidé.

9.1.4. Résultat net

Au 31 mars 2006, le résultat net consolidé part du Groupe de TRILOGIQ est de 3,075 millions d'euros, en hausse de 143% par rapport à 2005 (1,266 million d'euros), faisant ressortir une marge nette de 14,6%. Le résultat net 2006 intègre :

- un résultat exceptionnel de 0,572 million d'euros dont 0,552 million d'euros correspondent à l'annulation de factures d'achat proforma enregistrées à tort dans les comptes de la filiale TRILOGIQ USA,
- un écart d'acquisition de 33.000 euros relatif au rachat des titres de TRILOGIQ USA.

Au 31 mars 2006, le résultat net consolidé proforma part du Groupe de TRILOGIQ est de 2,834 millions d'euros, en hausse de 100% par rapport à 2005 (1,411 million d'euros), faisant ressortir une marge nette de 14,6%.

9.2. Chiffres consolidés comparés entre le 31 mars 2004 et le 31 mars 2005

9.2.1. Chiffre d'affaires

Au 31 mars 2005, le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 11,015 millions d'euros, en progression de 20% par rapport à 2004 (9,173 millions d'euros). Cette évolution s'explique notamment par :

- la conquête de nouveaux grands comptes dans l'automobile et la montée en puissance des clients existants,
- le développement soutenu des filiales allemande et sud-africaine.

Au 31 mars 2005, le chiffre d'affaires consolidé est réalisé à hauteur de 81,8% en France (87,3% en 2004) et 18,2% à l'export (12,7% en 2005).

Au 31 mars 2005, le chiffre d'affaires consolidé proforma s'est élevé à 12,829 millions d'euros (dont 70,3% en France et 29,7% à l'export), en progression de 24% par rapport à 2004 (10,345 millions d'euros, dont 77,4% en France et 22,6% à l'export).

9.2.2. Résultat d'exploitation

Au 31 mars 2005, le résultat d'exploitation s'est élevé à 2,077 millions d'euros, en baisse de 2% par rapport à 2004 (2,120 millions d'euros), faisant ressortir une marge d'exploitation de 18,9% en 2005, à comparer à 23,1% en 2004. Cette évolution s'explique principalement par :

- une diminution significative de la marge brute, de 73,7% du chiffre d'affaires consolidé en 2004 à 68,2% en 2005, dont la principale explication est la forte augmentation des matières premières, dont l'acier,
- une bonne maîtrise des charges de personnel, dont la part dans le chiffre d'affaires est passée de 22,9% en 2004 à 19,4% en 2005.

Au niveau proforma, le résultat d'exploitation 2005 s'est élevé à 2,157 millions d'euros, en progression de 3% par rapport à 2004 (2,087 millions d'euros), faisant ressortir une marge d'exploitation de 16,8% en 2005, à comparer à 20,2% en 2004.

9.2.3. Résultat financier

Le résultat financier comprend principalement des pertes de change et les intérêts sur emprunt. Au 31 mars 2005, le résultat financier est négatif de 65.000 euros, soit 0,6% du chiffre d'affaires consolidé.

9.2.4. Résultat net

Au 31 mars 2005, le résultat net consolidé part du Groupe de TRILOGIQ est de 1,266 million d'euros, en baisse de 1% par rapport à 2004 (1,278 million d'euros), faisant ressortir une marge nette de 11%.

Au 31 mars 2005, le résultat net consolidé proforma part du Groupe de TRILOGIQ est de 1,411 million d'euros, en hausse de 3% par rapport à 2004 (1,365 million d'euros), faisant ressortir une marge nette de 11%.

10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

En milliers d'euros	31/03/2004	31/03/2005	31/03/2006
Capitaux propres consolidés part du Groupe	4.609	5.886	9.018
Emprunts et dettes financières	806	651	441
Trésorerie nette	1.402	2.538	5.051
En milliers d'euros	31/03/2004	31/03/2005	31/03/2006
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	nc	1.510	3.264
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	nc	<159>	<483>
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	nc	<214>	<269>
Flux nets globaux de trésorerie	nc	1.137	2.512

10.1. Capitaux propres de l'émetteur

Au 31 mars 2006, les capitaux propres consolidés part du Groupe s'élevaient à 9,018 millions d'euros, en progression de 53% par rapport à 2005, essentiellement du fait de l'intégration du résultat au 31 mars 2006 pour 3,075 millions d'euros. Aucune distribution de dividendes n'a été effectuée sur l'exercice clos au 31 mars 2006.

Au 31 mars 2005, les capitaux propres consolidés part du Groupe s'élevaient à 5,886 millions d'euros, en progression de 28% par rapport à 2004, essentiellement du fait de l'intégration du résultat au 31 mars 2005 pour 1,266 millions d'euros. Aucune distribution de dividendes n'a été effectuée sur l'exercice clos au 31 mars 2005.

10.2. Source et montants des flux de trésorerie

Flux de trésorerie d'exploitation

L'analyse des flux de trésorerie d'exploitation montre à la fois :

- une augmentation significative de la marge brute d'autofinancement qui passe de 15,4% du chiffre d'affaires consolidé en 2005 à 19,5% en 2006,
- une hausse maîtrisée du besoin en fonds de roulement qui ne progresse que de 9% pendant que le chiffre d'affaires consolidé enregistre une croissance de 76%, du fait d'une gestion optimisée des stocks et en cours et des comptes fournisseurs.

En milliers d'euros	31/03/2005	31/03/2006
Marge brute d'autofinancement	1.695	3.779
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	<186>	<515>
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	1.510	3.264

Flux de trésorerie d'investissement

En milliers d'euros	31/03/2005 réel	31/03/2006 réel
Acquisitions d'immobilisations	<440>	<582>
Cessions d'immobilisations	121	128
Autres	161	<29>
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	<159>	<483>

Le détail des investissements réalisés au cours des trois derniers exercices est indiqué au paragraphe 5.2.1. du présent Document de Base.

Flux de trésorerie de financement

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement sont présentés au paragraphe 10.3. du présent Document de Base.

10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement

Les dettes financières inscrites au bilan n'intègrent que l'emprunt bancaire contracté en juillet 2003 pour le financement du bâtiment de Saint-Ouen-l'Aumône.

En milliers d'euros	31/03/2005	31/03/2006
Emissions d'emprunts	-	-
Remboursements d'emprunts	<203>	<212>
<i>Variation de l'endettement</i>	<203>	<212>
Autres	<11>	<57>
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	<214>	<269>

Au cours des années 2005 et 2006, les besoins générés par l'activité opérationnelle (financement du besoin en fonds de roulement et investissements) ont tous été autofinancés.

L'augmentation significative des flux nets de trésorerie générés par l'activité et l'absence de recours à l'endettement permettent à TRILOGIQ d'afficher au 31 mars 2006 un ratio d'endettement largement négatif.

En milliers d'euros	31/03/2004	31/03/2005	31/03/2006
Endettement net (dettes financières – trésorerie à l'actif)	<597>	<1.936>	<4.660>
<i>Gearing (endettement net / capitaux propres consolidés)</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>

10.4. Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux par la Société.

10.5. Sources de financements attendues, nécessaires pour honorer les engagements

En raison de sa trésorerie actuelle et des différentes lignes ouvertes dont elle bénéficie, la Société estime être en mesure d'autofinancer ses futurs investissements d'exploitation et d'honorer ses engagements.

11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1. Développements technologiques

Les développements technologiques du Groupe TRILOGIQ sont réalisés via les Tech Center en liaison étroite avec la clientèle au niveau mondial. Au total, huit personnes y travaillent à temps complet :

- quatre personnes en France (un ingénieur responsable de l'ensemble des bureaux d'études du Groupe et trois techniciens supérieurs),
- une personne aux Etats-Unis, au Mexique, en Allemagne et en Slovaquie.

Au Brésil, en Afrique du Sud et en Australie, la veille technologique est réalisée par le Directeur des Opérations. Les filiales hongroise, polonaise et tchèque sont des bureaux commerciaux qui n'intègrent pas de Tech Center.

Les missions du Tech Center sont :

- de répondre aux besoins d'innovation spécifiques des clients,
- de trouver de nouveaux systèmes et produits, ou d'améliorer ceux existants, afin de diminuer la surface improductive, réduire les déplacements des opérateurs et optimiser l'ergonomie de la ligne de production,
- créer de nouveaux schémas à la demande du client. Chaque nouveau dessin est ensuite intégré à la base de données TRILOGIQ qui regroupe l'ensemble des systèmes d'ingénierie qui ont été proposés aux clients. Cette base comprend plus de 10.000 dessins réalisés sous le logiciel AUTOCAD.

En terme de produits, les axes de la politique de développement technologique de TRILOGIQ sont les suivants :

- élargissement de la gamme de composants (joints, accessoires) afin d'être capable de répondre techniquement à l'ensemble des besoins des clients,
- recherche d'automatisation de la production afin d'assurer une qualité constante et des prix de revient au plus près de celui de la matière première
- innovations avec la mise au point de nouveaux composants susceptibles de répondre aux besoins futurs des utilisateurs, comme le joint connecteur 3D qui intègre un degré de flexibilité non encore atteint par les autres produits présents sur le marché,
- développement de nouveaux services permettant à TRILOGIQ d'assister le client dans l'intégration du Lean-Manufacturing sur ses lignes de production, en s'adaptant à ses besoins spécifiques tout en conservant son objectif de réalisation de gains.

Au cours des trois derniers exercices, le budget consacré aux bureaux d'études a été de 197.000 euros en 2004, 138.000 euros en 2005 et 192.000 euros en 2006.

11.2. Brevets, licences et marques

La Société exploite actuellement trois brevets :

- le brevet "Picot" qui porte sur un élément de liaison entre des tubes en vue d'une fixation rigide,
- le brevet "Platine" ou "embase de rack" qui porte sur les platines permettant la fixation des roulettes du rack,
- le brevet "Guide" qui porte sur les guides de descente pour les racks.

Jusqu'au 1^{er} octobre 2006, ces trois brevets appartenaient à Eric Courtin (brevet "Platine") et Ludovic Ott (brevet "Picot" et brevet "Guide") qui percevaient des redevances pour l'exploitation de ces brevets par TRILOGIQ. Lors des trois derniers exercices, les redevances étaient calculées de la manière suivante :

Brevet	Base de la redevance
"Picot" ⁽¹⁾	Du 1 ^{er} juillet 2005 au 31 mars 2006 : 4% du chiffre d'affaires réalisé sur les produits concernés
"Platine"	Partie fixe : Du 1 ^{er} avril 2003 au 31 mars 2004 : 48.000 euros Du 1 ^{er} avril 2004 au 31 mars 2006 : 10.000 euros par mois Partie variable : Du 21 juillet 2003 au 30 juin 2005 : 5% du chiffre d'affaires HT réalisé sur les produits concernés Du 1 ^{er} juillet 2005 au 31 mars 2006 : 4% du chiffre d'affaires réalisé sur les produits concernés
"Guide"	Du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 : 6% de 30% du chiffre d'affaires HT total de la société TRILOGIQ S.A. Du 1 ^{er} juillet 2005 au 31 mars 2006 : 4% du chiffre d'affaires réalisé sur les produits concernés

(1) : A compter du 1^{er} juillet 2005, ce brevet a remplacé un autre brevet relatif à des "éléments d'assemblage" dont la redevance du 1^{er} avril 2003 au 30 juin 2005 était de 4% du chiffre d'affaires HT total de la société TRILOGIQ S.A.

Au titre des trois derniers exercices, les redevances perçues se sont élevées à :

Exercice	Eric Courtin	Ludovic Ott	Total
31 mars 2004	365.869 €	160.500 €	526.369 €
31 mars 2005	407.438 €	274.680 €	682.118 €
31 mars 2006	309.955 €	133.289 €	443.244 €

A compter du 1^{er} octobre 2006, la société-mère est devenue propriétaire des brevets en application de deux contrats de cession signés le 2 octobre 2006. Le prix de cession comprend une partie fixe de 653.000 euros et sur une part proportionnelle estimée de 747.000 euros qui :

- a été calculée à partir des prévisions de d'affaires réalisés par les produits concernés entre la date de signature des contrats et la clôture de l'exercice 2011-2012,
- sera ajustée chaque année en fonction des ventes effectives.

La partie fixe du prix de cession est issue du rapport d'évaluation daté du 18 mai 2006 dans lequel le Cabinet BREESE DERAMBURE MAJEROWICZ a valorisé ces brevets suivant la méthode des redevances futures actualisées pour un total de 653.000 euros répartis de la manière suivante :

- 496.000 euros pour le brevet "Picot",
- 157.000 euros pour les brevets "Platine" et "Guide".

La part proportionnelle du prix de cession a été estimée en fonction de prévisions de chiffres d'affaires réalisés par les produits concernés entre la date de signature des contrats et la clôture de l'exercice 2011-2012. Cette part proportionnelle sera ajustée chaque année en fonction des ventes effectives par application d'un taux nominal pivot de 4% sur le chiffre d'affaires hors taxes des produits concernés par l'exploitation de chacun des brevets réalisés au cours des exercices clos à compter du 1^{er} octobre 2006 jusqu'à la clôture de l'exercice 2011-2012. Le taux pivot de 4% pourra varier chaque année dans les conditions suivantes :

- si le résultat d'exploitation de TRILOGIQ S.A. certifié par les Commissaires aux Comptes est négatif, il n'y a pas de part proportionnelle due,
- si le résultat d'exploitation de TRILOGIQ S.A. certifié par les Commissaires aux Comptes est inférieur à 10% du chiffre d'affaires hors taxes, le taux nominal sera minoré de un point, soit égal à 3%,
- si le résultat d'exploitation de TRILOGIQ S.A. certifié par les Commissaires aux Comptes est compris entre 10% et 20% du chiffre d'affaires hors taxes, le taux nominal sera majoré de un point, soit égal à 5%,
- si le résultat d'exploitation de TRILOGIQ S.A. certifié par les Commissaires aux Comptes est supérieur à 20% du chiffre d'affaires hors taxes, le taux nominal sera majoré de deux points, soit égal à 6%.

Le paiement de cette part proportionnelle du prix de cession sera effectué dans un délai de trois mois à compter de la clôture des comptes sous réserve de la certification des comptes par les Commissaires aux Comptes.

Les impacts financiers de cette cession des brevets seront les suivants :

- au niveau du bilan : diminution de la trésorerie de TRILOGIQ S.A. de 1.400.000 et inscription des brevets à l'actif immobilisé du bilan pour le même montant à compter du 1^{er} octobre 2006, puis intégration chaque année à l'actif immobilisé du bilan de l'éventuelle part proportionnelle complémentaire par rapport à l'estimation initiale. Cet actif sera amorti sur la durée de protection des brevets,
- au niveau du compte de résultat : intégration de l'éventuelle part proportionnelle complémentaire du prix de cession chaque année dans le calcul de la dotation aux amortissements des brevets.

Eric Courtin et Ludovic Ott s'engagent à conserver les mêmes critères de rémunération des brevets, et notamment l'assiette de calcul (chiffre d'affaires uniquement réalisé en France et à l'Export par TRILOGIQ S.A. sur les produits concernés) et les taux de redevance (de 0% à 6% du chiffre d'affaires réalisé) jusqu'à la clôture de l'exercice 2011-2012. Ces brevets ne concernent pas et n'ont jamais concerné la société TRILOGIQ USA car l'assiette sur laquelle se calculent les redevances est uniquement le chiffre d'affaires réalisé par TRILOGIQ S.A.

Les œuvres futures utilisant toujours les moyens de TRILOGIQ pour être développées, elles seront proposées prioritairement à la Société tant que les inventeurs y exerceront leurs activités. TRILOGIQ S.A. a la faculté d'inventer des brevets ou des perfectionnements dont elle aura la propriété. Aucun des salariés du Groupe TRILOGIQ n'a le statut d'inventeur. Par conséquent, aucun des salariés du Groupe TRILOGIQ ne perçoit de rémunération spécifique en tant qu'inventeur. Par ailleurs, si un salarié venait à découvrir une invention, cette invention serait automatiquement propriété de TRILOGIQ.

La société n'exploite aucune licence.

TRILOGIQ a déposé les marques TRILOGIQ® et LeanTek® auprès de l'INPI.

12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1. Principales tendances constatées depuis le 1er avril 2006

Depuis la fin de l'exercice, la Société n'a pas constaté de tendance sensiblement différente ayant affecté les ventes, les stocks, les coûts et les prix de vente.

12.2. Tendances connues, incertitudes, demandes, engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société

La Société n'a pas connaissance de tendances connues ou d'événements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement et de manière exceptionnelle sur ses perspectives.

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

A ce stade, la Société n'entend pas faire de prévisions ou estimations de bénéfice.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1 Dirigeants et administrateurs de la Société

14.1.1 Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

Le Conseil d'Administration de TRILOGIQ comprend trois membres :

Membre	Eric Courtin
Adresse professionnelle	5 rue Saint-Simon – Parc d'Activité du Vert Galant 95310 Saint-Ouen-l'Aumône
Titre au sein du Conseil	Président
Date de nomination	7 avril 1992
Echéance	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 mars 2007
Fonction chez TRILOGIQ	Président Directeur Général
Autre activité significative exercée en dehors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Président de TRILOGIQ DEUTSCHLAND Président de TRILOGIQ SOUTH AFRICA Président de TRILOGIQ AUSTRALIA
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années	Néant
Lien familial avec les autres membres du Conseil d'Administration ou de Direction	Epoux de Guédira Fairouz Courtin Fils de Odette Courtin
Membre	Fairouz Guédira Courtin
Adresse professionnelle	130 avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine
Titre au sein du Conseil	Administrateur
Date de nomination	20 décembre 1997
Echéance	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 mars 2007
Fonction chez TRILOGIQ	Néant
Autre activité significative exercée en dehors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années	Néant
Lien familial avec les autres membres du Conseil d'Administration ou de Direction	Epouse de Eric Courtin
Membre	Odette Courtin
Adresse professionnelle	58 boulevard Coste – 95880 Enghien-les-Bains
Titre au sein du Conseil	Administrateur
Date de nomination	23 octobre 2002
Echéance	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 mars 2008
Fonction chez TRILOGIQ	Néant
Autre activité significative exercée en dehors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années	Néant
Lien familial avec les autres membres du Conseil d'Administration ou de Direction	Mère de Eric Courtin

Par ailleurs, il existe un Directeur Général Délégué non administrateur :

Nom	Ludovic Ott
Adresse professionnelle	5 rue Saint-Simon – Parc d'Activité du Vert Galant 95310 Saint-Ouen-l'Aumône
Titre au sein du Conseil	Néant
Date de nomination	Néant
Echéance	Néant
Fonction chez TRILOGIQ	Directeur Général Délégué depuis le 26 janvier 2004
Autre activité significative exercée en dehors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Président de TRILOGIQ USA Président de TRILOGIQ MEXIQUE Président de TRILOGIQ HONGRIE
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années	Néant
Lien familial avec les autres membres du Conseil d'Administration ou de Direction	Néant

Il n'existe pas d'administrateurs élus par les salariés.

Aucun membre des organes d'administration, de direction et de surveillance, et de direction générale :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins,
- n'a fait l'objet d'une incrimination et / ou d'une sanction publique officielle par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années au moins,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

14.1.2. Autres mandats sociaux et fonctions exercés

Cf. paragraphe 14.1.1. du présent Document de Base.

14.1.3 Biographie des dirigeants et des administrateurs

Les biographies de Eric Courtin et Ludovic Ott sont détaillées au paragraphe 6.1.4. du présent Document de Base.

Les autres administrateurs n'exercent pas d'activité opérationnelle.

14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de TRILOGIQ S.A., des membres des organes d'administration, de direction et de surveillance, et de direction générale, et leurs intérêts privés et / ou autres devoirs.

15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

15.1 Rémunération des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux

Au titre des exercices clos les 31 mars 2005 et 2006, la rémunération des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux a été la suivante :

Nom	Fonction	Année	Rémunération fixe	Rémunération variable	Jetons de présence	Avantages en nature	Régimes complémentaires de retraite	Total
Eric Courtin	Président Directeur Général	2006	44.058	-	-	-	-	44.058
		2005	28.135	-	-	-	-	28.135
Fairouz Guédira Courtin	Administrateur	2006	-	-	-	-	-	-
		2005	-	-	-	-	-	-
Odette Courtin	Administrateur	2006	-	-	-	-	-	-
		2005	-	-	-	-	-	-
Ludovic Ott	Directeur Général Délégué	2006	114.977	-	-	-	-	114.977
		2005	92.093	-	-	-	-	92.093
Total		2006	159.035	-	-	-	-	159.035
Total		2005	120.228	-	-	-	-	120.228

Les administrateurs et dirigeants mandataires sociaux de TRILOGIQ ne perçoivent aucune rémunération d'autres sociétés.

TRILOGIQ n'a pris aucun engagement de quelque nature que ce soit au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

15.2. Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages

TRILOGIQ a provisionné les sommes suivantes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages :

- 13.000 euros au 31 mars 2004,
- 18.000 euros au 31 mars 2005,
- 24.000 euros au 31 mars 2006.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La Société est une société anonyme à conseil d'administration dont la Présidence est assurée par Eric Courtin.

16.1. Composition du Conseil d'Administration

Nom	Mandat	Date de nomination	Date d'échéance
Eric Courtin	Président	7 avril 1992	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 mars 2007
Fairouz Guédira Courtin	Administrateur	20 décembre 1997	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 mars 2007
Odette Courtin	Administrateur	23 octobre 2002	AGO statuant sur l'exercice clos au 31 mars 2008

16.2. Contrats entre les administrateurs et la Société

A la date d'établissement du présent Document de Base, il n'existe aucun contrat de service conclu liant les membres du Conseil d'Administration à la Société ou l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

16.3. Comités d'audit et de rémunération

A la date d'établissement du présent Document de Base, la Société n'a mis en place ni comité d'audit, ni comité de rémunération, considérant que la taille de sa structure ne le justifiait pas encore.

16.4. Gouvernement d'entreprise

Du fait de sa taille, la société TRILOGIQ ne se conforme actuellement pas à l'ensemble des dispositions contenues dans le régime de gouvernement d'entreprise français, et notamment :

- absence d'évaluation formelle des travaux du Conseil d'Administration,
- absence de règlement intérieur formalisé,
- absence de comités (des comptes, des rémunérations, des nominations).

16.5. Contrôle interne

Compte tenu de la forme de la Société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2006 (société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne), aucun rapport sur le contrôle interne ne devait être établi par la Direction, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2007, le rapport du Président pourra décrire les procédures de contrôle interne comme suit, en conformité avec les dispositions de l'article L 117 de la Loi de Sécurité Financière du 2 août 2003 tel qu'il existera à la date de l'établissement dudit rapport et avec les recommandations de l'Autorité des marchés financiers dans son rapport sur le Gouvernement d'Entreprise et le Contrôle Interne.

1. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

1.1 Présentation du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration est composé de trois membres :

Eric Courtin

Fairouz Guédira Courtin

Odette Courtin

Président

Administrateur

Administrateur

1.2 Fréquence des réunions

Ce paragraphe reprendra l'agenda des réunions du Conseil d'Administration.

1.3 Convocation des Commissaires aux Comptes

Conformément à l'article L 225-23 8 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil d'Administration et ont examiné et certifiés les comptes annuels.

1.4 Information des administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs, leur ont été communiqués préalablement à chaque réunion du Conseil d'Administration.

1.5 Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se sont tenues au siège social de la Société, à savoir :
5 rue Saint-Simon – Parc d'Activité du Vert Galant - 95310 Saint-Ouen-l'Aumône

1.6 Décisions adoptées

Ce paragraphe reprendra les principales décisions adoptées par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice.

1.7 Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ont été établis à l'issue de chaque réunion et communiqués aux administrateurs.

2. **Contrôle interne**

2.1 Définition du contrôle interne

La société TRILOGIQ S.A. définit le contrôle interne comme un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration et la Direction en vue d'assurer une gestion rigoureuse et efficace de la Société. Cette définition implique :

- le respect des politiques définies par la Direction, ainsi que la conformité aux lois et règlements en vigueur,
- la sauvegarde des actifs,
- la prévention des fraudes et erreurs,
- la sincérité et l'exhaustivité des informations financières.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs et fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financier.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant pas fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2.2 Principaux acteurs du contrôle interne

Les principaux acteurs du contrôle interne sont les suivants :

- le Conseil d'Administration,
- la Direction Générale qui définit aux différents services les objectifs et les éléments permettant leur suivi,
- les différents responsables des filiales, chargés de veiller au respect des objectifs et à l'information de la Direction Générale.

2.3 Organisation du contrôle interne

Le Groupe TRILOGIQ applique actuellement des procédures non formalisées et non écrites, mais qui sont en cours de refonte et de formalisation.

2.3.1 *Organisation administrative et financière*

Le service administratif et comptable de la société TRILOGIQ est composé de cinq personnes placées sous l'autorité directe du Président Directeur Général.

La comptabilité de TRILOGIQ S.A. est tenue en interne sur le logiciel CIEL COMPTABILITE de SAGE. Seule la filiale américaine tient sa comptabilité en interne, les autres filiales faisant appel à des cabinets comptables extérieurs.

La gestion de la trésorerie est effectuée par le service administratif et comptable sous la supervision directe du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué.

La gestion de la paie est effectuée en interne sur CIEL PAYE de SAGE. Les règlements des fournisseurs sont effectués par la personne responsable en interne. Le poste client est traité par la Responsable Comptabilité qui supervise l'application des encours par les filiales, le respect des délais de paiements, le contentieux client sous la supervision directe du Président Directeur Général.

L'élaboration des comptes annuels et consolidé est confiée à un deux cabinets extérieurs.

2.3.2 *Organisation du reporting*

Chaque mois, le service administratif et comptable établit un compte de résultat pour la France et le transmet au Président Directeur Général et au Directeur Général Délégué. De même, chaque filiale transmet au siège social un compte de résultat résumé mensuel.

2.3.3 *Audit externe des Commissaires aux Comptes*

Les Commissaires aux Comptes de TRILOGIQ sont désignés pour six exercices par l'Assemblée Générale des actionnaires. Les Commissaires aux Comptes effectuent un audit des comptes arrêtés au 31 mars et un examen limité des comptes aux arrêtés semestriels.

3. Pouvoir du Président Directeur Général

Ce paragraphe précisera les éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Président Directeur Général.

16.6. Composition de l'Equipe de Direction

L'Equipe de Direction de TRILOGIQ comprend trois membres :

Eric Courtin

Président Directeur Général

Ludovic Ott

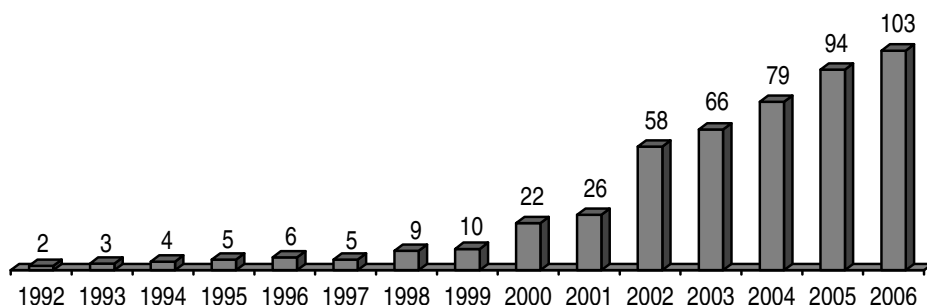
Directeur Général Délégué

Arnaud Dias

Directeur Commercial Groupe

17. SALARIÉS

17.1. Evolution des effectifs consolidés à fin mars de chaque année depuis la création de la Société



TRILOGIQ a recours à des travailleurs intérimaires, notamment dans les domaines de la production. Au cours des trois derniers exercices, le budget de TRILOGIQ dédié au travail temporaire s'est élevé à 25.000 euros en 2004, 101.000 euros en 2005 et 416.000 euros en 2006.

17.2. Effectifs par société au 31 mars 2006

Par société	31/03/2005		31/03/2006	
	Effectif	%	Effectif	%
TRILOGIQ S.A.	44	47%	46	44%
TRILOGIQ USA	29	31%	27	26%
TRILOGIQ DO BRASIL	4	4%	7	7%
TRILOGIQ DEUTSCHLAND	7	7%	11	11%
TRILOGIQ SOUTH AFRICA	7	7%	7	7%
TRILOGIQ AUSTRALIA	3	4%	3	3%
TRILOGIQ MEXIQUE	-	-%	2	2%
Total effectif	94	100%	103	100%

17.3. Organisation des effectifs du Groupe

A° Répartition de l'effectif à la fin de chaque exercice

Par fonction	31/03/2005		31/03/2006	
	Effectif	%	Effectif	%
Direction Générale	2	2%	2	2%
Directions opérationnelles	5	6%	6	6%
Commercial	21	22%	19	18%
Finance et comptabilité	4	4%	4	4%
Administration	12	13%	12	12%
Recherche et développement	6	6%	7	7%
Production	42	45%	51	49%
Autres	2	2%	2	2%
Total effectif	94	100%	103	100%

Par catégorie	31/03/2005		31/03/2006	
	Effectif	%	Effectif	%
Cadres	22	23%	25	24%
Non cadres	72	77%	78	76%
Total effectif	94	100%	103	100%

Par type de contrat	31/03/2005		31/03/2006	
	Effectif	%	Effectif	%
Contrat à Durée Indéterminée	93	99%	100	97%
Contrat à Durée Déterminée	1	1%	3	3%
Total effectif	94	100%	103	100%

B° Moyenne d'âge de l'effectif

La moyenne d'âge de l'effectif était de 32 ans au 31 mars 2006.

17.4. Participations et options de souscription et / ou d'achat d'actions des administrateurs et dirigeants

17.4.1. Contrat d'intéressement et participation

Il n'existe ni contrat d'intéressement ni participation des salariés au sein de TRILOGIQ.

17.4.2. Options de souscription et / ou d'achat d'actions

Néant.

17.4.3. Actions gratuites

Néant.

17.5. Participations des salariés dans le capital de la Société

Actuellement, deux salariés sont actionnaires de TRILOGIQ :

- Ludovic Ott, à hauteur 7,26%,
- Arnaud Dias, à hauteur de 1,96%.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. Répartition connue du capital et des droits de vote de la Société au 17 octobre 2006 ⁽¹⁾

Actionnariat	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote
Eric Courtin	3.245.998	90,67%	6.491.996	90,67%
Fairouz Guédira Courtin	2.000	0,06%	4.000	0,06%
Odette Courtin	1.000	0,03%	2.000	0,03%
Succession Courtin	1.000	0,03%	2.000	0,03%
Sous-total famille Courtin	3.249.998	90,78%	6.499.996	90,78%
Ludovic Ott	260.000	7,26%	520.000	7,26%
Arnaud Dias	70.000	1,96%	140.000	1,96%
2 personnes physiques	2	-%	2	-%
Total	3.580.000	100,00%	7.159.998	100,00%

(1) : sous réserve de l'instauration du droit de vote double décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 octobre 2006

Il n'existe aucun accord et autres pactes entre les actionnaires de TRILOGIQ.

18.2. Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'Administration.

A la date du présent Document de Base, il n'existe aucun actionnaire significatif qui ne soit pas représenté au Conseil d'Administration.

18.3. Droits de vote des principaux actionnaires.

Sous condition suspensive de l'introduction en Bourse, il a été décidé d'instaurer, lors de l'Assemblée Générale Mixte du 17 octobre 2006, un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. Le tableau figurant ci-dessus présente l'état de l'actionnariat tant en termes de pourcentage de capital que de droits de vote.

18.4. Contrôle de la Société.

A ce jour, la famille Courtin détient 90,78% du capital et des droits de vote de TRILOGIQ. La famille Courtin a l'intention de rester l'actionnaire de référence de la Société. La Société n'a pas mis en place des mesures en vue d'assurer que ce contrôle ne sera pas exercé de manière abusive.

18.5. Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord en place dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

18.6. Nantissement, garantie et sûreté des actions TRILOGIQ

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun nantissement, garantie ou sûreté sur les actions de TRILOGIQ.

18.7. Nantissement, garantie et sûreté des actifs TRILOGIQ

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun nantissement, garantie ou sûreté sur les actifs de TRILOGIQ.

19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Les conventions réglementées conclues entre TRILOGIQ et ses administrateurs, directeurs généraux, membres du directoire ou du conseil de surveillance ou avec des sociétés ayant des administrateurs, des directeurs généraux, des membres du directoire ou du conseil de surveillance communs avec TRILOGIQ sont présentées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi au titre de l'exercice clos le 31 mars 2006 figurant au chapitre 20 du présent Document de Base.

Par ailleurs, Eric Courtin et Ludovic Ott ont cédé à TRILOGIQ S.A. la participation qu'ils détenaient dans TRILOGIQ USA Corp. Créée en septembre 2000 à Livonia (Michigan), TRILOGIQ USA Corp. a pour vocation de produire et de distribuer les produits TRILOGIQ sur le continent américain. Afin de ne pas faire supporter à TRILOGIQ S.A. les risques économiques et financiers liés au démarrage de l'activité américaine, il a été décidé que Eric Courtin et Ludovic Ott seraient actionnaires en direct de TRILOGIQ USA Corp., en association avec le manager local qui détiendrait 10% du capital.

TRILOGIQ USA Corp. étant en croissance et rentable, TRILOGIQ SA a acheté 70% des parts de cette société pour un montant de 48.000 euros le 28 février 2005, puis 20% supplémentaires le 1er avril 2006 pour un montant de 17.000 euros. Aujourd'hui, TRILOGIQ S.A. détient désormais 90% de TRILOGIQ USA Corp., le solde étant toujours détenu par le directeur américain de la filiale.

20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1. Informations financières historiques consolidées

20.1.1. Comptes consolidés au 31 mars 2005 et 2006

BILAN CONSOLIDE ACTIF

(en milliers d'euros)	Note	31.03.2006			31.03.2005	31.03.2004
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net	Net
Ecarts d'acquisition	6.1	33	33	-	33	-
Total immobilisations incorporelles	6.2	192	58	134	41	41
Total immobilisations corporelles	6.2	3.689	1.370	2.319	2.469	2.391
Total immobilisations financières	6.2	39	-	39	19	10
ACTIF IMMOBILISE		3.953	1.461	2.492	2.562	2.442
Stocks et en-cours	6.3	1.725	124	1.601	1.319	783
Créances clients et comptes rattachés ⁽¹⁾		5.668	140	5.528	3.027	2.791
Autres créances	6.4	404	-	404	380	252
Valeurs mobilières de placement	6.5	1.004	-	1.004	1.048	740
Disponibilités		4.047	-	4.047	1.490	662
Charges constatées d'avance		33	-	33	26	26
ACTIF CIRCULANT		12.881	264	12.617	7.290	5.254
TOTAL ACTIF		16.834	1.725	15.109	9.852	7.696

(1) : dont échéance à moins d'un an : 5.668 Keuros

BILAN CONSOLIDE PASSIF

(en milliers d'euros)	Note	31.03.2006	31.03.2005	31.03.2004
Capital social	6.6	500	500	500
Prime d'émission	6.6	169	169	169
Réserves consolidées	6.6	5.184	3.918	2.640
Ecarts de conversion	6.6	90	33	22
Résultat de l'exercice	6.6	3.075	1.266	1.278
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES GROUPE	6.6	9.018	5.886	4.609
Intérêts minoritaires	6.6	83	11	1
PROVISIONS	6.7	32	18	51
Emprunts et dettes financières établissements de crédit	6.8	391	602	805
Emprunts et dettes financières divers	6.9	50	49	1
Dettes fournisseurs et rattachés ⁽²⁾		3.499	2.610	1.610
Dettes fiscales et sociales		1.809	453	388
Autres dettes	6.10	164	148	147
Produits constatés d'avance		63	75	84
DETTES		5.976	3.937	3.035
TOTAL PASSIF		15.109	9.852	7.696

(2) : dont échéance à moins d'un an : 3.499 Keuros

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31.03.2006	31.03.2005	31.03.2004
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	5.1	19.414	11.015	9.173
Production stockée et immobilisée		773	162	-
Autres produits d'exploitation		32	23	70
Reprises sur amortissements et transfert de charges		-	7	-
<i>Sous-total produits d'exploitation</i>		<i>20.219</i>	<i>11.207</i>	<i>9.243</i>
Achats matières premières		6.478	4.033	3.000
Variations de stocks		368	<369>	<590>
Autres achats et charges externes		4.124	1.998	1.468
Impôts et taxes		229	151	158
Charges de personnel	5.3	3.877	2.139	2.105
Dotations aux amortissements et provisions		581	481	420
Autres charges d'exploitation	5.4	452	697	562
<i>Sous-total charges d'exploitation</i>		<i>16.109</i>	<i>9.130</i>	<i>7.123</i>
RESULTAT D'EXPLOITATION		4.110	2.077	2.120
Résultat financier	5.5	188	<65>	<65>
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		4.298	2.012	2.055
Résultat exceptionnel	5.6	572	49	48
Impôts exigibles	5.7	1.704	816	852
Impôts différés	5.8	<14>	<24>	<28>
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		3.180	1.269	1.279
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition		33	-	-
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		3.147	1.269	1.279
Intérêts minoritaires		72	3	1
RESULTAT NET PART DU GROUPE		3.075	1.266	1.278
Résultat net consolidé par action (en euros)		879,05 €	354,46 €	357,26 €
Résultat net dilué consolidé par action (en euros)		879,05 €	354,46 €	357,26 €

TABLEAUX D'ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.03.2006	31.03.2005
FLUX DE TRESORERIE LIES À L'ACTIVITE		
Résultat net des sociétés intégrées	3.147	1.269
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	<11>	<11>
Amortissements et provisions	643	437
Variation réserve consolidée	-	-
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	3.779	1.695
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (besoin)	<515>	<186>
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	3.264	1.510
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	<582>	<440>
Cessions d'immobilisations	128	121
Ecart d'acquisition	-	-
Incidence de la variation du cours de conversion	<29>	-
Incidence des variations de périmètres	-	161
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	<483>	<159>
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	-
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-
Variation des immobilisations financières	-	-
Emissions d'emprunts	-	-
Remboursements d'emprunts	212	203
Incidence de la variation du cours de conversion	<57>	<11>
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	<269>	<214>
VARIATION DE TRESORERIE	2.513	1.136
Trésorerie nette d'ouverture	2.538	1.403
Trésorerie nette de clôture	5.501	2.539
Variation de la trésorerie liée aux variations de périmètres	-	-
VARIATION DE TRESORERIE	2.513	1.136

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

Sur l'exercice clos au 31 mars 2005

1.1. Achat des parts de la société TRILOGIQ USA Corp.

Les Dirigeants avaient créé une société de distribution et de production aux Etats-Unis, TRILOGIQ USA Corp. Le 28 février 2005, la société TRILOGIQ SA a acheté 70% des parts de cette société pour un montant de 48 K€. L'écart d'acquisition constaté de 33 K€ est amorti sur un an.

Sur l'exercice clos au 31 mars 2006

1.2. Création de la société TRILOGIQ Australia Ltd

Le 11 avril 2005, la société TRILOGIQ Australie Ltd a été constituée pour assurer la commercialisation des produits TRILOGIQ en Australie. Cette société est détenue à 100% par TRILOGIQ SA.

1.3. Création de la société TRILOGIQ Mexico

En novembre 2005, la société TRILOGIQ USA Corp. a créé TRILOGIQ Mexique, filiale de commercialisation des produits TRILOGIQ au Mexique. Cette société est détenue à 100% par TRILOGIQ USA Corp.

1.4. Changements de méthodes comptables

La société a retenu la méthode prospective proposée par règlement CRC 2004-06 pour l'application de l'amortissement par composant des immobilisations corporelles. L'impact sur le résultat de l'exercice n'est pas significatif.

1.5. Profit exceptionnel

La filiale TRILOGIQ USA Corp. a procédé à une correction d'erreur dans les comptes au 31 mars 2006, ce qui a entraîné la constatation d'un profit exceptionnel de 364 K€ (après impôt). Cette régularisation provient d'une annulation de factures d'achat proforma comptabilisées à tort. Cette comptabilisation erronée concernant les exercices 2003 et antérieurs, la régularisation opérée étant de nature inhabituelle et non récurrente, celle-ci a été enregistrée en résultat exceptionnel.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA FIN DE L'EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2006

2.1. Achat de 20% des parts de la filiale TRILOGIQ USA Corp

Le 1er avril 2006, la société TRILOGIQ SA a acheté 20% des parts de sa filiale TRILOGIQ USA pour un montant de 17 Keuros. Le Groupe détient désormais 90% de cette filiale. Dans ce contexte, les comptes consolidés proforma ont été élaborés de façon à communiquer une situation comptable au 31 mars 2004, au 31 mars 2005 et au 31 mars 2006 conforme à l'organigramme juridique du Groupe au 31 mai 2006.

2.2. Contrats de concession de brevets

A compter du 1^{er} octobre 2006, la société mère est devenue propriétaire des brevets en application de deux contrats de cession signés en date du 2 octobre 2006. Le prix de cession a été fixé sur une base de 653.000 euros et sur une part proportionnelle calculée en pourcentage du volume d'affaires réalisé entre la date de signature des contrats et la clôture de l'exercice 2011-2012.

3. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

3.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés au 31 mars 2005 et 2006 sont établis en conformité avec la méthodologie des comptes consolidés issue du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation comptable (C.R.C).

3.2. Modalités de consolidation

Les comptes consolidés ont été établis dans le contexte d'une introduction sur le marché Alternext de la société-mère. La société TRILOGIQ S.A. n'est pas soumise à l'obligation d'établir des comptes consolidés, telle que définie à l'article L.233-16 du Code de commerce. En effet, le Groupe formé de TRILOGIQ S.A. et de ses filiales n'atteint pas les seuils requis (articles L.233-17 et D.248-14).

3.2.1. Méthodes de consolidation

La principale méthode de consolidation utilisée est la méthode de l'intégration globale, toutes les entités étant contrôlées par le Groupe.

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidés par intégration globale sont éliminés, ainsi que les résultats internes au Groupe.

3.2.2. Dates de clôture

Toutes les sociétés ont établi des comptes au 31 mars 2004, 2005 et 2006.

3.3. Méthodes et règles d'évaluation

3.3.1. Ecarts d'acquisition

Les écarts de première consolidation représentant la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans leur actif net évalué à la date des prises de participation font l'objet d'une analyse pour affectation aux postes appropriés du bilan consolidé. La partie résiduelle positive non affectée est inscrite au poste "écarts d'acquisition", tandis que la partie résiduelle négative est inscrite en provision pour risques et charges au poste "écarts d'acquisition négatifs". Les écarts d'acquisition positifs et négatifs sont amortis selon la méthode linéaire sur des périodes déterminées en fonction des caractéristiques de chaque opération et n'excédant pas 20 ans.

3.3.2. Conversion des comptes des filiales étrangères

Les comptes des filiales étrangères ont été convertis selon la méthode dite du taux clôture. La méthode a consisté à appliquer le cours de clôture aux différents postes de l'actif et du passif et le cours moyen aux éléments du compte de résultat. L'écart de conversion qui en résulte est directement porté en capitaux propres.

3.3.3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent essentiellement de logiciels acquis.

Elles sont amorties selon le mode linéaire, sur une durée de 3 à 4 ans.

3.3.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon leur durée d'utilisation. Sur l'exercice clos au 31 mars 2006, les constructions sont décomposés, conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2004-06, et selon l'étude de la Fédération des Sociétés Immobilières et Foncières reprise par l'instruction administrative 4.A-13/05 du 30 décembre 2005. Les modalités retenues sont les suivantes :

	Durée	Méthode
Matériel professionnel	2 à 5 ans	Linéaire
Installations, agencements, aménagements divers	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	4 à 6 ans	Linéaire
Matériel de bureau	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel informatique	2 à 3 ans	Linéaire
Mobilier	3 à 5 ans	Linéaire

- 3.3.5. **Stocks et en-cours**
 Les stocks de matières premières sont évalués à leurs coûts d'achat.
 Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations de matières premières, les charges directes et indirectes de production.
 Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur de réalisation d'un article en stock est inférieure à son coût.
- 3.3.6. **Créances et dettes en monnaies étrangères**
 Les créances et les dettes en monnaies étrangères existant à la date de clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. Les gains ou pertes de change résultant de cette conversion sont enregistrés en résultat.
- 3.3.7. **Valeurs mobilières de placement**
 Les valeurs mobilières de placement figurent dans le bilan à leur valeur d'acquisition. Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre cette valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation à la date de clôture.
- 3.3.8. **Provisions pour risques et charges**
 Elles sont destinées à couvrir un élément de patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité (obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci) dont l'échéance ou le montant ne se sont fixés de manière précise.
- 3.3.9. **Engagements de retraite**
 Le Groupe a constaté une provision pour indemnités de départ en retraite afférente aux effectifs de la société mère. Pour les filiales étrangères, aucun engagement significatif de retraite n'a été identifié.
 En France, la provision pour indemnités de départ à la retraite a été calculée selon la méthode rétrospective. Les paramètres suivants ont été retenus :
- | | |
|----------------------------------|---------------------------|
| taux d'actualisation | : 3,5% |
| taux de turn-over | : 5,0% (nul après 50 ans) |
| taux de progression des salaires | : 2,0% |
| table de mortalité | : TV 88-90 |
| taux de charges sociales | : 45,0% |
- 3.3.10. **Subvention d'investissement**
 Les subventions d'investissement sont reclassées en produits constatés d'avance dans les comptes consolidés.
- 3.3.11. **Charges et produits exceptionnels**
 Les charges et produits exceptionnels sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation normale de l'entreprise.
- 3.3.12. **Impôts différés**
 Des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux reportables, lorsqu'un échéancier d'imputation a pu être établi, selon la méthode du report variable.
 Les impôts différés sont évalués au taux en vigueur sur leurs exercices de récupération ou de paiement s'ils sont connus et, à défaut, au dernier taux connu.
- 3.3.13. **Modalités de calcul du résultat par action**
 Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de l'exercice.
 Aucun instrument dilutif n'ayant été émis, le résultat dilué par action correspond au résultat par action.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

4.1. Principes

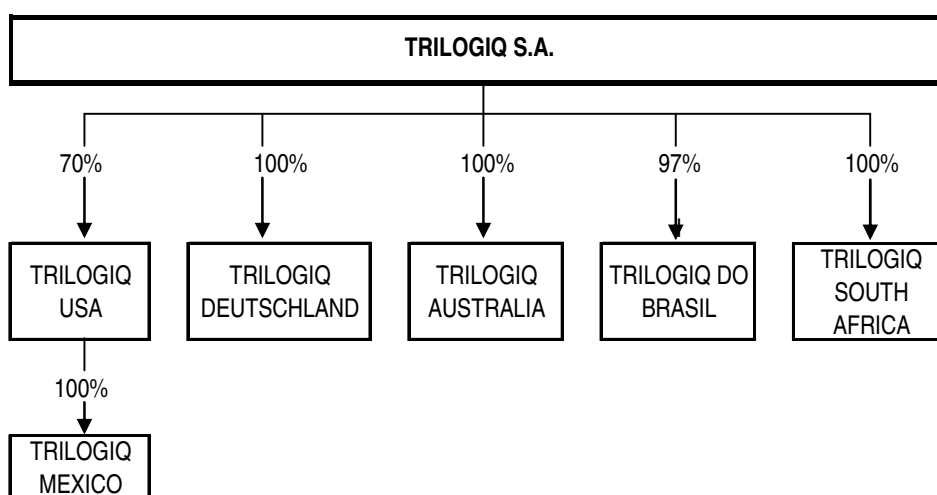
Les sociétés contrôlées par la société TRILOGIQ SA sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les sociétés sur lesquelles la société TRILOGIQ SA possède une influence notable sont mises en équivalence.

Les sociétés détenues à moins de 20% ne sont pas consolidées, ainsi que les sociétés dont le volume d'affaires et les résultats n'ont pas un caractère significatif au niveau du Groupe.

4.2. Organigramme du Groupe



4.3. Liste des sociétés consolidées par intégration globale

Au 31 mars 2006

	% contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
TRIALOGIQ SA	Mère	Mère	TOP
TRIALOGIQ DEUTSCHLAND GmbH	100%	100%	IG
TRIALOGIQ do BRASIL LTDA.	97%	97%	IG
TRIALOGIQ SA (Pty) Ltd	100%	100%	IG
TRIALOGIQ USA Corporation	70%	70%	IG
TRIALOGIQ Mexico	100%	70%	IG
TRIALOGIQ Australia Pty Ltd	100%	100%	IG

Au 31 mars 2005

	% contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
TRILOGIQ SA	Mère	Mère	TOP
TRILOGIQ DEUTSCHLAND GmbH	100%	100%	IG
TRILOGIQ do BRASIL LTDA.	97%	97%	IG
TRILOGIQ SA (Pty) Ltd	100%	100%	IG
TRILOGIQ USA Corporation (1)	70%	70%	IG

(1) : Les titres de la société TRILOGIQ USA Corporation ont été acquis par TRILOGIQ SA en date du 28 février 2005 (cf. événements significatifs). Dans les comptes consolidés clos au 31 mars 2005, le compte de résultat couvrant la période allant de la date d'acquisition à la date de clôture des comptes n'a pas été intégré en l'absence de remontée d'informations comptables fiables et du fait du caractère non significatif du volume d'affaires et des résultats correspondants.

Au 31 mars 2004

	% contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
TRILOGIQ SA	Mère	Mère	TOP
TRILOGIQ DEUTSCHLAND GmbH	100%	100%	IG
TRILOGIQ do BRASIL LTDA.	97%	97%	IG
TRILOGIQ SA (Pty) Ltd	100%	100%	IG

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

5.1. Ventilation du chiffre d'affaires

<i>En Keuros</i>	31 mars 2006	31 mars 2005	31 mars 2004
Chiffre d'affaires France	11.752	9.014	8.010
Chiffre d'affaires Etranger	7.662	2.001	1.163
Chiffre d'affaires Total	19.414	11.015	9.173

L'évolution du cours du Real brésilien au cours de l'exercice clos au 31 mars 2006 a eu un impact favorable, évalué à environ 220 K€, sur le chiffre d'affaires consolidé.

5.2. Informations sectorielles

Exercice clos au 31 mars 2006

	France	Europe	Amériques	Reste du monde	TOTAL
Chiffre d'affaires	11.752	2.051	4.296	1.315	19.414
Résultat d'exploitation	4.200	<86>	92	<96>	4.110
Résultat avant I.S.	4.404	<74>	603	<96>	4.837
Résultat net	2.862	<40>	416	<91>	3.147

Exercice clos au 31 mars 2005

	France	Europe	Amériques	Reste du monde	TOTAL
Chiffre d'affaires	9.014	1.234	333	434	11.015
Résultat d'exploitation	1.905	<14>	105	80	2.077
Résultat avant I.S.	1.921	<34>	105	69	2.061
Résultat net	1.153	<22>	90	49	1.269

Exercice clos au 31 mars 2004

	France	Europe	Amériques	Reste du monde	TOTAL
Chiffre d'affaires	8.010	1.009	117	37	9.173
Résultat d'exploitation	2.204	<24>	38	<97>	2.120
Résultat avant I.S.	2.187	<24>	38	<97>	2.104
Résultat net	1.348	<17>	36	<89>	1.279

Le Groupe TRILOGIQ a retenu le secteur géographique, en fonction de l'implantation des actifs, comme critère unique d'information sectorielle. Selon ce critère, l'activité peut-être répartie en quatre segments principaux : la France, l'Europe (hors activité France), l'Amérique et le reste du Monde.

5.3. Charges de personnel

Charges de personnel K€	31 mars 2006	31 mars 2005	31 mars 2004
Salaires bruts	3.073	1.585	1.557
Cotisations sociales	804	554	548
TOTAL	3.877	2.139	2.105

5.4. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation sont essentiellement composées des redevances de brevet versées aux concédants (dirigeants de TRILOGIQ SA).

En Keuros	31 mars 2006	31 mars 2005	31 mars 2004
Redevance de brevet	443	682	526

5.5. Produits et charges financières

Résultat financier K €	31 mars 2006	31 mars 2005	31 mars 2004
Intérêts sur emprunt	<20>	<28>	<40>
Gains / Pertes nets de change	158	<52>	<30>
Produits des placements financiers	53	14	6
Autres éléments	<3>	1	<1>
TOTAL	188	<65>	<65>

5.6. Produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel sur l'exercice clos au 31 mars 2006 comprend un profit exceptionnel de 552 K€ correspondant à l'annulation de factures d'achat proforma enregistrées à tort dans les comptes de la filiale TRILOGIQ USA Corp.

5.7. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

En Keuros	31 mars 2006	31 mars 2005	31 mars 2004
Impôt exigible	1.704	816	852
Impôt différé	<14>	<24>	<28>
TOTAL	1.690	792	824

5.8. Impôts différés

En Keuros	31 mars 2006	31 mars 2005	31 mars 2004
Report déficitaire TRILOGIG RSA	51	<22>	<29>
Report déficitaire TRILOGIQ Deutschland	15	-	-
ID sur retraitement	<77>	<1>	2
ID sur décalages temporaires	<3>	<1>	<3>
TOTAL IMPACT RESULTAT	<14>	<24>	<28>

5.9. Preuve d'impôt

En K€	31 mars 2006	31 mars 2005	31 mars 2004
Résultat avant impôt	4.837	2.061	2.104
Taux effectif	34,9%	38,4%	39,2%
Taux d'imposition	33,83%	33,83%	34,33%
Impôt théorique	1.636	697	722
Différence de taux d'imposition / filiales étrangères	<28>	<24>	5
Différences permanentes d'imposition	82	119	97
Impôt théorique corrigé	1.690	792	824
Impôt comptabilisé	1.690	792	824
Ecart	-	-	-

La différence entre le taux effectif d'imposition et le taux normatif s'analyse principalement par la réintégration d'une quote-part de redevance de brevet (différence permanente). La convergence, observée sur les 3 années, entre les taux effectif et normatif d'imposition s'explique par la diminution de cette différence permanente en valeur absolue et en part relative.

6. NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDE

6.1. Ecarts d'acquisition

Le solde des écarts d'acquisition se ventile comme suit.

En Keuros	Montants
Solde au 31 mars 2004	-
Augmentation	33
Valeur brute au 31 mars 2005	33

L'écart d'acquisition concerne le rachat des titres de TRILOGIQ USA Corporation. Sur ce rachat, il apparaît un écart d'acquisition ou "goodwill" d'un montant de 33 K€. Celui-ci a été comptabilisé à l'actif du bilan consolidé à clôture des comptes clos au 31 mars 2005.

Compte tenu de la nature de cet écart et de son montant, celui-ci a été amorti sur une période d'un an.

En Keuros	Montants
Solde au 31 mars 2005	33
Dotation de l'exercice	<33>
Valeur nette au 31 mars 2006	-

6.2. Tableau de variation des immobilisations, des amortissements et des provisions

Variation du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006

	Solde au 31.03.2005	Augmentations	Diminution	Ecart de conversion	Variation de périmètre	Solde au 31.03.2006
IMMOBILISATIONS						
Ecart d'acquisition	33	-	-	-	-	33
Autres immobilisations incorporelles	84	120	12	-	-	192
Terrains	430	-	-	-	-	430
Constructions	1.300	-	-	-	-	1.300
Installations techniques, matériels et outillages	1.000	91	82	-	-	1.009
Autres immobilisations corporelles	752	350	181	29	-	950
Immobilisations financières	19	20	-	-	-	39
Total valeurs brutes	3.618	581	275	29	-	3.953
AMORTISSEMENTS						
Ecart d'acquisition	-	33	-	-	-	33
Autres immobilisations incorporelles	44	15	1	-	-	58
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions	150	66	-	-	-	216
Installations techniques, matériels et outillages	665	178	50	-	-	793
Autres immobilisations corporelles	197	214	60	10	-	361
Immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
Total amortissements	1.056	506	111	10	-	1.461
TOTAL VALEURS NETTES	2.562	75	164	19	-	2.492

NB : Les sociétés du Groupe n'ont pas acquis de matériel par voie de crédit-bail pour des montants significatifs. Il n'existe par ailleurs pas de contrat de location de longue durée significatif au sein du groupe. Aucun retraitement n'est ainsi constaté à ce titre.

Variation du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005

	Solde au 31.03.2004	Augmentations	Diminution	Ecart de conversion	Variation de périmètre	Solde au 31.03.2005
IMMOBILISATIONS						
Ecart d'acquisition	-	-	-	-	33	33
Autres immobilisations incorporelles	69	15	-	-	-	84
Terrains	430	-	-	-	-	430
Constructions	1.300	-	-	-	-	1.300
Installations techniques, matériels et outillages	891	109	-	-	-	1.000
Autres immobilisations corporelles	417	306	188	<1>	218	752
Immobilisations financières	10	10	6	-	5	19
Total valeurs brutes	3.117	440	194	<1>	256	3.618
AMORTISSEMENTS						
Ecart d'acquisition	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	28	17	1	-	-	44
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions	85	65	-	-	-	150
Installations techniques, matériels et outillages	472	193	-	-	-	665
Autres immobilisations corporelles	90	109	72	-	72	198
Immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
Total amortissements	674	384	73	-	72	1.057
TOTAL VALEURS NETTES	2.443	56	121	<1>	185	2.562

6.3. Détail des stocks et en-cours

En Keuros	31 mars 2006	31 mars 2005	31 mars 2004
Matières premières	437	286	229
Travaux en cours	91	33	33
Stocks de produits finis	1.196	1.000	526
TOTAL STOCK BRUT	1.725	1.319	788
Provisions pour dépréciation	<124>	-	<5>
TOTAL STOCK NET	1.601	1.319	783

6.4. Détail des autres créances

En Keuros	31 mars 2006	31 mars 2005	31 mars 2004
Fournisseurs – Avoirs à recevoir	3	-	-
Créances sociales	9	10	9
Créances fiscales	200	174	94
Impôts différés actifs	168	185	82
Divers	24	11	67
TOTAL AUTRES CREANCES	404	380	252

Les principaux impôts différés actifs constatés concernent les reports déficitaires des sociétés suivantes :

- TRILOGIQ Afrique du Sud : déficit fiscal sur les exercices clos au 31 mars 2004 (29 K€) et 2005 (22 K€). L'impôt différé correspondant de 51 K€ a été utilisé en totalité sur le résultat de l'exercice clos au 31 mars 2006.
- TRILOGIQ Allemagne : déficit fiscal de l'exercice 2003, imputé en totalité sur le résultat bénéficiaire de l'exercice clos au 31 mars 2006 (soit 16 K€).

Au 31 mars 2006, les autres impôts différés actif concernent les décalages temporaires pour 30 K€ ainsi que l'impact de l'imposition sur les retraitements de consolidation (138 K€, essentiellement généré par l'annulation des marges en stock intra-groupe).

Les autres créances sont à échéance à moins d'un an.

6.5. Détail des valeurs mobilières de placements et des disponibilités

Au 31 mars 2006, les valeurs mobilières de placements (1.004 K€) sont composées de SICAV de trésorerie. A la clôture, la valeur liquidative atteint 1.007 K€ (soit une plus-value latente de 3 K€).

Les disponibilités se décomposent comme suit (par devise) :

En Keuros	Solde en devise	Contre-valeur en K€
Dépôts à terme (en USD)	1.795	1.483
Comptes bancaires en USD	747	615
Comptes bancaires en Euros	1.409	1.409
Comptes en Real brésiliens	491	186
Comptes en Dollars australiens	152	90
Comptes en Rands (RSA)	1.973	264
TOTAL DISPONIBILITES		4.047

Des placements de trésorerie ont été effectués sous forme de dépôts à terme, libellés en USD. Sur ces dépôts, les dates d'échéance des contrats à terme sont les suivantes :

En KUSD	1	2	3	4	5	6	Total
Montant du dépôt	300	180	300	500	400	115	1.795
Date d'échéance	14/06/06	01/09/06	01/06/06	16/08/06	24/04/06	19/04/06	

6.6. Tableau de variation des capitaux propres

En K€	Capital	Primes d'émission	Réserves	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres consolidés
Situation au 31/03/2004	500	169	2.639	1.279	23	4.609	1	4.610
Affectation du résultat 2003/2004			1.279	<1.279>				
Résultat de l'exercice 2004/2005				1.266		1.266	3	1.269
Variation des écarts de conversion					11	11	-	11
Variations de périmètre (1)							7	7
Situation au 31/03/2005	500	169	3.918	1.266	33	5.886	11	5.897
Affectation du résultat 2004/2005			1.266	<1.266>				
Résultat de l'exercice 2005/2006				3.075		3.075	72	3.147
Variation des écarts de conversion					57	57	-	57
Situation au 31/03/2006	500	169	5.184	3.075	91	9.018	83	9.101

(1) : les variations de périmètre sont constituées de l'entrée des minoritaires de TRILOGIQ USA Corp. dans le Groupe consolidé.

6.7. Tableau de variation des provisions

Variation du 1er avril 2004 au 31 mars 2005

	Solde au 31.03.2004	Augmentations	Diminution		Variation de périmètre	Solde au 31.03.2005
			Utilisée	Non utilisée		
PROVISIONS						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litige ⁽¹⁾	39	-	39	-	-	-
Provisions pour IDR ⁽²⁾	13	6	-	-	-	18
						-
Provisions pour dépréciations						
Sur stocks et en-cours	6	-	6	-	-	-
Sur comptes clients	47	92	-	-	-	138
TOTAL PROVISIONS	104	98	45	-	-	157

(1) : provision pour litige client

(2) : cf. § 3.3.9.

Variation du 1er avril 2005 au 31 mars 2006

	Solde au 31.03.2005	Augmentations	Diminution		Variation de périmètre	Solde au 31.03.2006
			Utilisée	Non utilisée		
PROVISIONS						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litige	-	8	-	-	-	8
Provisions pour IDR ⁽¹⁾	18	6	-	-	-	24
Provisions pour dépréciations						
Sur stocks et en-cours ⁽²⁾	-	124	-	-	-	124
Sur comptes clients	138	2	-	-	-	140
TOTAL PROVISIONS	157	140	-	-	-	298

(1) : cf. § 3.3.9.

(2) : provision sur stocks matière et produits finis devenus obsolètes

6.8. Détail des emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit

Au 31 mars 2006

K Euros	TOTAL	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> à 5 ans
Emprunt Construction	391	220	171	-
TOTAL GENERAL	391	220	171	-

Un emprunt de 1.000 K € a été contracté afin de financer l'acquisition d'un terrain et d'un entrepôt situés à Saint-Ouen-l'Aumône (Val d'Oise). Ce bâtiment abrite le siège social de TRILOGIQ SA ainsi que son activité industrielle.

6.9. Emprunts et dettes financières divers

Les dettes financières diverses sont constituées des comptes courants d'actionnaires (personnes physiques) de TRILOGIQ SA. Ces comptes courants sont exigibles à tout moment.

6.10. Autres dettes

<i>En K Euros</i>	31 mars 2006	31 mars 2005	31 mars 2004
RRR à accorder	100	57	108
Impôts différés passif	26	58	18
Associés, dividendes à payer	-	17	17
Autres comptes créditeurs	38	16	4
TOTAL AUTRES DETTES	164	148	147

Les impôts différés passif sont liés à des retraitements temporaires de consolidation (neutralisation des amortissements dérogatoires et des provisions intra-groupe).

Les autres dettes sont à échéance à moins d'un an.

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1. Effectif

Effectif moyen	31 mars 2006	31 mars 2005	31 mars 2004
Non cadres	79	43	40
Cadres	20	17	16
TOTAL	99	60	56

7.2. Rémunération des dirigeants

En Keuros	Rémunérations	Engagements en matière de pensions et indemnités assimilées
Membres des organes d'administration	74	NEANT
Membres des organes de direction	145	NEANT

Il n'existe pas de plans de stock option.

8. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Emprunt lié à l'acquisition de l'entrepôt de TRILOGIQ SA

En garantie du remboursement du prêt bancaire d'un montant d'un million d'€, la Société a consenti au prêteur une hypothèque conventionnelle sur le terrain sis à Saint-Ouen-l'Aumône (Val d'Oise) ainsi que les constructions qui y ont été édifiées.

9. COMPTES PROFORMA

Les comptes proforma au 31 mars 2004, 2005 et 2006, incluant toutes les sociétés du Groupe sont présentés séparément et font l'objet d'une revue limitée des Commissaires aux Comptes sur les informations financières.

10. LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES

TRILOGIQ SA

Parc d'Activités du Vert Galant
5, rue Saint Simon BP 625
Saint-Ouen l'Aumône
95004 Cergy Pontoise Cedex
FRANCE

TRILOGIQ DEUTSCHLAND GmbH

Landshuter Strasse 36
84051 Essenbach
ALLEMAGNE

TRILOGIQ do BRASIL Ltda

Rua Sao Carlos, 363 – Vila Ramacciotti
Valinhos – SP – Brasil – CEP 13.276-134
BRESIL

TRILOGIQ SA (Pty) Limited

61 York Road, North End, Port Elisabeth
AFRIQUE DU SUD

TRILOGIQ USA Corp.

35522 Industrial Road – Livonia
48150 Michigan
ETATS-UNIS D'AMERIQUE

TRILOGIQ MEXICO SA

369, Blvd Adolfo Lopez Mateo
PIS 03 Saltillo
25 253 Mexico
Mexique

TRILOGIQ Australia Pty Ltd

Unit 2/3 Bayfield
Rd Bayswater
VIC 3153
AUSTRALIE

20.1.2 Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés aux 31 mars 2005 et 2006

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif aux exercices clos le 31 mars 2005 et le 31 mars 2006, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société TRILOGIQ SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par les normes de la profession.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés des exercices clos au 31 mars 2005 et 31 mars 2006 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les événements significatifs de l'annexe relatifs :

- à la constatation d'un profit exceptionnel de 364 milliers d'euros après impôt dans les comptes de la filiale TRILOGIQ USA (annexe note 1.5.),
- au changement de méthode résultant de la première application, à compter du 1^{er} avril 2005 des règlements CRC n°2002-10 et n°2004-06 relatifs aux actifs (annexe note 1.4.).

II. JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés de la correcte application des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus,
- dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à nous appuyer, s'agissant d'un processus d'estimation complexe, sur les conclusions d'un expert indépendant chargé d'évaluer le pourcentage à appliquer au chiffre d'affaires généré par les brevets pour déterminer les redevances versées aux concédants. Nos travaux n'ont pas révélé d'éléments de nature à remettre en cause l'évaluation de ces redevances.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- Vérifications et informations spécifiques

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Argenteuil et Rueil-Malmaison, le 3 octobre 2006,
Les Commissaires aux Comptes
ALCIDE CPM
Sonia Olejnik

BECOM AUDIT CONSEILS
Régis Revel

20.2. Informations financières historiques consolidées proforma

20.2.1. Comptes consolidés proforma au 31 mars 2005 et 2006

BILAN CONSOLIDE PROFORMA ACTIF

(en milliers d'euros)	Note	31.03.2006		31.03.2005	31.03.2004
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Ecarts d'acquisition		-	-	-	-
Total immobilisations incorporelles		192	58	134	41
Total immobilisations corporelles		3.689	1.370	2.319	2.537
Total immobilisations financières		39	-	39	19
ACTIF IMMOBILISE		3.920	1.428	2.492	2.616
Stocks et en-cours		1.725	124	1.601	1.024
Créances clients et comptes rattachés ⁽¹⁾		5.668	140	5.528	3.000
Autres créances		404	-	404	301
Valeurs mobilières de placement		1.004	-	1.004	740
Disponibilités		4.047	-	4.047	812
Charges constatées d'avance		33	-	33	26
ACTIF CIRCULANT		12.881	264	12.617	5.904
TOTAL ACTIF		16.801	1.692	15.109	8.520

(1) : dont échéance à moins d'un an : 5.668 Keuros

BILAN CONSOLIDE PROFORMA PASSIF

(en milliers d'euros)	Note	31.03.2006	31.03.2005	31.03.2004
Capital social		500	500	500
Prime d'émission		169	169	169
Réserves consolidées		5.416	4.005	2.640
Ecarts de conversion		90	30	23
Résultat de l'exercice		2.834	1.411	1.365
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES GROUPE	5.2	9.009	6.115	4.697
Intérêts minoritaires	5.2	76	55	47
PROVISIONS	5.3	32	108	232
Emprunts et dettes financières établissements de crédit		391	602	805
Emprunts et dettes financières divers		50	49	1
Dettes fournisseurs et rattachés ⁽²⁾		3.499	1.993	1.798
Dettes fiscales et sociales		1.809	658	643
Autres dettes	5.4	180	164	212
Produits constatés d'avance		63	75	84
DETTES		5.992	3.541	3.543
TOTAL PASSIF		15.109	9.819	8.520

(2) : dont échéance à moins d'un an : 3.499 Keuros

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE PROFORMA

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31.03.2006	31.03.2005	31.03.2004
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		19.414	12.829	10.345
Production stockée et immobilisée		773	162	-
Autres produits d'exploitation		32	23	71
Reprises sur amortissements et transfert de charges		-	7	-
<i>Sous-total produits d'exploitation</i>		<i>20.219</i>	<i>13.021</i>	<i>10.416</i>
Achats matières premières		6.478	4.421	3.063
Variations de stocks		368	<239>	<455>
Autres achats et charges externes		4.124	2.619	1.986
Impôts et taxes		229	163	168
Charges de personnel		3.877	2.682	2.569
Dotations aux amortissements et provisions		581	516	433
Autres charges d'exploitation		452	702	565
<i>Sous-total charges d'exploitation</i>		<i>16.109</i>	<i>10.864</i>	<i>8.329</i>
RESULTAT D'EXPLOITATION		4.110	2.157	2.087
Résultat financier		188	<65>	<65>
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		4.298	2.092	2.022
Résultat exceptionnel		<48>	49	48
Impôts exigibles		1.704	831	860
Impôts différés		<219>	<18>	<74>
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		2.765	1.328	1.284
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition		<90>	<91>	<91>
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		2.855	1.419	1.375
Intérêts minoritaires		20	9	10
RESULTAT NET PART DU GROUPE		2.835	1.410	1.365
Résultat net part du Groupe par action (en euros)		791,62 €	394,13 €	381,28 €
Résultat net dilué part du Groupe par action (en euros)		791,62 €	394,13 €	381,28 €

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES PROFORMA

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

La filiale TRILOGIQ USA Corp. a procédé à une correction d'erreur dans les comptes au 31 mars, ce qui a entraîné la constatation d'un profit exceptionnel de 412 K€ (après impôt). Cette régularisation, provenant d'une annulation de factures d'achat proforma comptabilisées à tort, est imputable aux exercices 2003 et antérieurs. Celle-ci a été constatée dans la situation nette d'ouverture des comptes proforma, soit au 1^{er} avril 2003.

2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

2.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés au 31 mars 2004, 2005, 2006 sont établis en conformité avec la méthodologie des comptes consolidés issue du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation comptable (C.R.C).

2.2. Modalités de consolidation

2.2.1. Méthodes de consolidation

Les mêmes méthodes que les comptes consolidés historiques ont été retenues. Le lecteur pourra s'y reporter pour plus de détail.

2.2.2. Principe des comptes proforma

L'objectif de ces comptes proforma est de présenter le Groupe TRILOGIQ en supposant que l'acquisition de 90% des parts de la société TRILOGIQ USA Corp. ait été réalisée au premier jour de l'exercice ouvert au 1^{er} avril 2003.

Les présents comptes couvrent ainsi la période allant du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2006.

2.2.3. Hypothèses retenues

- Simulation de l'acquisition de la société TRILOGIQ USA Corp. au 1^{er} avril 2003 sur la base du prix réellement payé pour, d'une part, les 70% des parts sociales acquises au 28 février 2005 et, d'autre part, pour les 20% de parts sociales au 1^{er} avril 2006.
- Un écart d'acquisition négatif, d'un montant de 272 K€, est constaté en provision pour risques et charges pour sa valeur brute.
- Une correction d'erreur (afférente à une comptabilisation erronée de factures d'achat proforma) a été comptabilisée dans les comptes sociaux de TRILOGIQ USA Corp. clos au 31 mars 2006. Cette correction d'erreur, imputable aux exercices 2003 et antérieurs, a été constatée dans la situation nette d'ouverture des comptes proforma (412 K€).

2.2.4. Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition déterminé dans les comptes consolidés historiques est annulé.

Un écart d'acquisition est déterminé sur la base du prix réellement payé pour les 70% des parts sociales obtenues le 28 février 2005, et pour les 20% de parts sociales obtenues le 1^{er} avril 2006.

Il est amorti sur une durée de 3 ans à compter du 1^{er} avril 2003.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

3.1. Principes

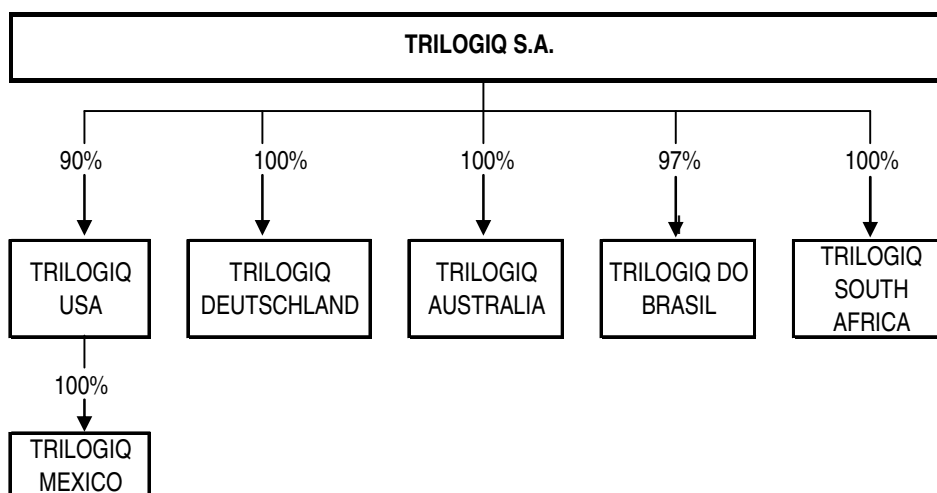
Les sociétés contrôlées par la société TRILOGIQ SA sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les sociétés sur lesquelles la société TRILOGIQ SA possède une influence notable sont mises en équivalence.

Les sociétés détenues à moins de 20% ne sont pas consolidées, ainsi que les sociétés dont le volume d'affaires et les résultats n'ont pas un caractère significatif au niveau du Groupe.

3.2. Organigramme au 31 mars 2006



3.3. Liste des sociétés consolidées par intégration globale

Au 31 mars 2006

	% contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
TRIOLOGIQ SA	Mère	Mère	TOP
TRIOLOGIQ DEUTSCHLAND GmbH	100%	100%	IG
TRIOLOGIQ do BRASIL LTDA.	97%	97%	IG
TRIOLOGIQ SA (Pty) Ltd	100%	100%	IG
TRIOLOGIQ USA Corporation	90%	90%	IG
TRIOLOGIQ Mexico	100%	90%	IG
TRIOLOGIQ Australia Pty Ltd	100%	100%	IG

Au 31 mars 2005

	% contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
TRIOLOGIQ SA	Mère	Mère	TOP
TRIOLOGIQ DEUTSCHLAND GmbH	100%	100%	IG
TRIOLOGIQ do BRASIL LTDA.	97%	97%	IG
TRIOLOGIQ SA (Pty) Ltd	100%	100%	IG
TRIOLOGIQ USA Corporation	90%	90%	IG

Au 31 mars 2004

	% contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
TRIOLOGIQ SA	Mère	Mère	TOP
TRIOLOGIQ DEUTSCHLAND GmbH	100%	100%	IG
TRIOLOGIQ do BRASIL LTDA.	97%	97%	IG
TRIOLOGIQ SA (Pty) Ltd	100%	100%	IG
TRIOLOGIQ USA Corporation	90%	90%	IG

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT PROFORMA

4.1. Ventilation du chiffre d'affaires

En Keuros	31 mars 2006	31 mars 2005	31 mars 2004
Chiffre d'affaires France	11.752	9.014	8.010
Chiffre d'affaires Etranger	7.662	3.815	2.335
Chiffre d'affaires Total	19.414	12.829	10.345

L'évolution du cours du Real brésilien au cours de l'exercice clos au 31 mars 2006 a eu un impact favorable, évalué à environ 220 K€, sur le chiffre d'affaires consolidé.

4.2. Informations sectorielles

Exercice clos au 31 mars 2006

	France	Europe	Amériques	Reste du monde	TOTAL
Chiffre d'affaires	11.752	2.051	4.296	1.315	19.414
Résultat d'exploitation	4.286	<86>	7	<96>	4.110
Résultat avant I.S.	4.434	<74>	<14>	<96>	4.250
Résultat net	2.961	<40>	25	<91>	2.855

Exercice clos au 31 mars 2005

	France	Europe	Amériques	Reste du monde	TOTAL
Chiffre d'affaires	9.014	1.234	2.147	434	12.829
Résultat d'exploitation	1.905	<14>	185	80	2.157
Résultat avant I.S.	1.921	<34>	185	69	2.141
Résultat net	1.244	<22>	149	49	1.419

Exercice clos au 31 mars 2004

	France	Europe	Amériques	Reste du monde	TOTAL
Chiffre d'affaires	8.010	1.009	1.289	37	10.345
Résultat d'exploitation	2.137	<234>	71	<97>	2.087
Résultat avant I.S.	2.187	<24>	4	<97>	2.070
Résultat net	1.439	<17>	41	<89>	1.375

Le Groupe TRILOGIQ a retenu le secteur géographique, en fonction de l'implantation des actifs, comme critère unique d'information sectorielle. Selon ce critère, l'activité peut-être répartie en quatre segments principaux : la France, l'Europe (hors activité France), l'Amérique et le reste du Monde.

4.3. Charges de personnel

Charges de personnel K€	31 mars 2006	31 mars 2005	31 mars 2004
Salaires bruts	3.073	1.985	1.904
Cotisations sociales	804	697	665
TOTAL	3.877	2.682	2.569

4.4. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices proforma

En Keuros	31 mars 2006	31 mars 2005	31 mars 2004
Impôt exigible	1.704	831	860
Impôt différé	<219>	<18>	<74>
TOTAL	1.485	813	786

4.5. Impôts différés

En Keuros	31 mars 2006	31 mars 2005	31 mars 2004
Report déficitaire TRILOGIQ RSA	51	<22>	<29>
Report déficitaire TRILOGIQ Deutschland	15	-	-
ID sur retraitement	<282>	20	<34>
ID sur décalages temporaires	<3>	<1>	<3>
TOTAL IMPACT RESULTAT	<219>	<3>	<66>

4.6. Preuve d'impôt

En K€	31 mars 2006	31 mars 2005	31 mars 2004
Résultat avant impôt	4.241	2.141	2.070
Taux effectif	35,0%	38,0%	38,0%
Taux d'imposition	33,83%	33,83%	34,33%
Impôt théorique	1.435	724	711
Différence de taux d'imposition / filiales étrangères	<32>	<30>	<22>
Différences permanentes d'imposition	82	119	97
Impôt théorique corrigé	1.485	813	786
Impôt comptabilisé	1.485	813	786
Ecart	-	-	-

La différence entre le taux effectif d'imposition et le taux normatif s'analyse principalement par la réintégration d'une quote-part de redevance de brevet (différence permanente). La convergence, observée sur les 3 années, entre les taux effectif et normatif d'imposition s'explique par la diminution de cette différence permanente en valeur absolue et en part relative.

4.7. Passage Résultat consolidé historique / Résultat consolidé proforma

En K€	31 mars 2006	31 mars 2005	31 mars 2004
Résultat net – part du Groupe	3.075	1.266	1.278
Prise en compte du résultat net de TRILOGIQ USA.	-	59	5
Amortissement de l'écart d'acquisition	90	91	91
Neutralisation de l'amortissement de l'écart d'acquisition statutaire	33	-	-
Neutralisation de la correction d'erreur	<412>	-	-
Affectation aux minoritaires	48	<5>	<9>
Résultat net – part du Groupe	2.834	1.411	1.365

5. NOTES SUR LE BILAN PROFORMA

5.1. Ecart d'acquisition pro forma

Le solde des écarts d'acquisition se ventile comme suit :

En Keuros	Montants
Valeur brute au 31 mars 2006	<272>
Amortissements au 1 ^{er} avril 2005	182
Dotations de l'exercice	90
Total amortissements au 31 mars 2006	272
Valeur nette au 31 mars 2006	-

L'écart d'acquisition de la société TRILOGIQ USA s'élève à – 272 Keuros ; il est inscrit en provision pour risques et charges. Cet écart est amorti sur 3 ans à compter du 1^{er} avril 2003.

5.2. Tableau de variation des capitaux propres

En K€	Capital	Primes d'émission	Réserves	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres consolidés
Situation au 31/03/2004	500	169	2.640	1.365	23	4.697	47	4.744
Affectation du résultat 2003/2004			1.365	<1.365>				
Résultat de l'exercice 2004/2005				1.411		1.411	9	1.420
Variation des écarts de conversion					8	8	-	8
Variations de périmètre							-	-
Situation au 31/03/2005	500	169	4.005	1.411	31	6.115	55	6.170
Affectation du résultat 2004/2005			1.411	<1.411>				
Résultat de l'exercice 2005/2006				2.834		2.834	12	2.846
Variation des écarts de conversion					60	60	-	60
Situation au 31/03/2006	500	169	5.184	3.075	91	9.018	83	9.101

5.3. Tableau de variation des provisions

Variation du 1er avril 2004 au 31 mars 2005

	Solde au 31.03.2004	Augmentations	Diminution		Variation de périmètre	Solde au 31.03.2005
			Utilisée	Non utilisée		
PROVISIONS						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litige ⁽¹⁾	39	-	39	-	-	-
Provisions pour IDR	13	6	-	-	-	18
Ecart d'acquisition TRILOGIQ USA	181	-	91	-	-	90
Provisions pour dépréciations						
Sur stocks et en-cours	6	-	6	-	-	-
Sur comptes clients	47	92	-	-	-	138
TOTAL PROVISIONS	285	98	136	-	-	247

(1) : provision pour litige client

Variation du 1er avril 2005 au 31 mars 2006

	Solde au 31.03.2005	Augmentations	Diminution		Variation de périmètre	Solde au 31.03.2006
			Utilisée	Non utilisée		
PROVISIONS						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litige	-	8	-	-	-	8
Provisions pour IDR	18	6	-	-	-	24
Ecart d'acquisition TRILOGIQ USA	90	-	90	-	-	-
Provisions pour dépréciations						
Sur stocks et en-cours ⁽²⁾	-	124	-	-	-	124
Sur comptes clients	138	2	-	-	-	140
TOTAL PROVISIONS	247	140	90	-	-	298

(2) : provision pour stocks matières et produits finis obsolètes.

5.4. Détail des autres dettes

En Keuros	31 mars 2006	31 mars 2005	31 mars 2004
RRR à accorder	100	57	108
Associé, acquisition des titres TRILOGIQ USA Corp.	16	16	65
Impôts différés passif	26	58	18
Associés, dividendes à payer	-	17	17
Autres comptes créditeurs	38	16	4
TOTAL AUTRES DETTES	180	164	212

20.2.2 Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés proforma aux 31 mars 2005 et 2006

En notre qualité de Commissaire aux Comptes et en application du règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les informations pro forma de la société TRILOGIQ relatives aux exercices clos au 31 mars 2005 et 31 mars 2006 incluses dans la partie 20.2.1 de son prospectus.

Ces informations pro forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que l'acquisition de 90% des parts de la société TRILOGIQ USA Corp aurait pu avoir sur le bilan et le compte de résultat de la société au 31 mars 2005 et 31 mars 2006 si l'opération avait pris effet le 1^{er} avril 2003. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération ou l'évènement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle.

Ces informations pro forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 relatives aux informations pro forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe II point 7 du règlement (CE) N° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement des informations pro forma.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces travaux qui ne comportent pas d'examen des informations financières sous-jacentes à l'établissement des informations pro forma ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces informations pro forma ont été établies concordent avec les documents sources, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la Direction de la société TRILOGIQ pour collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires.

A notre avis, les informations pro forma ont été adéquatement établies sur la base indiquée ; Cette base est conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.

Argenteuil et Rueil-Malmaison, le 3 octobre 2006,

Les Commissaires aux Comptes

ALCIDE CPM

Sonia Olejnik

BECOM AUDIT CONSEILS

Régis Revel

20.3. Informations financières historiques sociales

20.3.1. Comptes sociaux au 31 mars 2006

BILAN ACTIF 2006

<i>(en euros)</i>	31.03.2006 (12 mois)		31.03.2005 (12 mois)	
	Brut	Amortissements & provisions	Net	Net
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Concession, brevets et droits similaires	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	81.633,48	43.643,83	37.989,65	9.527,78
Immobilisations incorporelles en cours	87.615,74	-	87.615,74	17.638,78
Avances et acomptes	-	-	-	-
Total immobilisations incorporelles	169.249,22	43.643,83	125.605,39	27.166,56
Terrains	429.889,75	-	429.889,75	429.889,75
Constructions	1.299.906,00	216.125,57	1.083.780,43	1.150.055,72
Installations techniques, matériel, outillage	979.445,97	780.945,88	198.500,09	314.656,29
Autres immobilisations corporelles	351.928,60	215.274,94	136.653,66	207.101,20
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Total immobilisations corporelles	3.061.170,32	1.212.346,39	1.848.823,93	2.101.702,96
Participations	103.488,51	14.207,79	89.280,72	88.451,11
Créances rattachées à des participations	163.288,75	-	163.288,75	-
Autres titres immobilisés	76,20	-	76,20	76,20
Prêts	317.638,63	-	317.638,63	3.320,00
Autres immobilisations financières	10.921,20	-	10.921,20	10.493,24
Total immobilisations financières	595.413,29	14.207,79	581.205,50	102.340,55
ACTIF IMMOBILISE	3.825.832,83	1.270.198,01	2.555.634,82	2.231.210,07
Stocks matières premières	437.278,00	26.760,00	410.518,00	805.298,40
En-cours de production de biens	6.641,44	-	6.641,44	-
Stocks produits intermédiaires et finis	784.391,80	96.831,66	687.560,14	-
Marchandises	-	-	-	-
Avances et acomptes versés s/ commandes	34.330,00	-	34.330,00	3.786,19
Créances clients et comptes rattachés	6.441.400,06	140.106,51	6.301.293,55	3.246.708,53
Autres créances	233.152,50	-	233.152,50	391.309,92
Valeurs mobilières de placement	1.003.645,77	-	1.003.645,77	1.047.894,14
Disponibilités	2.584.301,61	-	2.584.301,61	1.112.694,22
Charges constatées d'avance	18.501,81	-	18.501,81	18.204,20
ACTIF CIRCULANT	11.543.642,99	263.698,17	11.279.944,82	6.625.895,60
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
Ecart de conversion actif	35.833,19	-	35.833,19	32.936,73
TOTAL ACTIF	15.405.309,01	1.533.896,18	13.871.412,83	8.890.042,40

BILAN PASSIF 2006

<i>(en euros)</i>	31.03.2006 (12 mois)	31.03.2005 (12 mois)
Capital social ou individuel (dont versé : 500.000)	500.000,00	500.000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	168.559,51	168.559,51
Réserves légales	50.000,00	50.000
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	5.012.640,38	3.935.743,83
Report à nouveau	27.819,04	27.819,04
RESULTAT DE L'EXERCICE (<i>bénéfice ou perte</i>)	2.915.148,77	1.076.896,55
Subventions d'investissement	63.167,81	73.695,78
Provisions réglementées	28.435,43	-
CAPITAUX PROPRES	8.765.770,94	5.832.714,71
AUTRES FONDS PROPRES	-	-
Provisions pour risques	44.083,19	32.936,73
Provisions pour charges	-	-
PROVISIONS	44.083,19	32.936,73
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	390.583,44	602.417,61
Emprunts et dettes financières divers	49.216,45	49.537,32
Total dettes financières	439.799,89	651.954,93
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2.996.078,01	1.986.375,99
Dettes fiscales et sociales	1.465.962,47	308.875,23
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	127.320,97	74.979,25
Produits constatés d'avance	-	-
Total dettes d'exploitation	4.589.361,45	2.370.230,47
DETTES ⁽¹⁾	5.029.161,34	3.022.185,40
Ecart de conversion passif	32.397,36	2.205,56
TOTAL PASSIF	13.871.412,83	8.890.042,40
(1) : Dont à plus d'un an	170.656,71	316.932,69
Dont à moins d'un an	4.858.504,63	2.705.252,71

COMPTE DE RESULTAT 2006

<i>(en euros)</i>	31.03.2006 (12 mois)	31.03.2005 (12 mois)
Ventes de marchandises	-	-
Production vendue de biens	15.009.708,87	9.955.890,59
Production vendue de services	307.799,16	230.052,11
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	15.317.508,03	10.185.942,70
Production stockée	791.033,24	-
Production immobilisée	20.316,00	-
Subventions d'exploitation	-	-
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	106.000,00	45.594,83
Autres produits	2.648,34	13,55
Total des produits d'exploitation	16.237.505,61	10.231.551,08
Achats marchandises (y compris droits de douane)	-	-
Variation de stocks (marchandises)	-	-
Achats matières premières et autres approvisionnements	5.873.394,81	3.788.957,37
Variation de stocks de matières premières & approvisionnements	368.020,40	<162.420,54>
Autres achats et charges externes	2.392.584,73	1.707.402,08
Impôts, taxes et versements assimilés	192.376,73	148.644,71
Salaires et traitements	1.521.852,84	1.190.958,83
Charges sociales	613.842,16	485.830,77
Dotations aux amortissements	307.043,51	357.233,65
Dotations aux provisions sur actif circulant	126.024,81	197.066,34
Dotations aux provisions pour risques et charges	8.250,00	-
Autres charges	443.772,20	682.170,48
Total des charges d'exploitation	11.847.162,19	8.395.843,69
RESULTAT D'EXPLOITATION	4.390.343,42	1.835.707,39
Bénéfice attribué ou perte transférée	-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	50.765,55	7.447,73
Reprises sur provisions et transfert de charges	33.395,34	23.719,70
Différences positives de change	125.434,20	6.779,98
Produits nets sur cessions de valeurs	11.653,44	7.035,83
Produits financiers	221.248,53	44.983,24
Dotations aux amortissements et provisions	50.040,98	33.395,34
Intérêts et charges assimilés	20.552,63	28.909,06
Différences négatives de change	13.022,79	71.836,49
Charges financières	83.616,40	134.140,89
RESULTAT FINANCIER	137.632,13	<89.157,65>
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	4.527.975,55	1.746.549,74
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	17.560,85	42.676,58
Produits exceptionnels sur opérations en capital	184.177,18	104.538,97
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Produits exceptionnels	201.738,03	147.215,55

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3.417,50	1.633,37
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	116.422,32	83.544,37
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	56.740,99	-
Charges exceptionnelles	176.580,81	85.177,74
RESULTAT EXCEPTIONNEL	25.157,22	62.037,81
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	-	-
Impôts sur les bénéfices	1.637.984,00	731.691,00
TOTAL DES PRODUITS	16.660.492,17	10.423.749,87
TOTAL DES CHARGES	13.745.343,40	9.346.853,32
BENEFICE OU PERTE	2.915.148,77	1.076.896,55

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT 2006

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/03/2006** dont le total est de **13.871.412,83 euros** ; et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : **2.915.148,77 euros**.

L'exercice a une durée de **12** mois, recouvrant la période du **01/04/2005 au 31/03/2006**.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. Principes comptables généraux

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis, dans l'objectif de présenter une image fidèle, en respectant :

- les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité,
- conformément aux hypothèses de bases suivantes :
 - . continuité d'exploitation,
 - . permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - . indépendance des exercices,
- conformément aux dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement du CRC 99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général,
- conformément aux règlements CRC 2004-06 relatif aux immobilisations et 2002-10 relatif aux amortissements, applicables pour la première fois au présent exercice.

2. Evénements significatifs

2.1. Création de la société TRILOGIQ Australia Ltd

Le 11 avril 2005, la société TRILOGIQ Australie Ltd a été constituée pour assurer la commercialisation des produits TRILOGIQ en Australie. Cette société est détenue à 100% par TRILOGIQ SA.

2.2. Création de la société TRILOGIQ Mexico

En novembre 2005, la société TRILOGIQ USA Corp. a créé TRILOGIQ Mexique, filiale de commercialisation des produits TRILOGIQ au Mexique. Cette société est détenue à 100% par TRILOGIQ USA Corp.

2.3. *Changements de méthodes et règles d'évaluation*

L'application du règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs n'a pas eu d'impact sur les comptes de la société au 31 mars 2006.

La société a retenu la méthode prospective proposée par le règlement CRC 2004-06 pour l'application de l'amortissement par composant concernant la construction. L'impact sur le résultat de l'exercice est non significatif.

2.4. *Changement de méthodes et de règles de présentation des comptes*

Pour une meilleure information comptable, la société a décidé d'effectuer deux changements de méthodes de présentation :

- les avances de trésorerie faites aux filiales figuraient auparavant en "autres créances". Elles sont reclassées au 31 mars 2006 en "créances rattachées à des participations" pour un montant de 163 289 euros,
- auparavant, l'ensemble du stock figurait sur une seule rubrique "stocks de matières premières", pour un montant de 805.298 euros au 31 mars 2005. La société a décidé de créer trois rubriques comme suit au 31 mars 2006 :
 - . stocks de matières premières pour 437.278 euros,
 - . stocks de produits en cours pour 6.641 euros,
 - . stocks de produits finis pour 784.392 euros.

3. **Evénements significatifs survenus depuis la fin de l'exercice clos au 31 mars 2006**

3.1. *Achat de 20% des parts de la filiale TRILOGIQ USA Corp*

Le 1^{er} avril 2006, la société TRILOGIQ SA a acheté 20% des parts de sa filiale TRILOGIQ USA pour un montant de 21.500 €. Le Groupe détient désormais 90% de cette filiale.

3.2. *Contrats de concession de brevets*

A compter du 1^{er} avril 2006, la société-mère a signé un contrat de concession exclusive avec les concédants pour la durée de validité des brevets. A compter du 1^{er} octobre 2006, la société-mère est devenue propriétaire des brevets en application de deux contrats de cession signés le 2 octobre 2006. Le prix de cession a été fixé sur une base de 653.000 euros et sur une part proportionnelle calculée en pourcentage du volume d'affaires réalisé entre la date de signature des contrats et la clôture de l'exercice 2001-2012.

3.3. *Comptes consolidés*

La société prépare, depuis la clôture des comptes, son introduction sur le marché Alternext. C'est dans ce cadre que pour la première fois elle a établi des comptes consolidés. La société TRILOGIQ est la société mère consolidante.

4. **Principales règles d'évaluation et de présentation**

4.1. *Immobilisations incorporelles*

Ce poste est exclusivement constitué de logiciels acquis.

Les amortissements pour dépréciation continuent d'être calculés suivant le mode linéaire. Auparavant amortis sur un an, ils sont désormais amortis sur la durée de vie prévue, à savoir 3 ou 4 ans pour les logiciels figurant actuellement à l'actif.

Fiscalement, l'amortissement est effectué sur 12 mois et un amortissement dérogatoire est constaté, soit 28.435 € au titre de l'exercice.

4.2. *Immobilisations corporelles*

4.2.1. *Immobilisations décomposables*

Après analyse et inventaire des immobilisations, seules les constructions font l'objet d'un amortissement par composants. La société a opéré suivant une méthode prospective, conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2004-06 et selon l'étude de la FSIF reprise par l'instruction administrative 4.A-13/05 du 30 décembre 2005 : la valeur nette comptable des constructions au 01/04/2005 a été ventilée en 5 composants amortis comme suit :

- gros oeuvre, représentant 70% de l'ensemble : amortissement sur une durée restante de 20 ans,
- façade, représentant 10% de l'ensemble : amortissement sur une durée restante de 20 ans,
- parkings, représentant 10% de l'ensemble : amortissement sur une durée restante de 20 ans,
- installations générales et techniques, représentant 5% de l'ensemble : amortissement sur une durée restante de 15 ans,
- agencements, représentant 5% de l'ensemble : amortissement sur une durée restante de 20 ans.

Auparavant, les constructions étaient amorties sur une durée de 20 ans en mode linéaire. Il n'a pas été retenu de valeur résiduelle, celle-ci n'ayant pu être appréhendée de manière précise et fiable.

4.2.2. Autres immobilisations corporelles

Après analyse de l'inventaire, les amortissements pour dépréciation continuent d'être calculés comme auparavant suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue à savoir :

- agencements : 10 ans,
- matériel et outillage : entre 3 et 5 ans,
- matériel de transport : entre 4 et 5 ans
- matériel de bureau et informatique : 3 ans,
- mobilier : 5 ans.

Il n'a pas été retenu de valeur résiduelle, faute de pouvoir les appréhender avec suffisamment de précision et de fiabilité.

4.3. Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Participation : ce poste est constitué de la valeur des titres de participation des filiales.
- Prêts : Ce poste comprend un prêt à la filiale située aux USA.
- Autres immobilisations financières : Ce poste comprend les dépôts de garantie versés.

4.4. Stock et en-cours

Les stocks de matières premières sont évalués à leur prix d'achat.

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur de réalisation d'un article en stock est inférieure à son coût.

4.5. Créances et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4.6. Créances et dettes en monnaies étrangères

Les créances et les dettes en monnaies étrangères existant à la date de clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. Les gains ou pertes de change latents résultant de cette conversion sont enregistrés dans des comptes de régularisation. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques et charges.

4.7. Valeurs mobilières de placement

Elles figurent dans ce bilan à leur valeur d'acquisition. Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre cette valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation. Ce poste comprend :

- 565 SICAV "MARLY PLUS CFCP" pour un montant total de 953.610,77
- 500 SICAV "PROTECTISSIMO SEPT" pour un montant total de 50.035,00

TOTAL 1.003.645,77

AUTRES INFORMATIONS FINANCIERES

SUBVENTION

En 2002, la société a perçu une subvention lors de l'achat du terrain. Cette subvention est rapportée au résultat sur 10 ans. Le solde au 31/03/2006 de la subvention est de 63.137,00 euros.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le montant total des engagements de retraite à la date de clôture de l'exercice s'élève à 24.019 euros. Il est précisé que l'entreprise n'a pas pratiqué de provision en comptabilité et constate cet engagement hors bilan.

Engagements D.I.F.

Au regard du droit individuel à la formation, le nombre d'heures acquis par les salariés au 31/03/2006 est de 1.357.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des Immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeur brute fin d'exercice
		Acquisitions	Cessions	
Autres immobilisations incorporelles	60.880,00	133.481,48	25.112,26	169.249,22
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	60.880,00	133.481,48	25.112,26	169.249,22
Terrains	429.889,75	-	-	429.889,75
Constructions sur sol propre	1.299.906,00	-	-	1.299.906,00
Installations techniques, matériels et outillages	970.585,88	91.535,96	82.675,87	979.445,97
Instal générales, agencements & aménagements	25.459,31	149,00	-	25.608,31
Matériel de transport	204.856,63	87.704,15	105.159,13	187.401,65
Matériel de bureau et informatique, mobilier	136.899,45	9.572,87	7.553,68	138.918,64
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.067.597,02	188.961,98	195.388,68	3.061.170,32
Autres participations	88.574,72	178.202,54	-	266.777,26
Autres titres immobilisés	76,20	-	-	76,20
Prêts et autres immobilisations financières	13.813,24	455.341,35	140.594,76	328.559,83
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	102.464,16	633.543,89	140.594,76	595.413,29
TOTAL	3.230.941,18	955.987,35	361.095,70	3.825.832,83

Etat des amortissements

CADRE A : SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE	Valeur Début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeur Fin d'exercice
		Dotations	Diminutions	
Autres immobilisations incorporelles	33.713,44	9.930,39	-	43.643,83
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	33.713,44	9.930,39	-	43.643,83
Constructions sur sol propre	149.850,28	66.275,29	-	216.125,57
Installations techniques, matériel et outillage	655.929,59	174.944,03	49.927,74	780.945,88
Installations générales, agencements	4.397,80	2.702,96	-	7.100,76
Matériel de transport	66.429,89	46.743,19	21.484,93	91.688,15
Matériel de bureau et informatique, mobilier	89.286,50	34.753,21	7.553,68	116.486,03
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	965.894,06	325.418,68	78.966,35	1.212.346,39
TOTAL	999.607,50	335.349,07	78.966,35	1.255.990,22

CADRE B : VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				CADRE C : MOUVEMENTS AFFECT PROV POUR AMT DEROG	
Immobilisations amortissables	Amortiss. linéaires	Amortiss. dégressifs	Amortiss. except.	Dotations	Reprises
Autres immobilisations incorporelles	9.930,39	-	-	28.435,43	-
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9.930,39	-	-	28.435,43	-
Constructions sur sol propre	66.275,29	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage	98.586,56	48.051,91	28.305,56	-	-
Installations générales, agencements	2.702,96	-	-	-	-
Matériel de transport	46.743,19	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	34.753,21	-	-	-	-
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	249.061,21	48.051,91	28.305,56	28.435,43	-
TOTAL	258.991,60	48.051,91	28.305,56	-	-

CADRE D MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Montant net fin d'exercice
		Augmentation	Dotation	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
Primes remboursement obligations	-	-	-	-

Etat des provisions

	Montant Début exercice	Augmentation Dotation exercice	Diminution Reprise	Montant Fin d'exercice
Provisions réglementées				
Amortissements dérogatoires	-	28.435,43		28.435,43
TOTAL I	-	28.435,43	-	28.435,43
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	-	8.250,00	-	8.250,00
Provisions pour pertes de change	32.936,73	35.833,19	32.936,73	35.833,19
TOTAL II	32.936,73	44.083,19	32.936,73	44.083,19
Provisions pour dépréciations				
Sur titres de participation	123,61	14.207,79	123,61	14.207,79
Sur stocks et en-cours	-	123.591,66	-	-
Sur comptes clients	243.673,36	2.433,15	106.000,00	123.591,66
Autres provisions pour dépréciations	335,00	-	35,00	140.106,51
TOTAL III	244.131,97	140.232,60	106.458,61	277.905,96
TOTAL GENERAL	277.068,70	212.751,22	139.395,34	350.424,58
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		134.274,81	106.000,00	
- financières		50.040,98	33.395,34	
- exceptionnelles		28.435,43	-	
Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture exercice				

Etat des échéances des créances et des dettes

CADRE A - ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	163.288,75	163.288,75	-
Prêts	317.638,63	148.711,00	168.927,63
Autres immobilisations financières	10.921,20	-	10.921,20
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	148.863,98	148.863,98	-
Autres créances clients	6.292.536,08	6.292.536,08	-
Personnel et comptes rattachés	10.579,47	10.579,47	-
Taxe sur la valeur ajoutée	199.676,02	199.676,02	-
Débiteurs divers	22.897,01	22.897,01	-
Charges constatées d'avance	18.501,81	18.501,81	-
TOTAL CREANCES	7.184.902,95	7.005.054,12	179.848,83
Prêts accordés en cours d'exercice	454.913,39		
Remboursements obtenus en cours d'exercice	137.274,76		
Prêts et avances consentis aux associés	-		

CADRE B - ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes à plus de 1 an à l'origine	390.583,44	219.926,73	170.656,71	-
Emprunts dettes financières divers	620,34	620,34	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	2.996.078,01	2.996.078,01	-	-
Personnel et comptes rattachés	233.712,70	233.712,70	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	261.750,40	261.750,40	-	-
Impôt sur les bénéfices	888.771,00	888.771,00	-	-
Autres impôts, taxes et assimilés	81.728,37	81.728,37	-	-
Groupe et associés	48.596,11	48.596,11	-	-
Autres dettes	127.320,97	127.320,97	-	-
TOTAL DES DETTES	5.029.161,34	4.858.504,63	170.656,71	-
Emprunts souscrits en cours exercice	-			
Emprunts remboursés en cours exercice	211.528,07			
Emprunts dettes associés	-			

Variation détaillée des stocks et des en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminutions
Marchandises				-
Approvisionnements				
Matières premières	437.278,00	805.298,40	-	368.020,40
Total I	437.278,00	805.298,40	-	328.020,40
Production				
Produits finis	784.391,80	-	784.391,80	-
Total II	784.391,80	-	784.391,80	-
Production en cours				
Produits	6.641,44	-	6.641,44	-
Total III	6.641,44	-	6.641,44	-
PRODUCTION STOCKEE II + III			791.033,24	

Ecarts de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

Nature des écarts	Actif Montant	Différence compensée par couverture de change	Provision pour perte de change	Passif Montant
Sur immobilisations financières	19.785,62	-	19.785,62	16.600,33
Sur créances	15.846,69	-	15.846,69	15.797,03
Sur dettes d'exploitation	200,88	-	200,88	-
TOTAL	35.833,19	-	35.833,19	32.397,36

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Immobilisations financières			
Participations	103.488,00	-	-
Créances rattachées à des participations	163.288,75	-	-
Prêts	317.638,63	-	-
TOTAL IMMOBILISATIONS	584.415,38	-	-
Créances			
Créances clients et comptes rattachés	2.476.194,23	-	-
TOTAL CREANCES	2.476.194,23	-	-
Dettes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20.463,15	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	27.111,01	-	-
TOTAL DETTES	47.574,16	-	-

Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/03/2006	31/03/2005
Prêts	9.095,49	-
Créances clients et comptes rattachés	266.223,98	93.200,55
Autres créances	21.597,52	5.696,51
TOTAL	296.916,99	98.897,06

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/03/2006	31/03/2005
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	306,10
Emprunts et dettes financières divers	620,34	941,21
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	277.189,00	146.790,53
Dettes fiscales et sociales	265.833,55	220.497,47
Autres dettes	99.768,94	57.216,26
TOTAL	643.411,83	425.751,56

Produits et charges et constatés d'avance

Produits constatés d'avance	31/03/2006	31/03/2005
Total	-	-
Charges constatées d'avance	31/03/2006	31/03/2005
Charges d'exploitation	18.501,81	18.204,20
Total	18.501,81	18.204,20

Détail des charges exceptionnelles

		31/03/2006	31/03/2005
Sur opérations de gestion			
671000	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	580,37
671200	Amendes	583,50	453,00
671210	Pénalités retraite	2.834,00	-
672000	Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	-	600,00
Total		3.417,50	1.633,37
Sur opérations en capital			
675100	Valeur comptable des immobilisations incorporelles cédées	116.422,32	83.544,37
Total		116.422,32	83.544,37
Dotations aux amortissements et provisions			
687100	Dotations exceptionnelles	28.305,56	-
687250	Amortissements dérogatoires	28.435,43	-
Total		56.740,99	-
TOTAL GENERAL		176.580,81	85.177,74

Détail des produits exceptionnels

		31/03/2006	31/03/2005
Sur opérations de gestion			
771000	Produits exceptionnels	17.446,43	42.151,58
772000	Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	114,42	525,00
Total		17.560,85	42.676,58
Sur opérations en capital			
775100	Produits cession voiture	92.649,21	94.011,00
775110	Cessions matériel export	81.000,00	-
777000	Subvention d'investissement	10.527,97	10.527,98
Total		184.177,18	104.538,97
TOTAL GENERAL		201.738,03	147.215,55

Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Nombres de titres			
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions	139,66 €	3.580	-	-	3.580

Crédit-bail

Postes du bilan	Valeur d'origine	Dotations théoriques aux amortissements		Valeur nette théorique	Redevances	
		Exercice	Cumulées		Exercice	Cumulées
Installations techniques, matériel et outillage industriels	130.106,90	31.487,29	101.374,39	28.732,51	35.255,16	125.629,01
Total	130.106,90	31.487,29	101.374,39	28.732,51	35.255,16	125.629,01

Postes du bilan	Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel	Montant pris en charge dans l'exercice
	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans	Total		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	23.859,24	4.241,53	-	28.100,77	2,00	35.255,16
Total	23.859,24	4.241,53	-	28.100,77	2,00	35.225,16

Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Engagements de crédit-bail mobilier	28.100,77
Engagements en matière de pensions, retraites et assimilés	24.019,00
Hypothèque	390.583,00
Total (1)	442.702,77
<i>Dont engagements assortis de sûretés réelles</i>	<i>390.583,00</i>
Engagements reçus	Montant
Total (2)	-

Liste des filiales et participations

Éléments relevant de plusieurs postes du bilan	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A) RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
TRILOGIC ALLEMAGNE – Landshuter 84051 Essenbach	25.000,00	<45.432,00>	100,00	4.495,00
TRILOGIC BRÉSIL – Silveira Queiroz	14.855,00	315.959,00	97,00	170.819,00
TRILOGIQ USA – 35522 Industrial Road - Livonia	48.596,11	6.760,00	70,00	85.837,00
TRILOGIQ AFRIQUE DU SUD				
61 York Road North End 6056 Port Elizabeth	123,61	<74.628,00>	100,00	104.930,00
TRILOGIQ AUSTRALIE	14.913,79	<9.041,00>	100,00	25.175,00
B) RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS				

TRILOGIQ ALLEMAGNE : dernière clôture : 30/11/2005

TRILOGIQ BRÉSIL : dernière clôture : 30/12/2005

TRILOGIQ USA : dernière clôture : 30/06/2005

TRILOGIQ AFRIQUE DU SUD : dernière clôture : 31/03/2006

TRILOGIQ AUSTRALIE : dernière clôture : 30/06/2006

Les capitaux propres s'entendent hors capital social et comprennent le résultat du dernier exercice clos.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	14	
Agents de maîtrise et techniciens	-	
Employés	31	
Ouvriers	-	
Total	45	-

20.3.2. Comptes sociaux au 31 mars 2005

BILAN ACTIF 2005

<i>(en euros)</i>	31.03.2005 (12 mois)			31.03.2004 (12 mois)
	Brut	Amortissements & provisions	Net	Net
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Concession, brevets et droits similaires	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	43.241,22	33.713,44	9.527,78	10.423,21
Immobilisations incorporelles en cours	17.638,78	-	17.638,78	17.083,00
Avances et acomptes	-	-	-	-
Total immobilisations incorporelles	60.880,00	33.713,34	27.166,56	27.506,21
Terrains	429.889,75	-	429.889,75	429.889,75
Constructions	1.299.906,00	149.850,28	1.150.055,72	1.215.051,02
Installations techniques, matériel, outillage	970.585,88	655.929,59	314.656,29	399.188,72
Autres immobilisations corporelles	367.215,39	160.114,19	207.101,20	200.155,08
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Total immobilisations corporelles	3.067.597,02	965.894,06	2.101.702,96	2.244.284,57
Participations	88.574,72	123,61	88.451,11	39.983,55
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	76,20	-	76,20	76,20
Prêts	3.320,00	-	3.320,00	-
Autres immobilisations financières	10.493,24	-	10.493,24	10.292,59
Total immobilisations financières	102.464,16	123,61	102.340,55	50.352,34
ACTIF IMMOBILISE	3.230.941,18	999.731,11	2.231.210,07	2.322.143,12
Stocks matières premières	805.298,40	-	805.298,40	636.877,86
En-cours de production de biens	-	-	-	-
Stocks produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Avances et acomptes versés s/ commandes	3.786,19	-	3.786,19	18.726,00
Créances clients et comptes rattachés	3.490.381,89	243.673,36	3.246.708,53	3.068.380,10
Autres créances	391.309,92	-	391.309,92	281.407,08
Valeurs mobilières de placement	1.048.229,14	335,00	1.047.894,14	740.375,67
Disponibilités	1.112.694,22	-	1.112.694,22	536.200,59
Charges constatées d'avance	18.204,20	-	18.204,20	21.469,77
ACTIF CIRCULANT	6.869.903,96	244.008,36	6.625.895,60	5.303.437,07
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
Ecart de conversion actif	32.936,73	-	32.936,73	23.719,70
TOTAL ACTIF	10.133.781,87	1.243.739,47	8.890.042,40	7.649.299,89

BILAN PASSIF 2005

<i>(en euros)</i>	31.03.2005 (12 mois)	31.03.2004 (12 mois)
Capital social ou individuel (dont versé : 500.000)	500.000,00	500.000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	168.559,51	168.559,51
Réserves légales	50.000,00	40.000,00
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	3.935.743,83	2.628.020,33
Report à nouveau	27.819,04	27.819,04
RESULTAT DE L'EXERCICE (<i>bénéfice ou perte</i>)	1.076.896,55	1.317.723,50
Subventions d'investissement	73.695,78	84.223,75
CAPITAUX PROPRES	5.832.714,71	4.766.346,13
AUTRES FONDS PROPRES	-	-
Provisions pour risques	32.936,73	62.379,70
Provisions pour charges	-	-
PROVISIONS	32.936,73	62.379,70
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽²⁾	602.417,61	805.608,61
Emprunts et dettes financières divers	49.537,32	1.221,64
Total dettes financières	651.954,93	806.830,25
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1.986.375,99	1.529.643,13
Dettes fiscales et sociales	308.875,23	323.325,91
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	74.979,25	158.115,27
Produits constatés d'avance	-	-
Total dettes d'exploitation	2.370.230,47	2.011.084,31
DETTES ⁽¹⁾	3.022.185,40	2.817.914,56
Ecart de conversion passif	2.205,56	2.659,50
TOTAL PASSIF	8.890.042,40	7.649.299,89
(1) : Dont à plus d'un an	316.932,69	318.442,90
Dont à moins d'un an	2.705.252,71	2.499.471,66
(2) : Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	-	46,95

COMPTE DE RESULTAT 2005

<i>(en euros)</i>	31.03.2005 (12 mois)	31.03.2004 (12 mois)
Ventes de marchandises	-	-
Production vendue de biens	9.955.890,59	8.587.434,61
Production vendue de services	230.052,11	93.762,35
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	10.185.942,70	8.681.196,96
Production stockée	-	-
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	-	-
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	45.594,83	-
Autres produits	13,55	80,13
Total des produits d'exploitation	10.231.551,08	8.681.277,09
Achats marchandises (y compris droits de douane)	-	-
Variation de stocks (marchandises)	-	-
Achats matières premières et autres approvisionnements	3.788.957,37	2.879.830,09
Variation de stocks de matières premières & approvisionnements	<162.420,54>	<505.112,58>
Autres achats et charges externes	1.707.402,08	1.272.958,64
Impôts, taxes et versements assimilés	148.644,71	150.548,22
Salaires et traitements	1.190.958,83	1.226.000,63
Charges sociales	485.830,77	498.278,32
Dotations aux amortissements	357.233,65	396.270,40
Dotations aux provisions sur actif circulant	197.066,34	10.156,00
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	38.660,00
Autres charges	682.170,48	544.609,55
Total des charges d'exploitation	8.395.843,69	6.512.199,27
RESULTAT D'EXPLOITATION	1.835.707,39	2.169.077,82
Bénéfice attribué ou perte transférée	-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	7.447,73	5.860,09
Reprises sur provisions et transfert de charges	23.719,70	29.813,48
Différences positives de change	6.779,98	695,77
Produits nets sur cessions de valeurs	7.035,83	-
Produits financiers	44.983,24	36.369,34
Dotations aux amortissements et provisions	33.395,34	23.719,70
Intérêts et charges assimilés	28.909,06	42.719,71
Différences négatives de change	71.836,49	30.309,02
Charges financières	134.140,89	96.748,43
RESULTAT FINANCIER	<89.157,65>	<60.379,09>
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1.746.549,74	2.108.698,73
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	42.676,58	20.265,52
Produits exceptionnels sur opérations en capital	104.538,97	147.162,23
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Produits exceptionnels	147.215,55	167.427,75

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1.633,37	17.296,28
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	83.544,37	101.603,70
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-	-
Charges exceptionnelles	85.177,74	118.899,98
RESULTAT EXCEPTIONNEL	62.037,81	48.527,77
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	-	-
Impôts sur les bénéfices	731.691,00	839.503,00
TOTAL DES PRODUITS	10.423.749,87	8.885.074,18
TOTAL DES CHARGES	9.346.853,32	7.567.350,68
BENEFICE OU PERTE	1.076.896,55	1.317.723,50

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT 2005

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2005 dont le total est de 8.890.042,40 euros ; et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 1.076.896,55 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2004 au 31/03/2005.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Constructions	20 ans
Agencements	10 ans
Matériel et outillage	3 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier e bureau	3 ans
Logiciels	1 an

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Changement de méthodes

Il n'y a pas de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Subvention

La société a perçu une subvention lors de l'achat du terrain pour un montant de 105.279,69 €. L'impôt sur les sociétés différé non comptabilisé s'élève à 31.914 €.

Engagements hors bilan

Le montant total des engagements de retraite à la date de clôture de l'exercice s'élève à 20.777 €.

Il est précisé que l'entreprise n'a pas pratiqué de provision en comptabilité et constate cet engagement hors bilan.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des Immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeur brute fin d'exercice
		Acquisitions	Cessions	
Autres immobilisations incorporelles	50.324,22	10.555,78	-	60.880,00
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	50.324,22	10.555,78	-	60.880,00
Terrains	429.889,75	-	-	429.889,75
Constructions	1.299.906,00	-	-	1.299.906,00
Installations techniques, matériels et outillages	867.005,88	103.580,00	-	970.585,88
Instal générales, agencements & aménagements	19.459,31	6.000,00	-	25.459,31
Matériel de transport	180.129,49	156.294,45	131.567,31	204.856,63
Matériel de bureau et informatique, mobilier	127.544,67	21.426,53	12.071,75	136.899,45
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2.923.935,10	287.300,98	143.639,06	3.067.597,02
Autres participations	39.983,55	48.591,17	-	88.574,72
Autres titres immobilisés	76,20	-	-	76,20
Prêts et autres immobilisations financières	10.292,59	10.000,00	6.479,35	13.813,24
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	50.352,34	58.591,17	6.479,35	102.464,16
TOTAL	3.024.611,66	356.447,93	150.118,41	3.230.941,18

Etat des amortissements

CADRE A : SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE	Valeur Début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeur Fin d'exercice
		Dotations	Diminutions	
Autres immobilisations incorporelles	22.818,01	10.895,43	-	33.713,44
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	22.818,01	10.895,43	-	33.713,44
Constructions	84.854,98	64.995,30	-	149.850,28
Installations techniques, matériel et outillage	467.817,16	188.112,43	-	655.929,59
Installations générales, agencements	2.037,05	2.360,75	-	4.397,80
Matériel de transport	66.104,90	48.347,93	48.022,94	66.429,89
Matériel de bureau et informatique, mobilier	58.836,44	42.521,18	12.071,75	89.286,50
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	679.650,53	346.338,22	60.094,69	965.894,06
TOTAL	702.468,54	357.233,65	60.094,69	999.607,50

CADRE B : VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				CADRE C : MOUVEMENTS AFFECT PROV POUR AMT DEROG	
Immobilisations amortissables	Amortiss. linéaires	Amortiss. dégressifs	Amortiss. except.	Dotations	Reprises
Autres immobilisations incorporelles	10.895,43	-	-	-	-
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10.895,43	-	-	-	-
Aménagements des constructions	64.995,30	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage	113.216,88	74.895,55	-	-	-
Installations générales, agencements	2.360,75	-	-	-	-
Matériel de transport	48.347,93	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	42.521,81	-	-	-	-
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	271.442,67	74.895,55	-	-	-
TOTAL	282.338,10	74.895,55	-	-	-

CADRE D MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Montant net fin d'exercice
		Augmentation	Dotation	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
Primes remboursement obligations	-	-	-	-

Etat des provisions

	Montant Début exercice	Augmentation Dotation exercice	Diminution Reprise	Montant Fin d'exercice
Provisions réglementées				
TOTAL I	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	38.660,00	-	38.660,00	-
Provisions pour pertes de change	23.719,70	32.936,73	23.719,70	32.936,73
TOTAL II	62.379,70	32.936,73	62.379,70	32.936,73
Provisions pour dépréciations				
Sur titres de participation	-	123,61	-	123,61
Sur stocks et en-cours	6.000,00	-	6.000,00	-
Sur comptes clients	46.607,02	197.066,34	-	243.673,36
Autres provisions pour dépréciations	-	335,00	-	335,00
TOTAL III	52.607,02	197.524,95	6.000,00	244.131,97
TOTAL GENERAL	114.986,72	230.461,68	68.379,70	277.068,70
Dont dotations et reprises	- d'exploitation - financières - exceptionnelles	197.066,34 33.395,34 -	44.660,00 23.719,70 -	
Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture exercice				

Etat des échéances des créances et des dettes

CADRE A - ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Prêts	3.320,00	3.320,00	-
Autres immobilisations financières	10.493,24	-	10.493,24
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	251.833,37	251.833,37	-
Autres créances clients	3.238.548,52	3.238.548,52	-
Personnel et comptes rattachés	8.694,87	8.694,87	-
Impôt sur les bénéfices	79.199,00	79.199,00	-
Taxe sur la valeur ajoutée	173.604,69	173.604,69	-
Débiteurs divers	129.811,36	129.811,36	-
Charges constatées d'avance	18.204,20	18.204,20	-
TOTAL CREANCES	3.913.709,25	3.903.216,01	10.493,24
Prêts accordés en cours d'exercice	10.000,00		
Remboursements obtenus en cours d'exercice	6.680,00		
Prêts et avances consentis aux associés	-		

CADRE B - ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	306,10	306,10	-	-
Emprunts et dettes à plus de 1 an à l'origine	602.111,51	211.528,087	390.583,44	-
Emprunts dettes financières divers	941,21	941,21	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1.986.375,99	1.986.375,99	-	-
Personnel et comptes rattachés	115.174,47	115.174,47	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	132.933,27	132.933,27	-	-
Autres impôts, taxes et assimilés	60.767,49	60.767,49	-	-
Groupe et associés	48.596,11	48.596,11	-	-
Autres dettes	74.979,25	74.979,25	-	-
TOTAL DES DETTES	3.022.185,40	2.631.601,96	390.583,44	-
Emprunts souscrits en cours exercice	-			
Emprunts remboursés en cours exercice	203.450,15			
Emprunts dettes associés	-			

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Immobilisations financières			
Créances rattachées à des participations		88.451,11	
TOTAL IMMOBILISATIONS		88.451,11	
Créances			
Créances clients et comptes rattachés		1.392.762,94	
Autres créances		123.393,34	
TOTAL CREANCES		1.516.156,28	
Dettes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		19.105,60	
TOTAL DETTES		19.105,60	

Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/03/2005	31/03/2004
Créances clients et comptes rattachés	93.200,55	47.717,66
Autres créances	5.696,51	9.384,12
TOTAL	98.897,06	57.101,78

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/03/2005	31/03/2004
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	306,10	-
Emprunts et dettes financières divers	941,21	1.221,64
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	146.790,53	84.636,63
Dettes fiscales et sociales	220.497,47	206.724,99
Autres dettes	57.216,26	107.625,17
TOTAL	425.751,56	400.208,43

Produits et charges et constatés d'avance

Produits constatés d'avance	31/03/2005	31/03/2004
Total	-	-
Charges constatées d'avance	31/03/2005	31/03/2004
Charges d'exploitation	18.204,20	21.469,77
Total	18.204,20	21.469,77

Détail des charges exceptionnelles

		31/03/2005	31/03/2004
Sur opérations de gestion			
671000	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	580,37	-
671200	Amendes	453,00	1.393,50
672000	Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	600,00	15.902,78
	Total	1.633,37	17.296,28
Sur opérations en capital			
675100	Valeur comptable des immobilisations incorporelles cédées	83.544,37	101.603,70
	Total	83.544,37	101.603,70
TOTAL GENERAL		85.177,74	118.899,98

Détail des produits exceptionnels

		31/03/2005	31/03/2004
Sur opérations de gestion			
771000	Produits exceptionnels	42.151,58	2.886,35
772000	Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	525,00	17.379,17
	Total	42.676,58	20.265,52
Sur opérations en capital			
775100	Produits cession voiture	94.011,00	85.779,00
775110	Cessions matériel export	-	50.855,26
777000	Subvention d'investissement	10.527,98	10.527,97
	Total	104.538,97	147.162,23
TOTAL GENERAL		147.215,55	167.427,75

Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Nombres de titres			
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions	139,66 €	3.580	-	-	3.580

Crédit-bail

Postes du bilan	Valeur d'origine	Dotations théoriques aux amortissements		Valeur nette théorique	Redevances	
		Exercice	Cumulées		Exercice	Cumulées
Installations techniques, matériel et outillage industriels	130.106,90	34.653,04	69.887,10	60.219,80	43.846,56	90.373,85
Total	130.106,90	34.653,04	69.887,10	60.219,80	43.846,56	90.373,85

Postes du bilan	Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel	Montant pris en charge dans l'exercice
	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans	Total		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	37.208,18	28.100,77	-	65.308,95	430,90	43.846,56
Total	37.208,18	28.100,77	-	65.308,95	430,90	43.846,56

Liste des filiales et participations

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	Capital	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice
A) RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
TRILOGIC ALLEMAGNE – Landshuter 84051 Essenbach	25.000,00	100,00	55.312,00
TRILOGIC BRÉSIL – Silveira Queiroz	14.855,00	97,00	142.247,00
TRILOGIQ USA – 35522 Industrial Road - Livonia	48.596,11	70,00	40.761,00
TRILOGIQ AFRIQUE DU SUD 61 York Road North End 6056 Port Elizabeth	123,61	100,00	<62.234,00>
B) RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS			

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	13	
Agents de maîtrise et techniciens	3	
Employés	24	
Ouvriers	-	
Total	40	

20.3.3. Comptes sociaux au 31 mars 2004

BILAN ACTIF 2004

<i>(en euros)</i>	31.03.2004 (12 mois)		31.03.2003 (12 mois)	
	Brut	Amortissements & provisions	Net	Net
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Concession, brevets et droits similaires	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	33.241,22	22.818,01	10.423,21	3.554,76
Immobilisations incorporelles en cours	17.083,00	-	17.083,00	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Total immobilisations incorporelles	50.324,22	22.818,01	27.506,21	3.554,76
Terrains	429.889,75	-	429.889,75	429.889,75
Constructions	1.299.906,00	84.854,98	1.215.051,02	1.280.046,32
Installations techniques, matériel, outillage	867.005,88	467.817,16	399.188,72	188.589,77
Autres immobilisations corporelles	327.133,47	126.978,39	200.155,08	356.393,19
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	217.360,00
Total immobilisations corporelles	2.923.935,10	679.650,53	2.244.284,57	2.472.279,03
Participations	39.983,55	-	39.983,55	45.686,19
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	76,20	-	76,20	76,20
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	10.292,59	-	10.292,59	10.193,51
Total immobilisations financières	50.352,34	-	50.352,34	55.955,90
ACTIF IMMOBILISE	3.204.611,66	702.468,54	2.322.143,12	2.531.789,69
Stocks matières premières	642.877,86	6.000,00	636.877,86	137.765,28
En-cours de production de biens	-	-	-	-
Stocks produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Avances et acomptes versés s/ commandes	18.726,00	-	18.726,00	41.358,10
Créances clients et comptes rattachés	3.114.987,12	46.607,02	3.068.380,10	2.570.294,92
Autres créances	281.407,08	-	281.407,08	426.530,06
Valeurs mobilières de placement	740.375,67	-	740.375,67	-
Disponibilités	536.200,59	-	536.200,59	610.188,16
Charges constatées d'avance	21.469,77	-	21.469,77	17.001,58
ACTIF CIRCULANT	5.356.044,09	52.607,02	5.303.437,07	3.803.138,10
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
Ecart de conversion actif	23.719,70	-	23.719,70	29.813,48
TOTAL ACTIF	8.404.375,45	755.075,56	7.649.299,89	6.364.741,27

BILAN PASSIF 2004

<i>(en euros)</i>	31.03.2004 (12 mois)	31.03.2003 (12 mois)
Capital social ou individuel (dont versé : 500.000)	500.000,00	400.000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	168.559,51	-
Réserves légales	40.000	40.000,00
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	2.628.020,33	1.259.444,45
Report à nouveau	27.819,04	27.819,04
RESULTAT DE L'EXERCICE (<i>bénéfice ou perte</i>)	1.317.723,50	1.368.575,89
Subventions d'investissement	84.223,75	94.751,72
CAPITAUX PROPRES	4.766.346,13	3.190.591,10
AUTRES FONDS PROPRES	-	-
Provisions pour risques	62.379,70	29.813,48
Provisions pour charges	-	-
PROVISIONS	62.379,70	29.813,48
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽²⁾	805.608,61	1.001.492,27
Emprunts et dettes financières divers	1.221,64	213.435,89
Total dettes financières	806.830,25	1.214.928,16
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1.529.643,13	1.291.342,31
Dettes fiscales et sociales	323.325,91	506.586,32
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	40.266,69
Autres dettes	158.115,27	86.705,84
Produits constatés d'avance	-	-
Total dettes d'exploitation	2.011.084,31	1.924.901,16
DETTES ⁽¹⁾	2.817.914,56	3.139.829,32
Ecart de conversion passif	2.659,50	4.507,37
TOTAL PASSIF	7.649.299,89	6.364.741,27
(1) : Dont à plus d'un an	318.442,90	462.268,33
Dont à moins d'un an	2.499.471,66	2.677.560,99
(2) : Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	46,95	-

COMPTE DE RESULTAT 2004

<i>(en euros)</i>	31.03.2004 (12 mois)	31.03.2003 (12 mois)
Ventes de marchandises	-	-
Production vendue de biens	8.587.434,61	8.976.643,70
Production vendue de services	93.762,35	11.935,24
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	8.681.196,96	8.988.578,94
Production stockée	-	-
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	-	-
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	-	23.050,00
Autres produits	80,13	402,75
Total des produits d'exploitation	8.681.277,09	9.012.031,69
Achats marchandises (y compris droits de douane)	-	-
Variation de stocks (marchandises)	-	-
Achats matières premières et autres approvisionnements	2.879.830,09	3.179.337,23
Variation de stocks de matières premières & approvisionnements	<505.112,58>	<73.792,28>
Autres achats et charges externes	1.272.958,64	1.403.028,01
Impôts, taxes et versements assimilés	150.548,22	65.180,64
Salaires et traitements	1.226.000,63	1.139.236,83
Charges sociales	498.278,32	456.338,74
Dotations aux amortissements	396.270,40	156.120,99
Dotations aux provisions sur actif circulant	10.156,00	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	38.660,00	42.451,02
Autres charges	544.609,55	367.235,82
Total des charges d'exploitation	6.512.199,27	6.735.137,00
RESULTAT D'EXPLOITATION	2.169.077,82	2.276.894,69
Bénéfice attribué ou perte transférée	-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	5.860,09	31.125,48
Reprises sur provisions et transfert de charges	29.813,48	-
Différences positives de change	695,77	-
Produits nets sur cessions de valeurs	-	-
Produits financiers	36.369,34	31.125,48
Dotations aux amortissements et provisions	23.719,70	29.813,48
Intérêts et charges assimilés	42.719,71	29.064,32
Différences négatives de change	30.309,02	11.439,11
Charges financières	96.748,43	70.316,91
RESULTAT FINANCIER	<60.379,09>	<39.191,43>
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2.108.698,73	2.237.703,26
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	20.265,52	9.943,56
Produits exceptionnels sur opérations en capital	147.162,23	78.151,95
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Produits exceptionnels	167.427,75	88.095,51

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	17.296,28	9.672,84
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	101.603,70	150.548,04
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-	-
Charges exceptionnelles	118.899,98	160.220,88
RESULTAT EXCEPTIONNEL	48.527,77	<72.125,37>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	-	-
Impôts sur les bénéfices	839.503,00	797.002,00
TOTAL DES PRODUITS	8.885.074,18	9.131.252,68
TOTAL DES CHARGES	7.567.350,68	7.762.676,79
BENEFICE OU PERTE	1.317.723,50	1.368.575,89

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT 2004

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2004 dont le total est de 7.649.299,89 euros ; et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 1.317.723,50 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2003 au 31/03/2004.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Constructions	20 ans
Agencements	10 ans
Matériel et outillage	3 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier e bureau	3 ans
Logiciels	1 an

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Changement de méthodes

Il n'y a pas de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

Il n'y a eu un changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice, à savoir :

Congés payés

Pour la première fois, les congés payés et RTT ont été évalués sur la base du nombre de jours restant afin d'avoir une provision plus réaliste.

Subvention

La société a perçu une subvention lors de l'achat du terrain pour un montant de 105.279,69 €. L'impôt sur les sociétés différé non comptabilisé s'élève à 31.914 €.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des Immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeur brute fin d'exercice
		Acquisitions	Cessions	
Autres immobilisations incorporelles	11.494,22	38.830,00	-	50.324,22
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11.494,22	38.830,00	-	50.324,22
Terrains	429.889,75	-	-	429.889,75
Constructions	1.299.906,00	-	-	1.299.906,00
Installations techniques, matériels et outillages	471.069,13	435.830,75	39.894,00	867.005,88
Instal générales, agencements & aménagements	15.314,34	4.144,97	-	19.459,31
Matériel de transport	293.030,43	15.811,00	128.711,94	180.129,49
Matériel de bureau et informatique, mobilier	110.970,30	16.574,37	-	127.544,67
Avances et acomptes	217.360,00	-	217.360,00	-
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2.837.539,95	472.361,09	385.965,94	2.923.935,10
Autres participations	45.686,19	128,55	5.831,19	39.983,55
Autres titres immobilisés	76,20	-	-	76,20
Prêts et autres immobilisations financières	10.193,51	99,08	-	10.292,59
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	55.955,90	227,63	5.831,19	50.352,34
TOTAL	2.904.990,07	511.418,72	391.797,13	3.024.611,66

Etat des amortissements

CADRE A : SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE	Valeur Début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeur Fin d'exercice
		Dotations	Diminutions	
Autres immobilisations incorporelles	7.939,46	14.878,55	-	22.818,01
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7.936,46	14.878,55	-	22.818,01
Constructions	19.859,68	64.995,30	-	84.854,98
Installations techniques, matériel et outillage	282.479,36	217.043,91	31.706,11	467.817,16
Installations générales, agencements	182,01	1.855,04	-	2.037,05
Matériel de transport	41.236,92	60.164,11	35.296,13	66.104,90
Matériel de bureau et informatique, mobilier	21.502,95	37.333,49	-	58.836,44
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	365.260,92	381.391,85	67.002,24	679.650,53
TOTAL	373.200,38	396.270,40	67.002,24	702.468,54

CADRE B : VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				CADRE C : MOUVEMENTS AFFECT PROV POUR AMT DEROG	
Immobilisations amortissables	Amortiss. linéaires	Amortiss. dégressifs	Amortiss. except.	Dotations	Reprises
Autres immobilisations incorporelles	14.878,5	-	-	-	-
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14.878,55	-	-	-	-
Constructions	64.995,30	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage	116.892,43	100.151,48	-	-	-
Installations générales, agencements	1.855,04	-	-	-	-
Matériel de transport	60.164,11	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	37.333,49	-	-	-	-
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	281.240,37	100.151,48	-	-	-
TOTAL	296.118,92	100.151,48	-	-	-

CADRE D MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Montant net fin d'exercice
		Augmentation	Dotation	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
Primes remboursement obligations	-	-	-	-

Etat des provisions

	Montant Début exercice	Augmentation Dotation exercice	Diminution Reprise	Montant Fin d'exercice
Provisions réglementées				
TOTAL I	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	-	38.660,00	-	38.660,00
Provisions pour pertes de change	29.813,48	23.719,70	29.813,48	23.719,70
TOTAL II	29.813,48	62.379,70	29.813,48	62.379,70
Provisions pour dépréciations				
Sur titres de participation	-	-	-	-
Sur stocks et en-cours	-	6.000,00	-	6.000,00
Sur comptes clients	42.451,02	4.156,00	-	46.607,02
Autres provisions pour dépréciations	-	-	-	-
TOTAL III	42.451,02	10.156,00	6.000,00	52.607,02
TOTAL GENERAL	72.264,50	72.535,70	46.784	114.986,72
Dont dotations et reprises	- d'exploitation - financières - exceptionnelles	48.816,00 23.719,70 -	44.660,00 23.719,70 -	
Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture exercice				

Etat des échéances des créances et des dettes

CADRE A - ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	10.292,59	-	10.292,59
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	54.883,63	54.883,63	-
Autres créances clients	3.060.103,49	3.060.103,49	-
Personnel et comptes rattachés	9.462,79	9.462,79	-
Impôt sur les bénéfices	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	96.050,28	96.050,28	-
Débiteurs divers	175.894,01	175.894,01	-
Charges constatées d'avance	21.469,77	21.469,77	-
TOTAL CREANCES	3.428.156,56	3.417.863,97	10.292,59
Prêts accordés en cours d'exercice	-		
Remboursements obtenus en cours d'exercice	-		
Prêts et avances consentis aux associés	-		

CADRE B - ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	46,95	46,95	-	-
Emprunts et dettes à plus de 1 an à l'origine	805.561,66	203.450,15	602.111,51	-
Emprunts dettes financières divers	1.221,64	1.221,64	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1.529.643,13	1.529.643,13	-	-
Personnel et comptes rattachés	109.133,42	109.133,42	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	123.320,79	123.320,79	-	-
Impôt sur les bénéfices	34.586,45	34.586,45	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	2.347,25	2.347,25	-	-
Autres impôts, taxes et assimilés	53.938,00	53.938,00	-	-
Autres dettes	158.115,27	158.115,27	-	-
TOTAL DES DETTES	2.817.914,56	2.215.803,05	602.111,51	-
Emprunts souscrits en cours exercice	-			
Emprunts remboursés en cours exercice	-			
Emprunts dettes associés	-			

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Immobilisations financières			
Participations		39.983,55	
TOTAL IMMOBILISATIONS		39.983,55	
Créances			
Créances clients et comptes rattachés		442.844,74	
Autres créances		166.509,89	
TOTAL CREANCES		609.354,63	
Dettes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		-	
TOTAL DETTES		-	

Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/03/2004	31/03/2003
Créances clients et comptes rattachés	47.717,66	-
Autres créances	9.384,12	-
TOTAL	57.101,78	-

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/03/2004	31/03/2003
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	1.221,64	1.372,04
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	84.636,63	134.766,95
Dettes fiscales et sociales	206.724,99	133.604,12
Autres dettes	107.625,17	18.167,80
TOTAL	400.208,43	287.910,91

Produits et charges et constatés d'avance

Produits constatés d'avance	31/03/2004	31/03/2003
Total	-	-
Charges constatées d'avance	31/03/2004	31/12/2003
Charges d'exploitation	21.469,77	17.001,58
Total	21.469,77	17.001,58

Détail des charges exceptionnelles

	31/03/2004	31/03/2003
Sur opérations de gestion		
671000 Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	6.906,85
671200 Amendes	1.393,50	1.170,00
671400 Créances irrécouvrables	-	1.595,99
672000 Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	15.902,78	-
Total	17.296,28	9.672,84
Sur opérations en capital		
675100 Valeur comptable des immobilisations incorporelles cédées	101.603,70	150.548,04
Total	101.603,70	150.548,04
TOTAL GENERAL	118.899,98	160.220,88

Détail des produits exceptionnels

	31/03/2004	31/03/2003
Sur opérations de gestion		
771000 Produits exceptionnels	2.886,35	9.943,56
772000 Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	17.379,17	-
Total	20.265,52	9.943,56
Sur opérations en capital		
775100 Produits cession voiture	85.779,00	65.456,97
775110 Cessions matériel export	50.855,26	-
775200 Ventes voitures avec TVA	-	2.167,01
777000 Subvention d'investissement	10.527,97	10.527,97
Total	147.162,23	78.151,95
TOTAL GENERAL	167.427,75	88.095,51

Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Nombres de titres			
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions	139,66 €	3.580	-	-	3.580

Crédit-bail

Postes du bilan	Valeur d'origine	Dotations théoriques aux amortissements		Valeur nette théorique	Redevances	
		Exercice	Cumulées		Exercice	Cumulées
Installations techniques, matériel et outillage industriels	142.339,00	31.675,35	35.234,06	107.104,94	42.160,91	46.527,29
Total	142.339,00	31.675,35	35.234,06	107.104,94	42.160,91	46.527,29

Postes du bilan	Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel	Montant pris en charge dans l'exercice
	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans	Total		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	44.414,56	65.308,95	-	109.723,51	557,53	42.160,91
Total	44.414,56	65.308,95	-	109.723,51	557,53	42.160,91

Liste des filiales et participations

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	Capital	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice
A) RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
TRILOGIC ALLEMAGNE – Landshuter 84051 Essenbach	25.000,00	100,00	
TRILOGIC BRESIL – Silveira Queiroz	14.855,00	97,00	
TRILOGIQ AFRIQUE DU SUD 61 York Road North End 6056 Port Elizabeth	128,55	100,00	
B) RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS			

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	13	
Agents de maîtrise et techniciens	3	
Employés	22	
Ouvriers	-	
Total	38	

20.4. Vérification des Informations financières historiques sociales

20.4.1. Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes au 31 mars 2006

A) Rapport général des Commissaires aux Comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société TRILOGIQ SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par les normes de la profession.

Les comptes ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les événements significatifs de l'annexe relatifs aux changements de méthode résultant de la première application, à compter du 1^{er} avril 2005 des règlements CRC n°2002-10 et n°2004-06 relatifs aux actifs.

II JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés de la correcte application des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus,
- dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à nous appuyer, s'agissant d'un processus d'estimation complexe, sur les conclusions d'un expert indépendant chargé d'évaluer le pourcentage à appliquer au chiffre d'affaires généré par les brevets pour déterminer les redevances versées aux concédants. Nos travaux n'ont pas révélé d'éléments de nature à remettre en cause l'évaluation de ces redevances.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion.

Argenteuil et Rueil-Malmaison, le 3 octobre 2006,
Les Commissaires aux Comptes
ALCIDE CPM
Sonia Olejnik

BECOM AUDIT CONSEILS
Régis Revel

B) Rapport spécial des Commissaires aux Comptes

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

CONVENTIONS AUTORISEES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1) Contrat de concession de brevet N° 9806185

Administrateur concerné : Monsieur Eric Courtin, Président du Conseil d'Administration

Nature et objet :

Votre Conseil d'Administration du 31 mars 2005 a autorisé que Monsieur Eric Courtin concède à compter du 1^{er} avril 2005 à la société TRILOGIQ l'exploitation non exclusive pour une durée de 1 an d'un brevet d'éléments d'assemblage dont il est propriétaire sur la base d'un taux de redevance de 4% du chiffre d'affaires réalisé.

Montant : le montant comptabilisé en charge au titre de l'exercice s'élève à 309.955 €.

2) Avances de trésorerie aux filiales

Administrateur et dirigeant concernés :

Monsieur Eric Courtin, Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Ludovic Ott, Directeur Général Délégué

Nature et objet :

Votre Conseil d'Administration du 31 mars 2005 a augmenté la limite des avances de trésorerie aux filiales existantes ou en cours de constitution pour la porter de 150.000 € à 500.000 € par filiale et sans intérêt.

Montant : les avances consenties par filiale au cours de l'exercice clos au 31 Mars 2006 sont restées inférieures à cette limite.

3) Prêt à la filiale TRILOGIQ USA

Administrateur et dirigeant concernés :

Monsieur Eric Courtin, Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Ludovic Ott, Directeur Général Délégué

Nature et objet :

Votre Conseil d'Administration du 31 mars 2005 a autorisé la décision de transformer, à compter du 1^{er} juillet 2005, une partie de la créance clients TRILOGIQ USA en un prêt de 433.399 € remboursables par des mensualités de 15.000 \$ à compter du 1^{er} décembre 2005 et portant un intérêt au taux mensuel de 0,29%.

Montant : le montant du prêt au 31 mars 2006 est de 308.543€.

le montant des intérêts courus au 31 mars 2006 est de 9.095 €.

4) Contrat de concession de licence : brevet N°0350359

Dirigeant concerné : Monsieur Ludovic Ott, Directeur Général Délégué

Nature et objet :

Votre Conseil d'Administration du 30 juin 2005 a autorisé un contrat de concession de licence entre la société TRILOGIQ et Monsieur Ott relatif à deux brevets ("embase de rack" n°0350359, "guide sur rails" n°0461415) pour une période transitoire allant du 1^{er} juillet 2005 au 31 mars 2006.

Montant : le montant constaté en charge sur l'exercice est de 48.065 €.

5) Rémunération du Président du Conseil d'Administration

Administrateur concerné : Monsieur Eric Courtin, Président du Conseil d'Administration

Nature et objet :

Votre Conseil d'Administration du 22 septembre 2005 a décidé que la rémunération de Monsieur Eric Courtin sera portée à 5.000 € bruts par mois à compter du 1^{er} octobre 2005. Les frais engagés dans le cadre de ses fonctions lui seront remboursés sur présentation de justificatifs.

6) Cession d'un véhicule de tourisme

Administrateur concerné : Monsieur Eric Courtin, Président du Conseil d'Administration

Nature et objet :

Votre Conseil d'Administration du 31 janvier 2006 a autorisé la cession d'un véhicule de tourisme à Monsieur Eric Courtin

Montant du véhicule cédé : 42.700 €.

7) Prime exceptionnelle accordée au Directeur Général Délégué

Dirigeant concerné : Monsieur Ludovic Ott, Directeur Général Délégué

Nature et objet :

Votre Conseil d'Administration du 31 janvier 2006 a décidé d'attribuer une prime exceptionnelle de 22.690 € bruts à Monsieur Ludovic Ott.

CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

8) Contrat de concession de licence : brevet N°0461415

Dirigeant concerné : Monsieur Ludovic Ott, Directeur Général Délégué

Nature et objet :

Votre Conseil d'Administration a autorisé la société TRILOGIQ à conclure avec Monsieur Ludovic Ott un contrat de concession de licence relatif à un brevet de " Guide sur rails " pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an. Par ce contrat, Monsieur Ott perçoit une redevance de 6% sur la base de 30% de la totalité du chiffre d'affaires hors taxes de la société TRILOGIQ et ce à compter du 1^{er} Juillet 2004.

Cette convention n'a pas été reconduite après le 30 juin 2005

Montant : le montant constaté en charge sur l'exercice est de 52.368 €.

9) Contrat de concession de licence : brevet N°0350359

Dirigeant concerné : Monsieur Ludovic Ott, Directeur Général Délégué

Nature et objet :

Votre Conseil d'Administration a autorisé la poursuite d'un contrat de concession de licence entre la société TRILOGIQ et Monsieur Ott relatif à un brevet de "embase de rack" n°0350359 du 21/07/03 pour une durée de 5 ans.

Cette convention a été dénoncée à effet du 1^{er} juillet 2005.

Montant : le montant constaté en charge sur l'exercice est de 32.856 €.

10) Stock en transit avec les filiales

Administrateurs et dirigeants concernés :

Monsieur Eric Courtin, Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Ludovic Ott, Directeur Général Délégué

Nature et objet :

Votre Conseil d'Administration a autorisé des modalités commerciales particulières avec ses filiales. Concernant les départs de marchandises par bateau vers ces centres de distribution, la société TRILOGIQ honore les commandes anticipées sous la forme d'un stock en transit, qui reste la propriété de la SA TRILOGIQ France et qui est facturé dans un délai fixé forfaitairement à trois mois à compter de l'expédition.

Montant : le montant des stocks en transit à la clôture de l'exercice est de 485.370 €.

Argenteuil et Rueil-Malmaison, le 3 octobre 2006,

Les Commissaires aux Comptes

ALCIDE CPM

Sonia Olejnik

BECOM AUDIT CONSEILS

Régis Revel

20.4.2. Rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes au 31 mars 2005

A) Rapport général du Commissaire aux Comptes

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 30 septembre 2004, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice de 12 mois clos le 31 mars 2005 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société TRILOGIQ tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 225-235 1^o alinéa du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, nous apportons les précisions suivantes.

Au regard du caractère significatif et des modalités commerciales décidées par l'organe de gestion, une attention particulière a été portée sur la séparation des exercices pour le flux des ventes ainsi qu'à l'identification et la valorisation des stocks détenus par des tiers. Nos travaux n'ont pas révélé d'éléments de nature à remettre en cause l'indépendance des exercices d'une part et la valorisation d'un actif d'autre part.

Ceci s'inscrit dans le cadre de notre démarche générale d'audit sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et a donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve émise dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Argenteuil, le 13 septembre 2005.

Le Commissaire aux Comptes - C.P.M.

Le Président et Directeur Général - J.F. Dauron

B) Rapport spécial du Commissaire aux Comptes

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

CONVENTIONS AUTORISEES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration en date du 30 Juin 2004.

Dirigeant concerné :

Monsieur Ludovic Ott, Directeur Général Délégué

Nature et objet :

Votre Conseil d'Administration a autorisé la société TRILOGIQ à conclure avec Monsieur Ludovic Ott un contrat de concession de licence relatif à un brevet de "Guide sur rails" n° (en cours d'attribution) pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an. Par ce contrat, Monsieur Ott perçoit une redevance de 6% sur la base de 30% de la totalité du chiffre d'affaires hors taxes de la société TRILOGIQ et ce à compter du 1^{er} juillet 2004.

Montant : le montant constaté en charge sur l'exercice est de 141.360 €.

CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- **Dirigeant concerné :**

Monsieur Ludovic Ott, Directeur Général Délégué

Nature et objet :

Votre Conseil d'Administration a autorisé la poursuite d'un contrat de concession de licence entre la société TRILOGIQ et Monsieur Ott relatif à un brevet de "embase de rack" n°0350359 du 21/07/03 pour une durée de 5 ans.

Montant : le montant constaté en charge sur l'exercice est de 133.320 €.

- **Administrateurs et dirigeants concernés :**

Monsieur Eric Courtin, Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Ludovic Ott, Directeur Général Délégué

Nature et objet :

Votre Conseil d'Administration a autorisé des modalités commerciales particulières avec les filiales étrangères ou des sociétés ayant un dirigeant commun.

Concernant les départs de marchandises par bateau vers ces centres de distribution, la société TRILOGIQ honore les commandes anticipées sous la forme d'un stock en transit, qui reste la propriété de la SA TRILOGIQ France et qui sera facturé dans un délai fixé forfaitairement à trois mois à compter de l'expédition.

Pour répondre à la demande d'un client grand compte, la SA TRILOGIQ met à disposition de chacun de ces centres de distribution, sous forme de stock consignés, dans la limite de l'équivalent d'environ trois mois de besoins dudit client. L'estimation du volume de stock tampon nécessaire pour le reste de l'année est déterminée, d'un commun accord, au cours du premier trimestre civil.

Montant : les montants en cause constatés en stock à la clôture de l'exercice sont de 343.947 €.

- **Administrateurs concernés :**
Monsieur Eric Courtin, Président du Conseil d'Administration et Mme Guédira Courtin, Administrateur.

Nature et objet :

Votre Conseil d'Administration a autorisé que Monsieur Eric Courtin concède à la société TRILOGIQ l'exploitation non exclusive pour une durée de 5 ans d'un brevet d'éléments d'assemblage dont il est propriétaire sur la base d'un taux de redevance de 4% du chiffre d'affaires réalisé.

Montant : le montant comptabilisé en charge au titre de l'exercice s'élève à 407.438 €.

Administrateur concerné :

Monsieur Eric Courtin, Président du Conseil d'Administration.

Nature et objet :

Votre Conseil d'Administration du 31 juillet 2002 a autorisé le principe d'avance aux filiales existantes ou en cours de constitution dans la limite de 150.000 € par filiale et sans intérêt.

Montant : les avances consenties aux filiales brésilienne et d'Afrique du Sud sont au 31 mars 2004 respectivement de 24.639 € et 98.754 €.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Argenteuil, le 13 septembre 2005.

Le Commissaire aux Comptes,

C.P.M.

Le Président Directeur Général,

J. F. Dauron

20.4.3. Rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes au 31 mars 2004

A) Rapport général du Commissaire aux Comptes

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 30 septembre 1998, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice de 12 mois clos le 31 mars 2004 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société TRILOGIQ tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 225-235 1° alinéa du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous apportons les précisions suivantes.

Au regard du caractère significatif et des modalités commerciales décidées par l'organe de gestion, une attention particulière a été portée sur la séparation des exercices pour le flux des ventes. Nos travaux n'ont pas révélé d'éléments de nature à remettre en cause l'indépendance des exercices.

Ceci s'inscrit dans le cadre de notre démarche générale d'audit sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et a donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve émise dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Argenteuil, le 13 septembre 2004.

Le Commissaire aux Comptes - C.P.M.

Le Président et Directeur Général - J.F. Dauron

B) Rapport spécial du Commissaire aux Comptes

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

CONVENTIONS AUTORISEES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de vos Conseils d'Administration en date des 26 et 31 janvier 2004.

- **Dirigeant concerné :**

Monsieur Ludovic Ott, Directeur Général Délégué

Nature et objet :

Votre Conseil d'Administration a autorisé la poursuite d'un contrat de concession de licence entre la société TRILOGIQ et Monsieur Ott relatif à un brevet de "embase de rack" n°0350359 du 21/07/03 pour une durée de 5 ans.

Montant : le montant constaté en charge sur l'exercice est de 160.500 €.

- **Administrateurs et dirigeants concernés :**

Monsieur Eric Courtin, Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Ludovic Ott, Directeur Général délégué

Nature et objet :

Votre Conseil d'Administration a autorisé des modalités commerciales particulières avec les filiales étrangères ou des sociétés ayant un dirigeant commun.

Concernant les départs de marchandises par bateau vers ces centres de distribution, la société TRILOGIQ honore les commandes anticipées sous la forme d'un stock en transit, qui reste la propriété de la SA TRILOGIQ France et qui sera facturé dans un délai fixé forfaitairement à trois mois à compter de l'expédition.

Pour répondre à la demande d'un client grand compte, la SA TRILOGIQ met à disposition de chacun de ces centres de distribution, sous forme de stock consigné, dans la limite de l'équivalent d'environ trois mois de besoins dudit client. L'estimation du volume de stock tampon nécessaire pour le reste de l'année est déterminée, d'un commun accord, au cours du premier trimestre civil.

Montant : les montants en cause constatés en stock à la clôture de l'exercice sont de 263.872 €.

CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- **Administrateur concerné :**

Monsieur Eric Courtin, Président du Conseil d'Administration et Mme Guédira Courtin, Administrateur.

Nature et objet :

Votre Conseil du 18 mai 1992 a autorisé le Président à signer un contrat de concession de brevet entre la Société TRILOGIQ et lui-même. Votre Conseil du 1^{er} juillet 1997 a fixé la rémunération pour le brevet n°91084411 à 10% du chiffre d'affaires hors taxes réalisé.

Montant :

Le montant comptabilisé en charge s'élève à 7.007 € H.T. au titre de l'exercice clos le 31 mars 2004.

- **Administrateurs concernés :**
Monsieur Eric Courtin, Président du Conseil d'Administration et Mme Guédira Courtin, Administrateur.

Nature et objet :

Votre Conseil d'Administration a autorisé que Monsieur Eric Courtin concède à la société TRILOGIQ l'exploitation non exclusive pour une durée de 5 ans d'un brevet d'éléments d'assemblage dont il est propriétaire sur la base d'un taux de redevance de 4% du chiffre d'affaires réalisé.

Montant : Le montant comptabilisé au titre de l'exercice s'élève à 358.862 €.

- **Administrateur concerné :**
Monsieur Eric Courtin, Président du Conseil d'Administration.

Nature et objet :

Votre Conseil d'Administration du 31 juillet 2002 a autorisé le principe d'avance aux filiales existantes ou en cours de constitution dans la limite de 150.000 € par filiale et sans intérêt.

Montant : les avances consenties aux filiales brésilienne, allemande et d'Afrique du Sud sont au 31 mars 2004 respectivement de 45.665 €, 9.886 € et 110.958 €.

- **Administrateur concerné :**
Mme Odette Courtin, Administrateur.

Nature et objet :

Votre assemblée du 29 septembre 2003 a ratifié la rémunération du compte courant d'associé au taux de 6% par an.

Montant : le montant des intérêts comptabilisés en charge sur l'exercice s'élève à 1.372 €.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Argenteuil, le 13 septembre 2004.

Le Commissaire aux Comptes,

C.P.M.

Le Président Directeur Général,

J. F. Dauron

20.5. Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières vérifiées datent de l'exercice clos le 31 mars 2006.

20.6. Informations financières intermédiaires et autres

20.6.1. Informations financières et autres

La Société n'a pas établi d'informations financières intermédiaires depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés.

20.6.2. Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres du réseau

Les montants indiqués correspondent aux montants H.T. facturés sur chaque exercice :

Montant H.T. en euros	CPM Représenté par Sonia Olejnik			BECOM AUDIT & CONSEIL représenté par Régis Revel		
	31.03.2004	31.03.2005	31.03.2006	31.03.2004	31.03.2005	31.03.2006
Audit						
. Commissariat aux Comptes, Certification, examen des comptes individuels	20.680	19.791	26.000	-	-	26.000
. Missions accessoires	-	-	-	-	-	-
Sous-total	20.680	19.791	26.000	-	-	26.000
Autres prestations						
. Autres prestations	-	-	15.000	-	-	15.000
Sous-total	-	-	15.000	-	-	15.000
TOTAL	20.680	19.791	41.000	-	-	41.000

20.7. Politique de distribution des dividendes

• DIVIDENDES DISTRIBUES (SUR LA BASE DE 3.580 ACTIONS)

Exercice	Dividende total versé au titre de l'exercice	Dividende par action
31.03.2004	- €	- €
31.03.2005	- €	- €
31.03.2006	100.240 €	28,00 €

• POLITIQUE FUTURE DE DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2006, la société a procédé à une première distribution de dividendes correspondant à 3% du résultat net consolidé part du Groupe. Pour les exercices futurs, la politique de distribution de dividendes dépendra des résultats et de l'appréciation des moyens nécessaires au développement du Groupe.

Conformément aux dispositions légales, les dividendes et les acomptes sur dividendes sont prescrits dans un délai de cinq ans au profit de l'État.

20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage

La Société peut être impliquée, dans le cadre normal de ses activités, dans des procédures judiciaires, d'arbitrages, gouvernementales ou administratives. Il n'existe pas à la date du présent Document de Base de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale.

A notre connaissance, aucun changement significatif n'est intervenu concernant la situation financière ou commerciale de la Société depuis la fin de l'exercice clos au 31 mars 2006.

21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1. Capital social

21.1.1. Montant du capital social

Au 30 septembre 2006, le capital de la Société s'élève à 1.790.000 €. Il est divisé en 3.580.000 actions de 0,50 € de nominal.

21.1.2. Capital autorisé non émis

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des résolutions d'émission dont bénéficiera la Société au jour de son admission sur Alternext :

	Durée de validité	Plafond (valeur nominale)
Emission d'actions ordinaires nouvelles et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	26 mois à compter de l'entrée sur Alternext	1.790.000 € pour les actions ordinaires 50.000.000 € pour valeurs mobilières composées
Emission d'actions ordinaires nouvelles et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	26 mois à compter de l'entrée sur Alternext	1.790.000 € pour les actions ordinaires 50.000.000 € pour valeurs mobilières composées
Augmentation de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	26 mois à compter de l'entrée sur Alternext	1.790.000 €

21.1.3. Titres non représentatifs du capital

A la date du présent Document de Base, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

21.1.4. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société ou pour son compte

A la date du présent Document de Base, la Société ne détient aucune de ses propres actions et aucune de celles-ci n'est détenue pour son compte.

21.1.5. Capital potentiel

Néant.

21.1.6. Valeurs mobilières complexes

Néant

21.1.7. Options ou accords portant sur le capital de la Société

Néant.

21.1.8. Evolution du capital social depuis la création de la Société

Date	Nature des opérations	Augmentation de capital	Prime d'émission, d'apport ou de fusion	Nombre de parts sociales / actions créées	Montant cumulé		
					en capital	en titres	Nominal
07/04/1992	Constitution	300.000 F	- F	3.000	300 000 F	3.000	100,00 F
01/01/2002	Conversion du capital en euros	- F	- F	-	45.734,71 €	3.000	15,24 €
25/02/2002	Augmentation de capital en numéraire	5.030,82 €	- €	330	50.765,53 €	3.330	15,24 €
	Augmentation de capital par incorporation de la prime d'émission et d'une partie des réserves	349.234,47 €	- €	-	400.000,00 €	3.330	120,12€
31/12/2003	Apport TRINDEX suite à fusion	30.030,03 €	168.559,51 €	250	430.030,03 €	3.580	120,12 €
	Augmentation de capital par incorporation d'une partie de la prime de fusion	69.969,97 €	-	-	500.000,00 €	3.580	139,66 €
17/10/2006	Augmentation de capital par incorporation de réserves	1.290.000 €	- €	-	1.790.000 €	3.580	500,00 €
	Division du nominal par 1.000	- €	- €	3.576.420	-	3.580.000	0,50 €

Evolution de l'actionariat depuis le 1^{er} avril 2005

Identité de l'actionnaire	Qualité de l'actionnaire	% du capital détenu avant l'opération	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre d'actions acquises (1)	Prix unitaire des actions acquises (1)	% du capital acquis	% du capital après opération
Michel Samper	Personne physique	-%	17/10/06	Acquisition auprès d'Eric Courtin	1	0,50 €	-%	-%
Nathalie Fontaine	Personne physiques	%	17/10/06	Acquisition auprès d'Eric Courtin	1	0,50 €	-%	-%

(1) : après division du nominal par 1.000 le 17 octobre 2006

Evolution de la répartition du capital lors des trois derniers exercices

Actionariat	31.03.2004		31.03.2005		31.03.2006	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital
Eric Courtin	3.246	90,67%	3.246	90,67%	3.246	90,67%
Fairouz Guédira Courtin	2	0,06%	2	0,06%	2	0,06%
Odette Courtin	1	0,03%	1	0,03%	1	0,03%
Succession Courtin	1	0,03%	1	0,03%	1	0,03%
Sous-total famille Courtin	3.250	90,78%	3.250	90,78%	3.250	90,78%
Ludovic Ott	260	7,26%	260	7,26%	260	7,26%
Arnaud Dias	70	1,96%	70	1,96%	70	1,96%
Total	3.580	100,00%	3.580	100,00%	3.580	100,00%

21.2. Acte constitutif et statuts

21.2.1. *Objet social* (article 2 des statuts)

La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger :

- le traitement thermochimique et le revêtement des métaux notamment de tubes métalliques,
- la création, le développement, la fabrication en sous-traitance, l'implantation et la commercialisation de systèmes mécatroniques,
- la conception de systèmes de stockage modulaires,
- le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'associations en participation,
- et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, quelles qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tout objet similaire ou annexe susceptible de faciliter le développement de la société.

21.2.2. *Exercice social* (article 31 des statuts)

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1er avril et finit le 31 mars de l'année suivante.

21.2.3. *Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction.*

A) *Fonctionnement du Conseil d'Administration* (articles 15 à 17 des statuts)

Conseil d'Administration (article 15 des statuts)

1. Composition

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois à dix-huit membres, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion. Tout membre devra, tant lors de sa nomination que pendant toute la durée de son mandat remplir les conditions édictées par les articles L 225-21, L 225-94 – 1 du Code de commerce relatifs aux règles de cumul de mandats et de fonctions. Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Les administrateurs personnes morales sont tenus lors de leur nomination de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente ; il doit être renouvelé à chaque renouvellement de mandat de celle-ci. Lorsque la personne morale révoque son représentant, elle est tenue de notifier cette révocation à la Société, sans délai, par lettre recommandée et de désigner selon les mêmes modalités un nouveau représentant permanent ; il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

2. Limite d'âge – Durée des fonctions

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de soixante-dix ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de soixante-dix ans ne peut excéder le tiers des membres du Conseil d'Administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire. La durée des fonctions des administrateurs est de six années ; elle expire à l'issue de l'Assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Les administrateurs sont toujours rééligibles, sous réserve de respecter les règles de cumul de mandats et de fonctions à l'article ci-dessus.

3. Vacances – Cooptation

En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Toutefois s'il ne reste plus qu'un seul ou deux administrateurs en fonction, celui-ci ou ceux-ci ou à défaut le ou les Commissaires aux Comptes, doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter l'effectif du Conseil. Les nominations provisoires effectuées par le Conseil d'Administration sont soumises à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par l'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

4. Rémunération des Administrateurs et des mandataires du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle, à titre de jetons de présence. Le Conseil d'Administration répartit cette rémunération librement entre ses membres. Il peut être alloué par Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs ; dans ce cas, ces rémunérations portées aux charges d'exploitation sont soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire. Aucune autre rémunération, permanente ou non, ne peut être versée aux administrateurs autres que ceux investis de la Direction Générale et ceux liés à la Société par un contrat de travail dans les conditions autorisées par la loi.

Organisation et délibération du Conseil d'Administration (article 16 des statuts)

1. Le Président

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération. Pour l'exercice de ses fonctions, le Président du Conseil d'Administration doit être âgé de moins de soixante-dix ans. Lorsqu'en cours de fonction cette limite d'âge aura été atteinte, le Président du Conseil d'Administration sera réputé démissionnaire d'office à compter de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, suivant la date anniversaire du dépassement de la limite d'âge. Il sera procédé à la désignation d'un nouveau Président dans les conditions prévues au présent article. Le Président est nommé pour une durée qui ne peut pas excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le Conseil d'Administration peut le révoquer à tout moment. En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'Administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président. En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée ; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président. Les attributions et pouvoirs du Président du Conseil d'Administration sont ceux déterminés, à défaut de stipulations particulières, par des dispositions légales applicables, ainsi que des dispositions de la Loi concernant les cautions, avals ou garanties. En cas d'absence ou d'empêchement du Président, le Conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance.

2. Secrétaire

Le Conseil d'Administration peut également nommer, en fixant la durée de ses fonctions, un secrétaire qui peut être choisi, soit parmi les administrateurs, soit en dehors d'eux. Il est remplacé par simple décision du Conseil.

3. Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président. De plus, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé. En cas de dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, le Directeur Général peut demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre déterminé. Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement. Le Conseil se réunit au siège social ou en tout autre endroit de la même ville sous la présence du Président ou, en cas d'empêchement, du membre désigné par le Conseil pour le présider. Il peut se réunir en tout autre endroit avec l'accord de la majorité des administrateurs. Il est tenu un registre qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil. Le cas échéant, le règlement intérieur qui sera établi par le Conseil d'Administration déterminera les modalités et conditions d'organisation des réunions du Conseil d'Administration qui peuvent intervenir par des moyens de visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant la participation et le vote à distance dans le respect des dispositions légales applicables.

4. Quorum, majorité

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Le cas échéant, seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs participant aux réunions du Conseil par des moyens de visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant la participation et le vote à distance dans le respect des dispositions légales applicables.

5. Représentation

Tout administrateur peut donner, par lettre ou télécopie, mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule des procurations reçues par application de l'alinéa précédent. Ces dispositions sont applicables au représentant permanent d'une personne morale administrateur.

6. Obligation de discrétion

Les administrateurs, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil, sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du Conseil.

7. Procès verbaux de délibération

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial, coté et paraphé, et tenu au siège social conformément aux dispositions réglementaires. Le procès-verbal de la séance indique le nom des administrateurs présents, excusés ou absents. Il fait état de la présence ou de l'absence des personnes convoquées à la réunion du Conseil d'Administration en vertu d'une disposition légale, et de la présence de toute autre personne ayant assisté à tout ou partie de la réunion. Le procès-verbal est revêtu de la signature du Président de la séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du président de la séance, il est signé par deux administrateurs au moins. Les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations sont certifiés conformément à la Loi. Au cours de la liquidation de la Société, ces copies ou extraits sont valablement certifiés par le liquidateur. Il est suffisamment justifié du nombre des administrateurs en exercice ainsi que de leur présence ou de leur représentation à une séance du Conseil d'Administration par la production d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal.

Pouvoirs du Conseil d'Administration (article 17 des statuts)

1. Principes

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se détermine de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne trouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

2. Représentation du Conseil d'Administration

Le Président représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

3. Comités d'études

Le Conseil d'Administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe la rémunération des personnes les composant.

B) Fonctionnement de la Direction Générale (article 18 des statuts)

1. Principes d'organisation

Conformément aux dispositions légales, la Direction Générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général. Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale est effectué par le Conseil d'Administration qui doit en informer les actionnaires et les tiers dans les conditions réglementaires. La délibération du Conseil d'Administration relative au choix de la modalité d'exercice de la Direction Générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. L'option retenue par le Conseil d'Administration doit être prise pour une durée qui ne peut être inférieure à une année, sauf si le Directeur Général choisi assume également les fonctions d'Administrateur (qu'il soit ou non Président du Conseil d'Administration). Dans ce cas, l'option retenue doit être prise pour une durée qui ne peut être inférieure à la durée de son mandat d'Administrateur. A l'expiration du délai d'application de l'option retenue, le Conseil d'Administration doit délibérer sur les modalités d'exercice de la Direction Générale. Le changement de modalité d'exercice de la Direction Générale n'entraîne pas de modification des statuts.

2. Directeur Général

Nomination – Révocation

En fonction du choix effectué par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions du paragraphe ci-dessus, la Direction Générale est assurée soit par le Président du Conseil d'Administration soit par une personne physique, nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général. Lorsque le Conseil d'Administration choisit la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, il procède à la nomination du Directeur Général, fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs. Pour l'exercice de ses fonctions, le Directeur Général doit être âgé de moins de 70 ans. Lorsqu'en cours de fonction cette limite d'âge est atteinte, le Directeur Général sera réputé démissionnaire d'office à compter de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, suivant la date anniversaire du dépassement de la limite d'âge, et il sera procédé à la désignation d'un nouveau Directeur Général conformément aux dispositions légales. Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil

d'Administration. Lorsque le Directeur Général n'assume pas les fonctions de Président du Conseil d'Administration, sa révocation peut donner lieu à dommages intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

Pouvoir

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

3. Directeurs Généraux Délégués

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué. Le nombre maximum des Directeurs Généraux Délégués est fixé à cinq (5). En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux Délégués. A l'égard des tiers, le ou les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général. Le Conseil d'Administration détermine la rémunération des Directeurs Généraux Délégués. En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués, conservent, sauf décision contraire du Conseil d'Administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

21.2.4. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existante

A) Cession et transmission des actions (article 11 des statuts)

1. Les actions sont librement négociables entre les actionnaires, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.
2. Tant que l'inscription en compte ne sera pas devenue définitive, la propriété des actions ne résulte que de leur inscription au nom du ou des titulaires sur les registres tenus à cet effet au siège social. La cession de ces actions s'opère, à l'égard des tiers et de la société, par un ordre de mouvement, signé du cédant ou de son mandataire et transcrit sur un registre coté et paraphé dit registre de mouvements. Si les actions ne sont pas entièrement libérées, l'ordre de mouvement doit être signé en outre par le cessionnaire. La société ne peut exiger que la signature des parties soit certifiée par un officier public ou le maire de leur domicile, sous réserve des exceptions prévues par la Loi. La transmission d'actions à titre gratuit ou en suite de décès s'opère également par un ordre de mouvement mentionné sur le registre de mouvements sur justification de la mutation dans les conditions légales. Les frais de transfert des actions sont à la charge des cessionnaires, sauf convention contraire entre cédants et cessionnaires. Les actions non libérées des versements exigibles ne sont pas admises au transfert. La société tient à jour la liste des personnes titulaires d'actions avec l'indication du domicile déclaré par chacune d'elle.

B) Droits et obligations attachés aux actions (article 12 des statuts)

1. Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires.
2. Un droit de vote double de celui attribué aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, sous réserve que ce dernier en fasse la demande expresse à la société par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, le droit de vote double bénéficiera dès leur émission aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit et à la même date que ces dernières actions. Le transfert de propriété par quelque moyen et quelques conditions que cela soit ainsi que la conversion au porteur mettra fin au droit de vote double qui s'y attache, hors les cas visés par l'article L. 225-124 du Code de commerce. En cas de transfert de l'usufruit d'actions ayant un droit de vote double, le nu-proprétaire et l'usufruitier bénéficient chacun du droit de vote double dans les assemblées auxquelles ils sont appelés à participer et ce, aussi longtemps que le nu-proprétaire ne change pas. Dans le cas où un actionnaire, détenant tant des actions à droit de vote double que des actions n'en bénéficiant pas, transfère des actions, il est réputé avoir transféré en premier les actions dépourvues du droit de vote double.
3. Les actionnaires sont responsables à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe. La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'assemblée générale.

4. Les héritiers, créanciers, ayant droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la Société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale.
5. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires de titres isolés, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à condition de faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou la vente de titres nécessaires.
6. A moins d'une prohibition légale, il sera fait masse entre toutes les actions de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la Société, avant de procéder à toute répartition ou à tout remboursement, au cours de l'existence de la Société ou à sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale et de leur jouissances respectives, toutes les actions de même catégorie reçoivent la même somme nette.

C) Indivisibilité des actions – Nue propriété - Usufruit (article 14 des statuts)

1. Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux, considéré comme seul propriétaire ou par un mandataire unique ; en cas de désaccord, le mandataire unique peut être désigné en justice à la demande du co-proprétaire le plus diligent.
2. Sauf convention contraire notifiée à la Société, les usufruitiers d'actions représentent valablement les nus-proprétaires à l'égard de la Société ; toutefois, le droit de vote appartient au nu-proprétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

D) Fixation - Affectation et répartition des bénéfices (article 33 des statuts)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice. Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire. Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux. L'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice. Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital. Toutefois, après prélèvement des sommes portées en réserve, en application de la loi, l'assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

E) Modalités de paiement des dividendes - Acomptes (article 34 des statuts)

1. L'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en actions dans les conditions légales ou en numéraire.
2. Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'assemblée générale, ou à défaut, par le Conseil d'Administration. La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice. Toutefois, lorsqu'un bilan établi au cours de l'exercice et certifié par un Commissaire aux Comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après conditions des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite, s'il y a lieu, des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi, ou des statuts a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini. Aucune répétition de dividende ne peut être exigée des actionnaires, sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la Société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances. Le cas échéant, l'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes. Ces dividendes non réclamés dans les cinq ans de mise en paiement sont prescrits.

21.2.5. Modalités de modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

21.2.6. Assemblées générales d'actionnaires (articles 22 à 30 des statuts)

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires, extraordinaires ou de spéciales selon la nature de décisions qu'elles sont appelées à prendre. Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces assemblées sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les assemblées générales extraordinaires. Toute assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, mêmes absents, dissidents ou incapables.

A) Convocation et lieu de réunion des assemblées générales (article 23 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par le ou les Commissaires aux Comptes en cas d'urgence, soit par toute personne habilitée à cet effet. Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation. La convocation de l'assemblée générale est effectuée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Lorsque l'assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum acquis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, sont convoquées six jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première. L'avis et/ou les lettres de convocation et cette deuxième assemblée précisent la date et l'ordre du jour de la première. Chaque avis et/ou les lettres de convocation doivent contenir les mentions prescrites par la loi.

B) Ordre du jour (article 24 des statuts)

1. L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.
2. Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social fixée par la loi et agissant dans les conditions et délais légaux, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec accusé de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions.
3. L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

C) Accès aux assemblées - Pouvoirs (article 25 des statuts)

1. Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité, sous la forme et dans le délai mentionnés dans la convocation, sans toutefois que ce délai puisse excéder cinq jours avant la réunion de l'assemblée.
2. Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire. A cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat. Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.
3. Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société dans les conditions fixées par la loi.
4. Tout actionnaire peut également participer aux assemblées générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les lois et règlements et qui seront mentionnés dans l'avis de convocation.
5. Deux membres du comité d'entreprise, désignés par le comité dans les conditions fixées par la loi, peuvent assister aux assemblées générales. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des actionnaires.

D) Feuille de présence – Bureau – Procès-verbaux (article 26 des statuts)

1. A chaque assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi. Cette feuille de présence, dûment émarginée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, et comportant la mention de ceux des actionnaires qui assistent à l'assemblée générale par visioconférence ou moyens de télécommunication permettant une identification validés par décret, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.
2. Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un vice-président ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. Si l'assemblée est convoquée par le ou les Commissaires aux Comptes, l'assemblée est présidée par l'un d'eux. Dans tous les cas, à défaut de la personne habilitée ou désignée pour présider l'assemblée, celle-ci élit son président. Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptant, disposant tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix. Le bureau ainsi composé désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire. Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis et d'en assurer la régularité et de veiller à l'établissement du procès verbal.
3. Les procès verbaux sont dressés et des copies ou extraits des délibérations sont certifiés conformément à la loi.

E) Quorum – Vote – Nombre de voix (article 27 des statuts)

1. Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi. En cas de vote par correspondance, il est tenu compte pour le calcul du quorum que des formulaires reçus par la société avant la réunion de l'assemblée, dans les conditions et délais fixés par décret. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification, dont la nature et les conditions seront fixées par décret.
2. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.
3. Au cas où des actions sont remises en gage, le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres. La société émettrice ne peut valablement voter avec des actions par elle souscrites, ou acquises ou prises en gage ; il n'est pas tenu compte de ces actions pour les calculs du quorum.
4. Le vote a lieu et les suffrages sont exprimés, à main levée, ou par assis et levés, ou par appel nominal, selon ce qu'en décide le bureau de l'assemblée.

F) Assemblée générale ordinaire (article 28 des statuts)

1. L'assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts. Elle est réunie au moins une fois l'an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice social précédent. Elle a, entre autres pouvoirs, les suivants :
 - approuver, modifier ou rejeter les comptes qui lui sont soumis,
 - statuer sur la répartition et l'affectation des bénéfices en se conformant aux dispositions statutaires,
 - nommer et révoquer les administrateurs et les Commissaires aux Comptes,
 - approuver ou rejeter les nominations d'administrateurs faites à titre provisoire par le Conseil d'Administration,
 - fixer le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration,
 - autoriser les émissions d'obligations non convertibles ni échangeables contre des actions, ainsi que la constitution des sûretés réelles qui pourraient leur être conférées.
2. L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents (et réputés tels) ou représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent au moins le cinquième des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance. Il est rappelé que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification, dont la nature et les conditions seront fixées par décret.

G) Assemblée générale extraordinaire (article 29 des statuts)

1. L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement décidé ou effectué. L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents (et réputés tels) ou représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent au moins le quart des actions ayant droit de vote, et sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote. Si ce dernier quorum n'est pas atteint, la seconde assemblée peut être prorogée à une date qui ne peut être postérieure de plus de deux mois à celle à laquelle elle avait été convoquée.
2. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté par correspondance. Il est rappelé que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification, dont la nature et les conditions seront fixées par décret.

H) Droit de communication aux actionnaires (article 30 des statuts)

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et la marche de la société. La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi.

21.2.7. Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.8. Franchissements de seuils (article 13 des statuts)

Toute personne physique ou personne morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote doit informer la société dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède. L'information mentionnée à l'alinéa précédent est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils mentionnés au premier alinéa. La personne tenue à l'information prévue au premier alinéa précise le nombre de titres qu'elle possède donnant accès à terme au capital ainsi que les droits de vote qui y sont attachés. A défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions prévues au premier alinéa ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. Dans les mêmes conditions, les droits de vote attachés à ces actions et qui n'ont pas été régulièrement déclarés ne peuvent être exercés ou délégués par l'actionnaire défaillant. Le tribunal de commerce dans le ressort duquel la société a son siège social peut, par ailleurs, le ministère public entendu, sur demande du président de la société, d'un actionnaire ou de l'Autorité des marchés financiers, prononcer la suspension totale ou partielle, pour une durée ne pouvant excéder cinq ans, de ses droits de vote à l'encontre de tout actionnaire qui n'aurait pas procédé à la déclaration prévue au premier alinéa ci-dessus.

21.2.9. Acquisition d'un bloc conférant la majorité du capital ou des droits de vote de la Société – Garantie de cours

Dans l'hypothèse où une personne physique ou morale agissant seule ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce acquerrait ou conviendrait d'acquérir, directement ou par l'intermédiaire d'une ou plusieurs sociétés que l'initiateur contrôlerait au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, un ou des blocs de titres lui conférant, compte tenu des titres ou des droits de vote qu'il détient déjà, la majorité du capital ou des droits de vote de la Société, l'initiateur de l'offre devra proposer à tous les autres actionnaires d'acquérir toutes les actions qu'ils détiennent respectivement au jour du franchissement de seuil susmentionné, et ce selon les modalités et dans les conditions prévues aux articles 235-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers si les titres de la Société sont admis aux négociations sur un marché réglementé et aux articles 235-4-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, ou tout texte s'y substituant dans l'avenir, si les titres de la Société sont admis aux négociations sur un système multilatéral de négociation organisé.

21.2.10. Stipulations particulières régissant les modifications du capital (article 8 des statuts)

1. Le capital social peut être augmenté par tout mode et toute manière autorisés par la Loi. L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider l'augmentation du capital, sur le rapport du Conseil d'Administration contenant les indications requises par la Loi. Conformément à la loi, les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions émises pour réaliser une augmentation de capital, droit auquel ils peuvent renoncer à titre individuel, et l'Assemblée Générale Extraordinaire qui décide de l'augmentation de capital peut supprimer ce droit préférentiel en respectant les conditions légales. Le droit à l'attribution d'actions nouvelles, à la suite de l'incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes d'émission appartient au nu-propriétaire, sous réserve des droits de l'usufruitier.
2. L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires peut aussi, sous réserve le cas échéant des droits des créanciers, autoriser ou décider la réduction du capital social, mais en aucun cas la réduction de capital ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires. La réduction du capital social, quelle qu'en soit la cause, à un montant inférieur au minimum légal ne peut être décidée que sous la condition suspensive d'une augmentation de capital destinée à amener celui-ci au moins au minimum légal à moins que la société ne se transforme en société d'une autre forme, n'exigeant pas un capital social de sa réduction. A défaut, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la société ; celle-ci ne peut être prononcée si au jour où le Tribunal statue sur le fond, la régularisation a eu lieu.

22. CONTRATS IMPORTANTS

La Société n'a conclu aucun contrat important autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires au cours des deux dernières années précédant la date du présent Document de Base.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS

Dans son rapport d'évaluation daté du 18 mai 2006, le Cabinet BREESE DERAMBURE MAJEROWICZ a valorisé les brevets appartenant à la Société suivant la méthode des redevances futures actualisées pour un total de 653.000 euros répartis de la manière suivante :

- 496.000 euros pour le brevet "Picot",
- 157.000 euros pour les brevets "Platine" et "Guide".

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société. Peuvent notamment être consultés :

- l'acte constitutif et les statuts de la Société,
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le présent Document de Base,
- les informations financières historiques de la Société pour chacun des trois exercices précédant la publication du présent Document de Base.

La Société entend communiquer ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations en vigueur.

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Liste des filiales et participations

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-11°)

En milliers d'euros	Capital social	Réserve et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Cautions et avals donnés par la société	CA H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				brute	nette					
1. Filiales (plus de 50%)										
TRILOGIQ AFRIQUE DU SUD	0	<75>	100%	0	0	106	-	864	105	-
TRILOGIQ ALLEMAGNE	25	<45>	100%	25	25	-	-	1.522	4	-
TRILOGIQ AUSTRALIE	15	<9>	100%	15	1	29	-	698	25>	-
TRILOGIQ BRESIL	15	316	97%	15	15	27	-	1.005	171	-
TRILOGIQ USA	49	7	90%	49	49	309	-	2.929	86	-
2. Participations (10 à 50%)										

TRILOGIQ AFRIQUE DU SUD

Il s'agit du 3^{ème} exercice de cette filiale créée en septembre 2003. Le chiffre d'affaires a été multiplié par plus de 2,2 entre le 28 février 2005 (premier exercice complet) et le 31 mars 2006 (exercice de 13 mois, date de la dernière clôture). Sur la période, le résultat est passé d'une perte de 64.206 euros en 2005 à un bénéfice de 104.930 euros en 2006.

TRILOGIQ ALLEMAGNE

Il s'agit du 3^{ème} exercice de cette filiale créée en mars 2003. Entre le 30 novembre 2004 (premier exercice complet) et le 30 novembre 2005 (date de la dernière clôture), le chiffre d'affaires a progressé 28%. Sur la même période, le résultat net est passé de 44.613 euros à 4.495 euros.

TRILOGIQ DO BRESIL

Il s'agit du 4^{ème} exercice de cette filiale créée en janvier 2002. Entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2005 (date de la dernière clôture), le chiffre d'affaires a été multiplié par plus de 7, pour un résultat net passant de 9.577 euros à 170.819 euros.

TRILOGIQ AUSTRALIE

Cette filiale a été créée en avril 2005. Au titre de son premier exercice clos le 30 juin 2006, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 697.543 euros pour un bénéfice de 21.175 euros.

TRILOGIQ USA

Cette filiale a été créée en septembre 2000. Elle est détenue à 90% par TRILOGIQ depuis le 1^{er} avril 2006. Entre le 30 juin 2003 et le 30 juin 2005 (date de la dernière clôture), le chiffre d'affaires a augmenté de plus de 90% pour un résultat passant d'une perte de 97.206 euros à un bénéfice de 85.837 euros.